

DOSSIER D'ETUDE N° 102

Mars 2008



Sous la direction de Sébastien Roché
Sandrine Astor, Marie-Aude Depuiset

La famille explique-t-elle la délinquance des jeunes ?

Pacte / CNRS
IEP de Grenoble
Pôle Sécurité et cohésion

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	9
INTRODUCTION	12
1^{ERE} PARTIE - OBJECTIFS, METHODES ET MESURES.....	13
1. L'OBJECTIF DU PROGRAMME DE RECHERCHE.....	13
2. OUTILS : LES NOTIONS DE FACTEURS DE VARIATION, LES CONCEPTS D'INTERACTION ET DE MEDIATION DANS LE TRAITEMENT STATISTIQUE EN SCIENCES SOCIALES.....	14
2.1. Les notions de facteurs de variation et le concept d'interaction	14
2.2. Outils : La notion de médiation	15
3. LA METHODE D'ENQUETE : SOURCE, QUESTIONNAIRE, MESURES	16
3.1. Les enquêtes de délinquance autodéclarée	16
3.2. La Famille et la délinquance : dimensions et mesures retenues.....	18
3.2.1. Le questionnaire	20
3.2.2. Les enquêtes réalisées auprès des jeunes scolarisés en 1999 et en 2003	20
3.2.3. Le cas des judiciairisés	23
4. CONTENU DU RAPPORT	25
2^{EME} PARTIE - STATISTIQUES DESCRIPTIVES DANS TROIS ECHANTILLONS : LES ENQUETES DE DELINQUANCE AUTODECLAREE.....	26
1. STATISTIQUES DESCRIPTIVES : PRESENTATION DES ENQUETES	26
1.1. Genre et âge	26
1.1.1. Le genre des enquêtés.....	26
1.1.2. L'âge des enquêtés.....	27
1.2. Contexte socio-économique	27
1.2.1. La catégorie socioprofessionnelle des parents (PCS)	27
1.2.2. L'activité du foyer	29
1.2.3. Le type d'habitat	30
1.3. Contexte familial	31
1.3.1. L'existence des parents biologiques et foyer	31
1.3.2. La taille de la fratrie.....	31
1.3.3. La délinquance dans la fratrie.....	33
1.3.4. La nationalité des parents	34

1.4. Contexte scolaire	35
1.4.1. Le niveau d'études suivi	35
1.4.2. L'autoévaluation de la performance scolaire et redoublement	36
1.4.3. Le temps consacré aux devoirs et l'intérêt pour l'apprentissage	37
2. PRESENTATION DES VARIABLES UTILISEES LORS DES ANALYSES STATISTIQUES DE REGRESSION	38
2.1. Variable dépendante retenue comme mesure de la délinquance : le nombre total de types d'actes commis les deux dernières années	38
2.2. Variables indépendantes (VI) retenues pour la famille.....	39
2.2.1. Les parents en vie	39
2.2.2. La structure familiale : cadre parental	39
2.2.3. La structure familiale : taille de la fratrie	41
2.2.4. L'implication de la fratrie dans la délinquance	42
2.3. Variables indépendantes retenues pour le fonctionnement familial.....	42
2.3.1. La supervision parentale	42
2.3.2. L'entente parentale	44
2.3.3. Le nombre de fugues.....	45
2.4. Variables indépendantes retenues pour mesurer l'effet de l'environnement de la famille	46
2.4.1. Le type d'habitat	46
2.4.2. La catégorie socioprofessionnelle des parents	48
2.4.3. L'indice de précarité	49
2.4.4. Les désordres autour du logement.....	51
2.4.5. Le nombre de copains ayant eu affaire à la police.....	52
2.4.6. L'insertion scolaire.....	53
2.4.7. Les normes sociales: perception de la gravité des délits	54
2.5. Conclusions sur les analyses corrélationnelles pour les deux échantillons de scolaires (1999 et 2003)	56
3^{EME} PARTIE - DES MODELES DE REGRESSION LINEAIRE POUR EXPLIQUER LE NOMBRE TOTAL DE TYPES D'ACTES PAR LE ROLE DE LA FAMILLE ET DE SON ENVIRONNEMENT	57
1. LES EFFETS DES VARIABLES DE STRUCTURE FAMILIALE (MODELES 1 ET 1BIS).....	57
1.1. Modèle 1.....	58
1.1.1. Les scolaires en 1999.....	58
1.1.2. Les scolaires en 2003	58
1.1.3. Conclusion sur le modèle 1.....	59
1.2. Modèle 1bis	59
1.2.1. Les scolaires en 1999.....	59
1.2.2. Les scolaires en 2003	59
1.2.3. Conclusion sur le modèle 1bis	60

2. LES EFFETS DES VARIABLES DE FONCTIONNEMENT FAMILIAL (MODELE 2)	60
2.1. Les scolaires en 1999	60
2.2. Les scolaires en 2003	60
2.3. Conclusion sur le modèle 2.....	60
3. LES EFFETS DE LA STRUCTURE FAMILIALE, DE L'ENTENTE ET DE LA SUPERVISION PARENTALES (MODELES 3 ET 3BIS)	61
3.1. Modèle 3.....	61
3.1.1. Les scolaires en 1999	61
3.1.2. Les scolaires en 2003	61
3.1.3. Conclusion sur le modèle 3 (cadre parental détaillé et fonctionnement familial).....	63
3.2. Modèle 3bis	63
3.2.1. Les scolaires en 1999	63
3.2.2. Les scolaires en 2003	63
3.2.3. Conclusion sur le modèle 3bis	64
3.3. Conclusion générale sur les modèles 3 et 3bis portant sur la structure familiale et le	64
4. LES EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE DES JEUNES (MODELES 4 ET 5)	65
4.1. Modèle 4 : L'environnement. Le nombre de copains délinquants, les désordres autour du logement et le type d'habitat.	65
4.1.1. Les scolaires en 1999	65
4.1.2. Les scolaires en 2003	65
4.1.3. Conclusion sur le modèle 4.....	66
4.2. Modèle 5 : les effets de la PCS des parents sur le nombre total de types d'actes	66
4.2.1. Les scolaires en 1999	66
4.2.2. Les scolaires en 2003	66
4.2.3. Conclusion sur le modèle 5.....	66
5. LES EFFETS DE L'INSERTION SCOLAIRE SUR LE NOMBRE TOTAL DE TYPES D'ACTES (MODELE 6)	67
5.1. Les scolaires en 1999	67
5.2. Les scolaires en 2003	67
5.3. Conclusion sur le modèle 6.....	67
6. LES EFFETS DE LA PERCEPTION DES NORMES SOCIALES (MODELE 7)	68
6.1. Les scolaires en 1999	68
6.2. Les scolaires en 2003	68
6.3. Conclusion sur le modèle 7.....	68
7. RECAPITULATION DES ENSEIGNEMENTS TIRES DES MODELES D'ANALYSE DE REGRESSION LINEAIRE	69

4^{EME} PARTIE - STRUCTURE FAMILIALE, SUPERVISION PARENTALE ET ENVIRONNEMENT : ANALYSES DE MEDIATION.....	71
1. ROLE INDIRECT DE LA VARIABLE DE STRUCTURE FAMILIALE	72
1.1. Effet du cadre parental (simplifié) sur la perception de la gravité des délits	72
<i>1.1.1. Les scolaires en 1999.....</i>	<i>72</i>
<i>1.1.2. Les scolaires en 2003.....</i>	<i>72</i>
1.2. Effet du cadre parental (simplifié) sur l'insertion scolaire	72
<i>1.2.1. Les scolaires en 1999.....</i>	<i>72</i>
<i>1.2.2. Les scolaires en 2003.....</i>	<i>73</i>
1.3. Effet du cadre parental simplifié sur le nombre de copains délinquants	74
1.4. Effet du cadre parental (version simplifiée) sur la supervision parentale	74
1.5. Le rôle de la taille de la fratrie à travers la supervision parentale, l'insertion scolaire, les désordres autour du logement et les pairs délinquants	76
<i>1.5.1. La taille de la fratrie et la supervision parentale.....</i>	<i>76</i>
<i>1.5.2. La taille de la fratrie et les pairs délinquants</i>	<i>76</i>
<i>1.5.3. La taille de la fratrie et l'insertion scolaire</i>	<i>76</i>
<i>1.5.4. La taille de la fratrie et les désordres autour du logement.....</i>	<i>77</i>
2. LE ROLE DU TYPE D'HABITAT A TRAVERS LA SUPERVISION PARENTALE, L'INSERTION SCOLAIRE, LES DESORDRES AUTOUR DU LOGEMENT ET LES PAIRS DELINQUANTS	79
3. LE ROLE DE LA SUPERVISION PARENTALE SUR L'ECOLE ET LA PERCEPTION DE LA GRAVITE	80
3.1. La supervision parentale et l'école.....	80
3.2. La supervision parentale et la perception de la gravité.....	81
4. RECAPITULATION	81
5^{EME} PARTIE - ETUDE DU ROLE DE LA FAMILLE EN INTERACTION AVEC L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET SOCIAL DES JEUNES	83
1. ENTRE ENVIRONNEMENT ET FAMILLE : TESTS DE MODELES DE REGRESSION INTEGRANT LES VARIABLES DE STRUCTURE FAMILIALE	83
1.1. Modèle 8 : les effets du cadre parental (version détaillée), du nombre de copains délinquants, du type d'habitat et des désordres autour du logement	83
<i>1.1.1. Les scolaires en 1999.....</i>	<i>83</i>
<i>1.1.2. Les scolaires en 2003.....</i>	<i>84</i>
<i>1.1.3. Conclusion sur le modèle 8.....</i>	<i>85</i>
1.2. Modèle 8bis : les effets de la structure familiale (cadre parental simplifié), de la taille de la fratrie, du nombre de copains délinquants, du type d'habitat et des désordres autour du logement.....	85

1.3. Modèle 9 : les effets du cadre parental (version détaillée) et de la PCS de référence sur le nombre total de types d'actes	86
1.3.1. <i>Les scolaires en 1999</i>	86
1.3.2. <i>Les scolaires en 2003</i>	87
1.3.3. <i>Conclusion sur le modèle 9</i>	87
1.4. Modèle 9bis : les effets de la structure familiale (cadre parental simplifié), de la taille de la fratrie et de la PCS de référence sur le nombre total de types d'actes	87
1.5. Modèle 10 : les effets du cadre parental (version détaillée) et de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes	88
1.5.1. <i>Les scolaires en 1999</i>	88
1.5.2. <i>Les scolaires en 2003</i>	89
1.5.3. <i>Conclusion sur le modèle 10</i>	89
1.6. Modèle 10bis : les effets de la structure familiale (cadre parental simplifié et taille de la fratrie), et de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes (modèle 10bis)	89
1.7. Modèle 11 : les effets de la structure familiale (cadre parental détaillé) et de la perception de la gravité des délits	89
1.7.1. <i>Les scolaires en 1999</i>	89
1.7.2. <i>Les scolaires en 2003</i>	90
1.7.3. <i>Conclusion sur le modèle 11 :</i>	90
1.8. Modèle 11bis : les effets du cadre parental (version simplifiée), de la taille de la fratrie et de la perception de la gravité des délits	90
2. ENTRE ENVIRONNEMENT ET FAMILLE : MODELES DE REGRESSION INTEGRANT LE FONCTIONNEMENT FAMILIAL	92
2.1. Modèle 12 : les effets de la supervision parentale, du nombre de copains délinquants, du type d'habitat et des désordres autour du logement	92
2.1.1. <i>Les scolaires en 1999</i>	92
2.1.2. <i>Les scolaires en 2003</i>	93
2.1.3. <i>Conclusion sur le modèle 12</i>	93
2.2. Modèle 13 : les effets de la supervision parentale et de la PCS sur le nombre total de types d'actes	93
2.2.1. <i>Les scolaires en 1999</i>	93
2.2.2. <i>Les scolaires en 2003</i>	93
2.2.3. <i>Conclusions sur le modèle 13</i>	93
2.3. Modèle 14 : les effets de la supervision parentale et de l'insertion scolaire	94
2.3.1. <i>Les scolaires en 1999</i>	94
2.3.2. <i>Les scolaires en 2003</i>	94
2.3.3. <i>Conclusions sur le modèle 14</i>	94

2.4. Modèle 15 : les effets de la supervision parentale et de la perception de la gravité des actes	94
2.4.1. Les scolaires en 1999	94
2.4.2. Les scolaires en 2003	95
2.4.3. Conclusion sur le modèle 15	95
3. CONCLUSIONS SUR LES MODELES D'ANALYSE DE REGRESSION	96
6^{EME} PARTIE - LES FILLES ET LES GARÇONS	97
1. MODELES 3 ET 3BIS : INTERACTIONS ENTRE LA STRUCTURE FAMILIALE ET LE FONCTIONNEMENT FAMILIAL	97
1.1. Modèle 3 : les scolaires en 1999	97
1.1.1. Chez les garçons	97
1.1.2. Chez les filles	98
1.2. Modèle 3bis : les scolaires en 1999	98
1.3. Modèle 3 : les scolaires en 2003	99
1.3.1. Les garçons	99
1.3.2. Les filles	99
1.4. Modèle 3bis : les scolaires en 2003	100
1.5. Conclusions sur les modèles 3 et 3bis	101
2. MODELE 12 : LES EFFETS DE LA SUPERVISION PARENTALE, DU NOMBRE DE COPAINS DELINQUANTS, DU TYPE D'HABITAT ET DES DESORDRES AUTOUR DU LOGEMENT	102
2.1. Les scolaires en 1999 (supervision et environnement)	102
2.1.1. Les garçons	102
2.1.2. Les filles	102
2.2. Les scolaires en 2003 (supervision et environnement)	103
2.2.1. Les garçons	103
2.2.2. Les filles	103
2.3. Conclusions sur le modèle 12 (supervision et environnement)	103
3. MODELE 13: LES EFFETS DE LA SUPERVISION PARENTALE ET DE LA PCS DE REFERENCE SUR LE NOMBRE TOTAL DE TYPES D'ACTES	104
3.1. Les scolaires en 1999 (supervision parentale et PCS)	104
3.1.1. Les garçons	104
3.1.2. Les filles	104
3.2. Les scolaires en 2003 (supervision parentale et PCS)	104
3.2.1. Les garçons	104
3.2.2. Les filles	104
3.3. Conclusion du modèle 13 (supervision parentale et PCS)	105

4. MODELE 14 : LES EFFETS DE LA SUPERVISION PARENTALE ET DE L'INSERTION SCOLAIRE.....	105
4.1. Les scolaires en 1999 (supervision et école)	105
4.1.1. Les garçons	105
4.1.2. Les filles	105
4.2. Les scolaires en 2003 (supervision et école)	106
4.2.1. Les garçons	106
4.2.2. Les filles	106
4.3. Conclusion du modèle 14 (supervision et école).....	106
5. MODELE 15 : LES EFFETS DE LA SUPERVISION PARENTALE ET DE LA PERCEPTION DE LA GRAVITE DES ACTES	106
5.1. Les scolaires en 1999 (supervision et normes)	106
5.1.1. Les garçons	106
5.1.2. Les filles	106
5.2. Les scolaires en 2003 (supervision et normes)	107
5.2.1. Les garçons	107
5.2.2. Les filles	107
5.3. Conclusion sur le modèle 15.....	107
6. RECAPITULATIF DES MODELES POUR LES FILLES ET LES GARÇONS DANS DEUX ENQUETES EN MILIEU SCOLAIRE	108
CONCLUSION : LA FAMILLE : UN CADRE SOCIAL QUI NE PERMET PAS D'EXPLIQUER LA DELINQUANCE A LUI SEUL.....	109
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	114

Cette recherche a été réalisée avec un co-financement de la CNAF
et du GIP « Mission droit et Justice »

Sebastian Roché et son équipe livrent une enquête statistique qui offre des réponses claires sur une question apparemment simple, mais polémique, pétrie de représentations et de jugement de valeurs : « la famille explique-t-elle la délinquance des jeunes » ?

La famille a toujours été définie comme une institution fondamentale de la société parce qu'elle assure une fonction centrale de socialisation des enfants. Même si les changements survenus depuis une quarantaine d'années interrogent l'édifice traditionnel de la famille, celle-ci demeure toujours l'espace organisateur de la vie de l'enfant. Le rapport éducatif et la transmission des valeurs obéissent à une logique de négociation conditionnée par l'accord des différents membres de la famille, et c'est pourquoi cette dernière est au centre de la construction des identités. Il n'est donc pas étonnant que la famille soit sans cesse convoquée dans l'explication de la délinquance juvénile. N'entend-on pas dire, aujourd'hui comme hier¹, que les parents auraient démissionné de leurs prérogatives éducatives ?

Cette recherche poursuit l'objectif d'évaluer -quantitativement- les influences de la socialisation familiale, par rapport aux autres facteurs, au regard de la délinquance des mineurs. Elle compare le poids de la « variable famille » par rapport à d'autres éléments pouvant contribuer à la délinquance sur la base de données françaises et d'un échantillon représentatif de jeunes de 13 à 19 ans (exploitation de trois enquêtes dites de « délinquance autodéclarée » -1999 ; 2003 ; 2004-).

En France, on compte encore peu de travaux de cette nature portant sur les liens entre la famille et la délinquance. Certes, il existe des travaux qualitatifs, des monographies, le plus souvent centrées sur les quartiers dits « sensibles » et les « familles défavorisées ». Mais il n'y a pas d'enquête représentative sur *toutes* les familles. Or la délinquance n'est nullement le seul fait des milieux défavorisés car elle concerne aussi les familles aisées, mais sous des formes bien moins stigmatisées.

Un des aspects inédits de cette recherche est d'explorer les liens entre famille et délinquance sur *l'ensemble* de la hiérarchie sociale, les familles aisées aussi bien que défavorisées. Plus précisément, cette enquête propose de peser le poids de chacune des dimensions de la vie familiale prises simultanément (structure, relations, environnement de la famille) quels que soient le lieu de résidence ou le niveau de ressources. La qualité des relations entre les enfants et les parents a-t-elle la même fonction protectrice vis-à-vis de la délinquance dans les différents milieux sociaux ou dans différents types de quartiers ? Dans quelle mesure les familles parviennent-elles à contrôler l'influence de l'insertion de l'enfant dans un groupe de pairs délinquants, notamment lorsqu'elles résident dans un quartier défavorisé ? Les parents peuvent-ils voir s'affaiblir leurs capacités d'action sur le plan éducatif, notamment parce que d'autres éléments se révèlent plus déterminants ?

L'analyse objective de la délinquance se heurte à de multiples difficultés méthodologiques, en raison notamment de la diversité des actes regroupés sous ce terme et du manque de fiabilité des indicateurs statistiques qui président à la collecte administrative (police et justice). Par exemple, les indicateurs de la police mesurent moins la réalité de la délinquance que l'activité de l'institution (une vigilance accrue sur le trafic de drogue fait obligatoirement monter les chiffres, mais pas forcément la réalité du trafic). Par ailleurs, certains actes sont mal enregistrés car ils ne font pas nécessairement l'objet d'un dépôt de plainte. Autrement dit, il ne faut pas confondre la réalité des délinquances juvéniles avec la statistique des mises en cause. Par ailleurs, il importe de distinguer différentes catégories de délinquance, car elles n'ont pas nécessairement de liens entre elles et ne renvoient pas aux mêmes mécanismes. Cette recherche conduite par Sébastian Roché est une analyse secondaire de trois enquêtes dites « d'auto-déclaration », qui permettent d'éviter ces écueils car elles consistent à interroger directement les personnes, dont les auteurs de délits.

¹ La « démission parentale » était un thème récurrent des débats publics au cours de la première moitié du XIX^e siècle quand on parlait du peuple de la banlieue urbaine.

La démarche consiste à comprendre les interactions entre les facteurs familiaux et les facteurs liés à l'environnement, afin de préciser ceux qui contribuent à la délinquance des adolescents. Elle mobilise des analyses de variance en introduisant les effets des interactions de variables dans des modèles dits de « régression linéaire ». Les analyses de covariance obtenues permettent de détecter l'existence éventuelle d'interactions et de mesurer l'intensité de ces interactions. On peut ensuite comparer ces interactions entre différents indicateurs de l'environnement dans lequel évolue la famille, ou encore comparer les interactions de l'environnement avec différentes dimensions de la famille. Il s'agit d'une méthode qui est différente de l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » visant à contrôler le niveau d'une variable par rapport à d'autres, puisque cette enquête vise à faire co-varier deux variables explicatives.

Pour la famille, les variables retenues concernent d'une part la structure familiale (monoparentalité par exemple), et d'autre part les relations dans la famille (supervision parentale). La supervision est un score qui agrège différentes dimensions relatives à la manière dont les parents veillent sur les enfants, essentiellement centrées sur les modalités des sorties. La supervision est dite « forte » lorsque les parents limitent les sorties et suivent leur réalisation et « faible » lorsqu'ils font le contraire ou le font peu. Pour l'environnement, les variables retenues concernent le type d'habitat (HLM par exemple), la profession des parents (PCS), les désordres autour du logement (dégradations), le nombre de copains ayant eu affaire à la police en tant qu'auteurs de délits.

L'enquête aboutit à des résultats importants du point de vue de la connaissance statistique du phénomène. Elle montre notamment que la « structure familiale » explique moins la délinquance que ne le fait le fonctionnement familial. Autrement dit, il n'y a pas de lien direct entre la structure familiale (par exemple la monoparentalité) et la propension à la délinquance des enfants. Il apparaît que la variable « structure familiale » ne contribue que très modestement à l'explication des délits commis.

La structure familiale n'offre un terrain favorable à la délinquance que dans la mesure où elle est caractérisée par d'autres variables, telles que l'environnement et l'habitat, le parcours scolaire, l'insertion du jeune dans un groupe de pairs délinquants, le manque de ressources. **C'est l'environnement, plus que la famille, qui explique le mieux la propension à la délinquance des jeunes.** Au final, on peut invalider l'existence d'un lien direct entre structure familiale et fréquence de la délinquance des jeunes. Il apparaît que les effets du contrôle et de la supervision sont surtout médiatisés par de nombreux autres facteurs.

En combinant la « structure familiale » avec les critères d'intégration socio-économique du ménage (PCS), l'enquête n'obtient pas de résultats statistiques significatifs. En revanche, le nombre de « copains » délinquants et les désordres autour du logement se révèlent discriminants. Si l'on combine ces deux dernières variables avec une supervision parentale affaiblie, la délinquance se renforce.

Cette enquête montre que le modèle le plus prédictif de la délinquance consiste en une combinaison de la supervision et du parcours scolaire. Mais ces deux variables ont chacune une influence spécifique, l'insertion scolaire ne se limitant pas à la supervision parentale. Une moins bonne supervision augmente la délinquance chez les enfants en difficultés scolaires. Les différences entre filles et garçons se situent au niveau du milieu socio-économique des parents, qui n'est pas lié à la délinquance chez les filles. L'insertion scolaire ainsi que l'entente avec les parents sont plus importantes pour les filles que pour les garçons.

Cette enquête, riche en informations statistiques et armée d'une méthodologie sophistiquée, apporte ainsi des éléments de connaissance scientifique sur un « problème social » qui fait l'objet de discours de toutes sortes débordant largement les faits observables. Ce travail s'avère un outil précieux et fort utile pour la détermination des réponses politiques et institutionnelles à la délinquance des jeunes, notamment dans l'articulation des politiques de prévention (auxquelles bien sûr l'action sociale des CAF concourt- politiques des temps libres, médiation, soutien à la parentalité, centres sociaux, soutien aux associations, dispositifs des politiques de la ville etc) et des politiques de répression.

En effet, au terme de ce parcours, il apparaît que la famille ne joue pas un rôle central. Pour comprendre les mécanismes d'entrée des jeunes dans la délinquance, on doit expliquer les liens existants entre la famille, l'école, le logement, le statut socio-économique des parents, les caractéristiques de la sociabilité. « La famille est la cellule de base de la société », comme le dit un vieil adage. Cette enquête sur la délinquance conduit à déplacer notre regard : ce n'est pas la famille qui « fait » la société ; c'est bien la société qui « fait » la famille.

Cyprien Avenel
Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche
Caisse nationale des Allocations familiales
cyprien.avenel@cnafr.fr

Une très grande responsabilité est placée actuellement sur les parents dont il se dit parfois qu'ils ont « démissionné » de leur fonction d'éducateur. Les parents perdent-ils leur capacité à orienter le développement de l'enfant, notamment parce que d'autres cadres sociaux se révéleraient plus déterminants ? A quel point l'action des parents est-elle liée aux comportements délinquants de leurs enfants ? Et, plus largement, quelles relations pouvons-nous vérifier entre « la famille » (comme structure, comme ensemble de relations) et le fait que des adolescents commettent des délits ? Sont-ce des relations directes, indirectes ou encore des interactions entre la famille et d'autres facteurs associés à la déviance qui permettent de rendre le mieux compte de la délinquance ?

Cette recherche vise à estimer quantitativement les influences sur la délinquance de la socialisation par la famille par rapport aux autres cadres (principalement : l'école, le quartier, les pairs fréquentés). Pour étudier les liens entre famille et délinquance, nous avons pris en compte toute l'échelle sociale, les familles aisées aussi bien que défavorisées, grâce à des échantillons représentatifs des adolescents de grandes villes françaises. En effet, nombreuses sont les recherches qui suggèrent que la famille a une importance à tous les niveaux socio-économiques. Ses formes et dysfonctionnements affecteraient l'enfant et seraient susceptibles de l'orienter vers la délinquance et ce, quels que soient les activités et niveaux scolaires des parents par exemple. Cette analyse secondaire de données mobilise des outils pour saisir simultanément toutes les familles dans la population dans lesquelles évoluent les 13-19 ans à partir de sondages réalisés à Saint-Etienne et à Grenoble en 1999 et 2003. Il faut y ajouter un échantillon de jeunes judiciairisés en Isère en 2004 qu'on ne peut trouver dans leur famille car ils font l'objet d'un placement (cf. plus bas pour le détail des sources et données).

L'utilisation de la dimension « famille » dans nombre d'analyses statistiques de la délinquance juvénile en France, se réfère le plus souvent à la structure familiale (par exemple : divorce, monoparentalité, taille de la fratrie etc...) plutôt qu'à plusieurs dimensions prises simultanément (structure du foyer, relations entre parents et enfants, environnement physique de la famille). Rares, du fait de leur conception, sont les enquêtes françaises qui ont permis de prendre en compte simultanément ces divers ensembles de facteurs. C'est précisément un point que cette enquête veut approfondir.

Il s'agit d'avancer dans la compréhension des situations familiales dans lesquelles évoluent les enfants, de prendre en considération deux dimensions de la vie familiale (les structures d'une part et les relations d'autre part), et de les rapprocher des contextes du lieu de vie liés à la localisation du logement. Et, pour cela, il faut disposer d'informations sur toutes les familles quels que soient leurs lieux de résidence ou leurs ressources, et de mesures statistiques des facteurs « autres » que la famille pour expliquer la délinquance afin de déterminer le poids propre des dimensions familiales une fois ces « autres » facteurs pris en considération.

Les hypothèses sans réponse empirique bien établie sont légion. On peut imaginer que les variables familiales affectent directement le comportement délinquant des enfants, mais également que la famille agisse sur des variables dont on sait qu'elles sont des prédicteurs de la délinquance. Ainsi, on peut s'intéresser au fait que la supervision parentale affecte l'insertion des jeunes dans le milieu scolaire, qui lui-même oriente vers la délinquance. Est-ce que le manque de supervision conduit à une rupture avec l'école qui, en retour, pousse les jeunes à opter pour des conduites déviantes ? De la même manière, on peut s'interroger sur les relations entre structure familiale, relations dans la famille et normes sociales des enfants (par exemple, la perception de la gravité de divers délits). Dans quelle mesure la supervision joue-t-elle un rôle dans l'apprentissage des normes sociales ?

Nous nous attacherons particulièrement à tester certains « effets d'interaction » entre le rôle des parents (socialisation verticale) et d'autres variables essentielles dans la prédiction de la délinquance, par exemple le rôle des pairs (socialisation horizontale) ou l'effet du contexte (le type d'habitat notamment). Cette démarche complète celle qui consiste à « contrôler » des variables pour raisonner « toutes choses égales par ailleurs ». Elle recherche plutôt à pointer comment les variations *simultanées* de deux ou trois facteurs apportent une plus-value explicative. Nous testerons également certains effets de « médiation », qui permettent de savoir si une variable agit à travers une autre (et dans quelle mesure c'est le cas).

L'outil principal qui est mobilisé afin de répondre à ces questions est l'analyse de la délinquance autodéclarée. Il s'est imposé comme un standard incontournable dans la communauté scientifique internationale pour approcher la délinquance des jeunes.

1. L'OBJECTIF DU PROGRAMME DE RECHERCHE

La famille a été au cœur des préoccupations des premiers criminologues. Les travaux les plus anciens, que ce soient ceux de Gabriel Tarde en France ou ceux des sociologues américains, ont fait une large place à la famille (Dugdale, 1877 ; Healy's, 1915). Les travaux les plus récents, à partir d'analyses développementales ou longitudinales (par exemple Cote, Tremblay, Vitaro, 2003), portent une grande attention à la famille, et notamment sur les effets propres des variables qui mesurent différentes dimensions de la vie familiale. On a pu montrer que certaines familles sont criminogènes, contribuant alors à des trajectoires délinquantes durables (Moffit, 1993). La famille apparaît ainsi être un des lieux importants de la socialisation des enfants : un rempart contre les comportements incivils et délinquants, ou bien au contraire, une instance qui les favorise. Des dimensions aussi distinctes que l'attachement émotionnel aux parents ou la définition de règles de vie, la supervision et la discipline, voire la capacité à transmettre un self-contrôle, sont toutes importantes et mises en avant par divers courants de recherche.

On peut distinguer trois approches théoriques majeures dans la littérature pour expliquer les effets de la famille sur la délinquance.

La première approche appelée « General Strain Theory » (Agnew, 1992) part de l'hypothèse que les relations négatives entre le jeune et sa famille forment une des sources de tension, que les auteurs appellent « *strains* ». Ces tensions sont saisies la plupart du temps au travers d'événements négatifs comme par exemple le divorce de ses parents, la mort d'un copain. La frustration socio-économique est ainsi intégrée au sein d'un ensemble plus large de frustrations saisies comme autant de tensions à l'intérieur des individus. Ces sources de tension peuvent jouer un rôle dans l'émergence de comportements délinquants dans le sens où ces dernières déclenchent des émotions négatives telles que la colère, qui elle-même peut se manifester au travers d'actes délinquants.

La seconde approche, celle du « contrôle social » (« Social Control Theory », Nye, 1958 ; voir aussi « Social Bonding Theory », Hirschi, 1969 ; 1990), met l'accent sur le contrôle parental indirect (par l'attachement, la qualité de la relation intergénérationnelle) d'une part, et le contrôle parental direct (par la supervision) d'autre part. Cette théorie semble être la plus fréquemment validée dans la littérature, même si elle fait l'objet de critiques. Elle avance donc que les contrôles, directs et indirects, jouent un rôle dans la limitation des déviations et la formation du self-contrôle de l'enfant qui, en retour, conduira ou non à de la délinquance. Dans cette perspective, la structure familiale n'apparaît pas être le facteur majeur qui influence directement l'émergence de la délinquance. En d'autres termes, cette approche nous permet d'explorer dans quelle mesure les relations positives avec des personnes référents dans la famille, mais aussi avec d'autres organisations (surtout l'école, et pour les Etats-Unis l'église), renforcent les liens avec la société et par le fait, deviennent un rempart contre la délinquance.

La troisième approche, celle de la « Social Learning Theory » (Akers, 1998), se focalise sur les apprentissages et les renforcements positifs et négatifs (encouragements, punitions). Cela s'applique à l'intérieur de la famille. Selon Akers (1998), on peut également montrer comment des relations fortes avec des personnes déviantes, des pairs notamment, renforcent les valeurs et les comportements en lien avec la délinquance. La fréquentation des pairs a en effet été régulièrement soulignée comme une variable très importante pour prédire la délinquance.

Nous ne nous situons pas dans une perspective de confrontation des théories, mais dans une exploration empirique des relations entre famille et délinquance. Nous empruntons, dans cette perspective, à différentes écoles plutôt que nous ne cherchons à les départager. Les différents indicateurs empiriques utilisés peuvent être rattachés à différentes perspectives théoriques : ainsi nous allons mobiliser la variable de fréquentation d'un groupe de pairs délinquants tout autant que celle relative à la supervision des parents.

2. OUTILS : LES NOTIONS DE FACTEURS DE VARIATION, LES CONCEPTS D'INTERACTION ET DE MEDIATION DANS LE TRAITEMENT STATISTIQUE EN SCIENCES SOCIALES

Des effets statistiques sur la délinquance des jeunes sont attribués aux variables familiales par les analyses et ce de façon récurrente. Ces effets restent vrais même lorsque sont contrôlés la personnalité des enfants, le niveau socio-économique des parents ou encore les trajectoires délinquantes passées des adolescents. Cependant en France, tandis que des analyses antérieures ont pu souligner le rôle de la structure familiale et des relations dans la famille, il n'y a pas, à notre connaissance, de recherche quantitative à partir d'échantillons représentatifs portant sur l'interaction entre ces deux dimensions de la vie familiale d'une part, et l'environnement dans lequel elles évoluent d'autre part.

Les effets de la famille sur la délinquance à différents âges (au cours même de l'adolescence) ou pour les deux genres sont, de même manière, mal connus. S'il est nécessaire d'essayer d'évaluer l'effet propre des tactiques d'éducation ou des investissements des parents, il est également utile d'évaluer l'interaction qui existe entre les structures et comportements éducatifs parentaux d'une part (par exemple entre famille dissociée et supervision), et l'environnement d'autre part (par exemple entre famille biologique et types de quartier de résidence). En effet, sait-on si l'attachement entre les enfants et les parents (la qualité relationnelle par exemple) a le même effet protecteur vis-à-vis de la délinquance dans les différents milieux sociaux ou dans différents types de quartiers ? Les familles réussissent-elles à limiter l'emprise des groupes de pairs déviants par la supervision de leurs enfants lorsqu'elles évoluent dans des quartiers défavorisés aussi bien que favorisés ? Est-ce que le fait de vivre dans un quartier défavorisé ou touché par les désordres et incivilités rend les ressorts familiaux inopérants et affecte les adolescents ?

Il est fort possible que les effets de la famille soient modulés par l'environnement (et inversement) ou autrement dit que ces deux types de variables soient en interaction. D'une part, on peut faire l'hypothèse qu'un adolescent dont les liens avec sa famille sont fragiles est plus affecté par les influences présentes dans l'environnement, lesquelles peuvent l'entraîner vers la délinquance (Hirshi, 1969 : 161). D'autre part, on peut faire l'hypothèse que, pour un même niveau de supervision mis en œuvre, une famille qui évolue dans un environnement défavorisé ou dégradé n'arrive pas à limiter la délinquance des enfants aussi efficacement qu'une famille évoluant dans un environnement favorisé. Les jeunes évoluent dans un contexte où nombre d'influences se croisent. Voici plusieurs exemples quant à l'intérêt de travailler sur l'étude des « effets d'interaction » entre variables.

2.1. Les notions de facteurs de variation et le concept d'interaction

Nous souhaitons déterminer la part de variance de la délinquance des mineurs attribuable à différents facteurs (la structure familiale, la supervision parentale, les pairs déviants etc...). Pour réaliser cela, il nous faut maintenir constant les facteurs qui pourraient influencer nos résultats sur la variable à expliquer (ce que l'on appelle sur le plan technique la Variable Indépendante ou « VI ») pour ne faire varier que le ou les facteurs qui nous intéressent. On teste les effets de facteurs à l'aide de mesures que l'on appelle Variables Dépendantes (ou facteurs de variation). Cette méthode consiste donc en deux opérations nécessaires mais non suffisantes : le contrôle et la manipulation.

La manipulation consiste à tester la relation entre deux variables au minimum (l'effet de l'une sur l'autre) ; tandis que le contrôle permet de neutraliser l'effet potentiel d'autres facteurs qui seraient susceptibles d'agir. Par cette méthode, on pourra conclure avec confiance que les variables manipulées sont la cause réelle d'un comportement observé (avec un seuil de significativité que la littérature spécialisée fixe à $p = .05$, un pourcentage de confiance de 95%).

Le concept d'interaction renvoie donc à l'étude de l'effet (mesuré par la part de variance expliquée) de deux facteurs au moins, susceptibles d'agir sur une mesure donnée (VD). Dans notre cas, il s'agira par exemple d'étudier l'effet du niveau de supervision parentale (VI-1) et du type d'habitation (VI-2) sur le nombre total de types d'actes délinquants commis par les jeunes (VD). Chaque variable indépendante (supervision, type d'habitation) est susceptible d'avoir un effet sur la VD (nombre total de types de délits), auquel il faut ajouter la possibilité d'une interaction entre les deux variables indépendantes (supervision et type d'habitation) sur le nombre total de types de délits.

Il y a interaction entre deux variables indépendantes lorsque l'effet d'une VI (par exemple la supervision familiale) sur la variable dépendante (par exemple le nombre total de types de délits) varie en fonction des modalités d'une autre VI (par exemple le type de quartier). Dans notre exemple, il y aura interaction lorsque, pour un niveau donné de supervision (pour une modalité de cette variable indépendante), le nombre total de types d'actes délinquants commis (la variation sur notre mesure, la variable dépendante) ne sera pas le même selon que le jeune habite en HLM ou dans un autre type d'habitation.

Nous pouvons par exemple nous attendre à ce que le nombre total de types d'actes commis par les jeunes soit plus important pour ceux qui habitent en HLM que pour les autres et ce, pour un niveau de supervision donné. Cette différence d'effet entre les types d'habitation est donc modulée par la supervision parentale. Nous pouvons nous attendre à ce que cette différence selon le type d'habitation s'accroisse à mesure que s'accroît le manque de supervision. En d'autres termes, nous nous attendons à ce que le niveau de supervision module l'effet (accentue ou diminue) du type d'habitation pour la réalisation de délits chez les jeunes.

Il faut savoir qu'une interaction est symétrique et qu'elle est une source de variation indépendante, c'est-à-dire qu'il peut y avoir un effet significatif de l'interaction mais pas d'effet principal des variables prises une à une. Dans notre exemple, nous pourrions avoir une interaction entre la supervision parentale et le type d'habitat, mais pas d'effet de la supervision, ni du type d'habitat. L'interaction, contrairement aux effets principaux, peut révéler des *effets conjoints* de deux VI. Une interaction entre deux VI est qualifiée d'interaction de premier ordre, ou simple. Une interaction entre trois VI est qualifiée de second ordre, ou double et ainsi de suite avec le nombre de VI croissant. Il est à noter que plus le nombre de variables introduit dans les analyses augmente, plus les résultats sont complexes à interpréter. Nous nous limiterons par conséquent à des analyses de premier ou second ordre dans ce rapport.

Les analyses que nous allons vous présenter reposent sur des régressions linéaires. La régression permet de tester un lien entre variables. Dans notre précédent exemple, cela revient à savoir si le type d'habitat (le fait d'habiter en HLM ou dans un autre type d'habitat) rend compte de la délinquance des mineurs. Nous pourrions conclure de manière affirmative à cette question dans le cas où le seuil de significativité atteint par cette variable « type d'habitat », le « p », sera inférieur à .05. Nous pourrions avancer, avec un taux de confiance de 95% dans nos résultats, que le type d'habitat agit de manière significative sur le nombre total de types d'actes commis par les jeunes. Lors de la présentation des résultats, nous indiquerons à chaque fois, et pour chacune des variables testées (les VI), la valeur du coefficient beta. Ce coefficient est un indicateur du « poids explicatif » des variables. Ainsi plus le beta sera élevé en valeur absolue et plus cela nous indiquera que la part de contribution dans l'explication de la délinquance pour la variable considérée sera importante. Faire une analyse de régression revient à tester un modèle. Dans notre exemple, nous testons un « effet du type d'habitat sur le nombre total de types d'actes commis ». Le R² correspond au pourcentage de variance expliquée par le modèle dans son ensemble. Si nous avons une seule variable indépendante (VI), il s'agit du pourcentage de variance expliquée par un facteur (le type d'habitat). Dans le cas de plusieurs facteurs introduits (type d'habitat ; supervision parentale ; interaction entre ces deux VI), il s'agit de la part totale de variance expliquée (les deux facteurs et leur interaction). Plus ce pourcentage sera élevé et plus notre modèle sera performant pour rendre compte de la délinquance des mineurs.

2.2. Outils : La notion de médiation

La médiation est une analyse de régression spécifique qui s'intéresse aux effets indirects des facteurs dans l'explication d'un phénomène².

Dans la quatrième partie de ce rapport, nous tenterons de répondre aux deux questions suivantes : est-ce que le nombre total de types d'actes délinquants commis selon les différents types de structure familiale dépend, totalement ou en partie, du fonctionnement familial (i.e., la supervision), ou de variables non familiales (i.e., insertion à l'école ; normes des adolescents ; désordres autour du logement) ? Est-ce que le nombre total de types d'actes commis selon le lieu d'habitation dépend totalement, ou en partie, du nombre de copains délinquants fréquentés ?

Le concept de médiation est différent de celui de l'interaction. Rappelons que tester une interaction revient à vérifier que l'effet des modalités d'une variable dépend des modalités d'une autre variable. Dans le cas de la médiation, il s'agit d'avancer le fait qu'une variable agit sur une autre variable, laquelle a un effet sur la VD. Dans le premier cas, celui de l'interaction, nous sommes dans l'exploration d'un effet conjoint de *plusieurs* variables tandis que dans le second, celui de la médiation, nous rendons compte de l'effet indirect *d'une* variable. Nous cherchons, par exemple, à savoir si l'effet de la variable type d'habitat sur le nombre total de types d'actes « passe » par la variable « nombre de pairs délinquants ».

Pour réaliser une analyse de médiation, trois étapes dans la régression sont requises. Prenons l'exemple de l'analyse de la médiation de la supervision parentale sur le cadre parental dans l'explication du nombre total de types de délits.

² Tous les tests indirects ne sont pas tous des tests de médiation. La nuance est qu'historiquement (Judd et Kenny, 1981; Baron & Kenny, 1986), l'étude d'un médiateur est la recherche du mécanisme qui rend compte d'un effet. Or si le test de "médiation" n'implique pas de vérifier qu'il y a un effet à expliquer à la base (c'est-à-dire un effet de X sur Y), il ne s'agit pas à proprement parler de la recherche d'un médiateur.

Il convient dans un premier temps de tester l'effet de la VI principale, le cadre parental (VI qui peut être présentée en quatre modalités : classique, monoparentale, recomposée et « habiter sans ses parents » ou bien en deux modalités : classique et « autres formes ») sur le nombre total de types d'actes commis (VD continue, qui s'étend de zéro à n types de délits).

Il faut que cette analyse de régression montre un effet significatif pour passer à l'étape suivante. Si tel est bien le cas, dans un deuxième temps, nous testons l'effet de notre variable indépendante, à savoir la structure, sur la variable médiatrice, la supervision parentale. Cette analyse doit également présenter un effet significatif.

Enfin, la troisième et dernière étape consiste en l'intégration de la variable indépendante (cadre parental) et de la variable médiatrice (supervision parentale) comme prédicteurs de la variable dépendante (nombre de type d'actes). Dans le cas d'une médiation totale, cette analyse révèle seulement un effet du médiateur (supervision) sur la VD ; de plus, la VI (cadre parental) ne devrait plus être significativement corrélée au nombre total de types de délits (VD). Dans le cas d'une médiation partielle, l'effet de la variable indépendante demeure, mais la valeur de son beta (le coefficient statistique qui indique la contribution de la variable à l'explication) devra être inférieure en valeur absolue à celle obtenue lorsque cette variable est rentrée seule dans le modèle, c'est-à-dire lors de la première étape. Pour une présentation détaillée de la méthode, on peut se reporter par exemple aux travaux de Baron et Kenny (1986). Nous reviendrons sur ce concept dans la partie 4, consacrée à ces analyses.

3. LA METHODE D'ENQUETE : SOURCE, QUESTIONNAIRE, MESURES

Nous présentons dans cette section les outils empiriques mobilisés pour collecter l'information (questionnaires, indicateurs) ainsi que les caractéristiques des échantillons (modes de constitution, caractéristiques, lieux etc...) sur lesquels nous avons travaillé.

3.1. Les enquêtes de délinquance autodéclarée

Les moyens de connaître les formes, mécanismes et évolutions de la délinquance sont multiples et loin de se limiter aux statistiques issues du fonctionnement des administrations. Il est possible de distinguer diverses méthodes permettant d'approcher les faits de délinquance. Les statistiques du Ministère de l'Intérieur existent en France sous une forme qui permet la comparaison des grands types de délits dans le temps depuis 1950 ; elles sont publiées depuis 1972 sur une base annuelle et rendent compte des actes de délinquance connus et des mises en cause de personnes. Elles se fondent sur les chiffres saisis par des services de la police et de la gendarmerie. Elles offrent une estimation par types d'infractions des volumes de la délinquance détectée. Des statistiques annuelles sur les jugements et condamnations ainsi que les personnes incarcérées sont également produites par le Ministère de la Justice (voir le site www.justice.gouv.fr).

Plusieurs limites caractérisent les mesures officielles : elles varient en fonction de l'activité des délinquants, de la décision des victimes de déposer plainte ou non, et du fonctionnement des services qui les enregistrent, à savoir d'une part, l'enregistrement des plaintes mais également, la réussite dans l'identification des auteurs, puis des différents systèmes de classement des affaires. Les chiffres officiels, qu'il vaudrait mieux nommer administratifs, ne concernent par définition que les infractions qui sont venues à la connaissance de ces services et qui ont été enregistrées comme telles et dont les auteurs ont été identifiés. Des faits élucidés dépend le profil des personnes qualifiées de délinquantes. Une confusion semble s'établir parfois entre « la délinquance des jeunes » et « la statistique des mises en cause de mineurs ». Or, pour prendre l'exemple des vols de rue, environ 15% sont élucidés (ceci varie légèrement suivant les années). En d'autres termes, sachant que souvent les adolescents commettent ces délits à plusieurs et qu'il suffit qu'un seul d'entre eux soit identifié pour que le fait soit compté comme élucidé, il est probable que, en réalité, bien moins de 10 à 15% des auteurs de vols soient connus. Une autre limite des statistiques officielles concerne la possibilité de « biais » susceptibles d'être à l'œuvre à la fois du fait de la sélection policière et du processus pénal. Lorsque nous constatons par exemple la surreprésentation d'une catégorie donnée de personnes dans les données officielles, le doute peut subsister sur son origine : s'agit-il d'une suractivité délinquante de la catégorie concernée ou bien d'une sursélection de cette catégorie par les services de la police et de la justice ?

Les enquêtes de délinquance autorévéleée, autorapportée ou autodéclarée (les termes sont des synonymes) permettent de contourner certains de ces écueils, sans pour autant constituer un outil parfait dénué de toute limite (notamment pour les actes les plus graves et violents, trop rares pour être bien restitués par cette méthode, par exemple les homicides ou les viols commis par les mineurs). Le meilleur moyen de connaître une délinquance est de

se tourner vers ceux qui savent : cela implique de laisser parler les auteurs eux-mêmes. Ceci a été rendu possible par l'amélioration des protocoles et des questionnaires comportant des questions formulées dans ce but. Ce type d'enquête, qui s'est imposé ces vingt dernières années comme un standard important en criminologie, parvient à identifier beaucoup plus d'auteurs de délits que les sources policières ou judiciaires.

Dans les enquêtes de délinquance autodéclarée, les participants sont invités dans l'anonymat (et sans aucune contrainte) à décrire les infractions dont ils ont pu être les auteurs, généralement à partir d'une liste de conduites portant sur une grande diversité d'actes de gravité très variable et sur une période de référence qui est le plus souvent leur vie entière ou la dernière année, parfois les deux dernières années. Grâce à cette méthode initiée par Short et Nye (1957), il devient possible de comparer la *prévalence* des conduites délinquantes (le nombre d'auteurs ayant eu au moins une fois un comportement délinquant donné) ou divers autres indices selon les milieux et groupes sociaux en limitant le risque de ne mesurer que la réaction sociale différentielle aux infractions.

De nombreux doutes ont été exprimés concernant cette méthode, particulièrement au début de son développement, avant que des améliorations et vérifications ne permettent de l'accréditer. Tout d'abord, la mesure de la délinquance autodéclarée a été massivement pratiquée dans des milieux scolaires, là où précisément les probabilités de rencontrer des participants fortement engagés dans la délinquance après 16 ans sont les plus faibles. Pour trouver un nombre important d'auteurs de délits atteignant une certaine gravité, des échantillons de très grande taille sont nécessaires. Plus fondamentalement, le principe d'une mesure autorévélee de la délinquance implique d'accorder un certain degré de confiance à la mémoire et à la sincérité des participants. La validation des instruments de mesure de la délinquance s'est appuyée sur des méthodologies multiples. On a cherché par exemple à évaluer l'indice de corrélation entre un premier questionnaire et un second présenté aux mêmes sujets et à plusieurs semaines ou mois d'intervalle (il s'agit d'une procédure de test – retest ; voir par exemple Dentler & Monroe, 1961). Ces études ont généralement mis en évidence de forts degrés de cohérence, de consistance interne des mesures. On a également cherché à comparer les réponses des sujets à diverses sources externes, comme les statistiques officielles (Erickson & Empey, 1963) ou des informateurs extérieurs comme les amis, les parents ou les enseignants (voir par exemple Gold, 1970). Les comparaisons contrôlées réalisées entre des sujets judiciairisés et des sujets non-judicialisés confirment que les premiers ne sont pas arrêtés par hasard : ils commettent beaucoup plus de délits (voir, par exemple, Bègue, 2000 ; Palmer & Hollin, 1998). L'une des études de validité les plus fameuses est celle de Clark & Tift (1966). Ces auteurs ont demandé à des étudiants volontaires de remplir un questionnaire de délinquance composé de 35 items. En soumettant par la suite ces mêmes sujets à un polygraphe, les auteurs ont observé une stabilité des réponses de 81.5%.

Les mesures par autodéclaration sont considérées aujourd'hui comme une option de recherche de valeur (voir Hindelang, Hirschi & Weis, 1981) et constituent actuellement une méthode dominante dans la recherche criminologique sur la délinquance au niveau international. Bien que cette méthode soit le plus souvent utilisée auprès d'adolescents scolarisés, elle a également été employée auprès d'adultes (Elliott et al., 1983), d'étudiants d'université (Cochran et al., 1998), et même des criminologues professionnels (Robinson et Zaitzow, 1999). En France, cette méthodologie a été assez peu utilisée, mais son développement récent par plusieurs organisations et chercheurs est prometteur (notamment l'Institut National des Etudes Démographiques et l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale).

Pour deux des trois enquêtes que nous allons utiliser, nous sommes partis de la population générale, ici les jeunes entre 13 et 19 ans, dont une partie se révélera ou non auteur de délits divers au cours du questionnaire. Ce constat est à l'origine de la première enquête française utilisant l'ISRD (*International Self-Reported Delinquency Survey*), menée par nos soins en 1999 pour la première (dans les agglomérations de Grenoble et Saint-Etienne) et en 2003 pour la seconde (dans l'agglomération de Grenoble). La première étude implique 2288 jeunes et la seconde 1614. Tous ces jeunes sont scolarisés dans le second degré, collèges et lycées, de la région Rhône-Alpes.

Ce premier volet d'études menées en milieu scolaire a été complété par un second consacré aux jeunes de 13 à 19 ans judiciairisés, sous mandat de la PJJ ou placés en centre ou foyer (CPI, CER, Centre de jour...), dans le département de l'Isère. Il s'agit d'une étude portant sur 93 jeunes de 13-18 ans, interrogés fin 2003 et début 2004, selon le même protocole (mais en allégeant le questionnaire) que les jeunes scolarisés.

3.2. La Famille et la délinquance : dimensions et mesures retenues

Cette recherche s'attache au rôle de la famille sur la délinquance des mineurs et plus précisément à l'étude des interactions entre les variables familiales et les variables d'environnement dans l'expression de la délinquance des mineurs. Plusieurs étapes sont nécessaires pour mettre en œuvre ces objectifs.

Tout d'abord, une première étape a consisté à définir des indicateurs pertinents pour caractériser la structure **familiale** (composée du cadre parental et de la taille de la fratrie), ses **modes de fonctionnement** (composée de la supervision parentale et de l'entente avec les parents) et enfin, de l'**environnement** dans lequel évolue le jeune (le type de quartier de résidence, la présence ou non d'incivilités ou désordres dans le voisinage, la fréquentation de copains délinquants) dans l'optique de nous permettre de tester des hypothèses. Diverses recherches ont montré que ces trois groupes de facteurs étaient susceptibles d'expliquer en partie l'activité délinquante des mineurs. En d'autres termes la famille, ses modes de fonctionnement et l'environnement social et physique sont des prédicteurs, que nous pouvons opérationnaliser sous forme de variables indépendantes, pour rendre compte des effets de la délinquance.

La délinquance constitue donc la variable dépendante (VD) ou, autrement dit, il s'agira de la « variable à expliquer ». Dans le cadre des trois présentes enquêtes, nous avons opérationnalisé « la délinquance » à l'aide de la mesure suivante : le nombre total de types d'actes commis les deux dernières années.

Chacun des types peut comprendre un nombre d'actes plus ou moins important (par exemple pour le vol en magasin, de 0 à n actes peuvent être déclarés ; voir encadré ci-dessous pour les détails sur les types d'actes). Nous ne comptabilisons ici que les types d'actes et non les actes. La diversité des types d'actes commis permet en effet de déterminer l'ancrage dans la délinquance. Plus des délits divers sont commis, plus l'ancrage est fort. Cette diversité correspond en effet à une « polyvalence » dans la délinquance, qui suppose une expérience importante ainsi qu'un réseau de relations ou d'amis avec qui commettre ces délits. Nous avons inclus dans un indice de délinquance divers types d'actes (cf. encadré) et notamment le port d'armes et les mesures liées aux stupéfiants (la consommation et le trafic).

Le nombre total de types d'actes : définition et mode de calcul

Définition

Le **nombre total de types d'actes** recouvre tous les comportements listés ci-dessous (FL040 à FL270 et GL400 à GL530).

FL040	Écrire ou taguer des graffiti, par ex. sur des murs, sur des bus, des sièges de bus, sur des abris de bus, etc
FL100	Endommager ou détruire un abris de bus ou une cabine téléphonique
FL110	Casser volontairement une fenêtre de maison, d'immeuble ou la vitrine d'un magasin, sans vouloir pénétrer dans les lieux
FL120	Casser un lampadaire, des lumières publiques
FL130	Abîmer ou arracher des arbres, des plantes ou des fleurs dans un parc, un jardin public
FL140	Abîmer ou détruire un siège de bus, de tram, de métro ou de train
FL150	Abîmer une voiture, mais sans y mettre le feu
FL160	Abîmer une moto ou une mobylette
FL170	Abîmer ou détruire quelque chose dans le hall d'un immeuble
FL180	Lancer des cailloux, des projectiles sur une voiture de police, de pompiers, sur un bus
FL200	Prendre quelque chose dans un magasin, une boutique, dans une grande surface ou un kiosque, sans payer
FL210	Voler un vélo, un vélomoteur ou une moto
FL220	Voler une voiture, même si c'était juste pour faire un tour avec, sans vouloir la garder
FL230	Voler des objets à l'intérieur d'une voiture
FL240	Arracher à quelqu'un son sac à mains, son porte-monnaie ou autre chose en vue de lui prendre son argent
FL250	Pénétrer sans autorisation ou par effraction dans une maison, un appartement, un magasin ou un autre local pour y voler quelque chose
FL260	Acheter quelque chose dont tu savais ou pensais qu'elle avait été volée
FL270	Vendre quelque chose dont tu savais ou pensais qu'elle avait été volée
GL400	Porter une arme sur toi, par exemple un couteau, des barres de fer, des chaînes, des poings américains, des armes à feu ou d'autres armes
GL410	Menacer quelqu'un ou frappé quelqu'un en vue de lui prendre son argent ou d'autres choses
GL420	Participer à des bagarres dans un lieu public. Par exemple, lors de manifestations sportives, lors de concerts, lors de manifés ou tout simplement dans la rue, dans une gare, dans un bar, un pub, une boîte de nuit
GL430	Mettre volontairement le feu à quelque chose qui ne t'appartenait pas
GL440	Frapper violemment ou blesser quelqu'un qui ne fait pas partie de ta famille, à tel point que tu penses ou tu sais qu'il a dû recevoir une aide médicale ou des soins d'un médecin
GL450	Frapper violemment ou blesser un membre de ta famille ou une personne qui vit avec toi, à tel point que tu penses ou tu sais qu'il a dû recevoir une aide médicale ou des soins d'un médecin
GL500	Fumer des joints ou consommé du haschisch, de la marijuana, du cannabis
GL510	Consommer certaines drogues dures telles que l'héroïne, cocaïne, LSD, ecstasy, PCP, crack, amphétamines..
GL520	Vendre du haschisch, de la marijuana, du cannabis
GL530	Vendre certaines drogues dures telles que héroïne, cocaïne, LSD, ecstasy, PCP, crack, amphétamines, etc

Mode de calcul

Le **nombre total de types d'actes** comptabilise le nombre total de comportements que le jeune a déclaré avoir commis.

Il est construit à partir de la batterie de questions de type : As-tu déjà écrit ou tagué des graffiti, par exemple sur des murs, sur des bus, des sièges de bus, sur des abris de bus, etc. ? (Cf. partie FL et GL du questionnaire – listes des comportements). Les modalités de réponse étant soit « oui, je l'ai fait », soit « non, je ne l'ai jamais fait », tous les élèves se sont donc prononcés ; l'échantillon total est donc la base servant aux calculs.

Tous les comportements pris en compte dans cet indice ont le même poids.

Remarque : le comportement n°40 (tags) a été supprimé de la liste de comportements présentée aux jeunes judiciairisés.

3.2.1. Le questionnaire

Les trois enquêtes de délinquance autodéclarée (1999, 2003 et PJJ en 2004) utilisent un questionnaire standardisé. Il est directement dérivé de celui de l'enquête internationale (*The Questionnaire for the International Self Report Delinquency Project* cf. Klein, 1989). Toutefois, ayant constaté des limites, dues en partie à l'ancienneté de ce questionnaire, un certain nombre de thèmes permettant une meilleure compréhension des phénomènes de délinquance chez les jeunes ont été rajoutés ou complétés. Ainsi, la partie relative à l'environnement familial et social a été considérablement étoffée avec des questions sur la précarité, mais également sur les organisations pénales (perceptions de la police, gendarmerie, maire ...), sur les valeurs et sur le fait d'être victime. Les caillassages et incendies ont été clairement identifiés parmi les comportements.

Au final, le questionnaire testé au préalable auprès de jeunes de 13 à 19 ans et d'une durée moyenne d'une heure et demie, est composé de 5 parties :

- *Description de l'activité relationnelle de l'individu* : relations avec l'école, avec les parents, insertion, socialisation.
- *Qualification morale des comportements délinquants, jugement de valeur par rapport à la gravité des actes et aux risques encourus.*
- *Délinquance auto-rapportée* : une série d'actes, allant de la simple dégradation matérielle à l'agression physique. Pour chaque comportement commis, l'enquête se poursuit par un certain nombre de questions de détails (âge de la première fois, âge de la dernière fois, lieu, avec qui, réaction de l'entourage...).
- *Questions générales sur l'environnement familial* : précarité, entente avec les parents, supervision parentale ...
- *Questions sur les rapports avec la police* : en tant que victime et/ou auteur de délits.

3.2.2. Les enquêtes réalisées auprès des jeunes scolarisés en 1999 et en 2003

a) Zone géographique des enquêtes et définition des populations enquêtées

Ces enquêtes menées en milieu scolaire s'intéressent à la population des jeunes de 13 à 19 ans, n'ayant pas fêté leur 20^e anniversaire à la date de passation du questionnaire. Ils sont scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat : en collège (y compris SEGPA), en lycée d'enseignement général et technologique, en lycée professionnel ou en lycée polyvalent (y compris section d'enseignement professionnel). Les jeunes inscrits dans le cadre d'actions du dispositif Mission Générale d'Insertion (CIPPA...) ont été également sollicités.

Tableau 1. Communes présentes dans les enquêtes menées auprès des scolaires

Zone d'enquête de Grenoble (Communauté de communes de l'agglomération grenobloise) en 1999 et 2003			Zone d'enquête de Saint-Etienne (Unité urbaine INSEE + Saint Genest Malifaux) en 1999	
Bresson *	Gières	Sassenage	Chambon-Feugerolles	Saint Jean Bonnefonds*
Claix	Meylan	Seyssinet	Etrat*	Saint Priest-en Jarez
Corenc	Murianette *	Seyssins	Firminy	Sorbiers
Domène	Noyarey *	La Tronche	Fraisses*	La Talaudière
Echirolles	Poisat	Veurey *	Ricamarie	Tour-en-Jarez*
Eybens	Pont de Claix		Roche-La-Molière	Unieux
Fontaine	Saint-Egrève		Saint Etienne	Villars*
Grenoble	Saint-Martin-d'Hères		Saint Genest-Lerpt	
Fontanil	Saint-Martin-le Vinoux		Saint Genest Malifaux	

*aucun établissement du second degré n'est localisé sur ces communes mais les élèves y ont leur domicile ou celui de leurs parents

En 1999, la recherche porte sur deux agglomérations de la région Rhône-Alpes : celle de Grenoble et celle de Saint-Etienne. Les zones d'enquête retenues ont été définies en fonction du nombre d'habitants et de leur étendue géographique de façon à obtenir deux espaces comparables (cf. tableau n°1).

A Grenoble, l'étude a été réalisée sur le périmètre de la communauté de communes de l'agglomération grenobloise (La Métro) regroupant 23 communes. A Saint-Etienne, le choix s'est porté plutôt sur la zone proche autour de la ville-centre, c'est-à-dire l'unité urbaine (au sens du découpage INSEE), plutôt que sur le périmètre intercommunal (Saint-Etienne Métropole), trop étendu géographiquement. Pour des raisons budgétaires, l'enquête de 2003 ne porte que sur la zone grenobloise.

b) Les accords préalables et les informations

La phase terrain de ces enquêtes ayant été conduite au sein même des établissements, un certain nombre d'accords ont du être recueillis au préalable. Le Ministère de l'Education Nationale, de la Technologie et de la Recherche, le Rectorat et la direction de l'Enseignement Catholique ont donné leur accord et leur soutien à ces études. Par ailleurs, l'Inspection Académique a été informée du lancement des enquêtes. Tous les chefs d'établissements scolaires situés dans le périmètre d'étude ont été contactés et sollicités pour participer à l'étude. Suite à ce premier contact, une réunion d'information visant à présenter les objectifs de l'étude, la méthodologie et le dispositif mis en place (constitution de l'échantillon, protocole d'anonymisation et information aux parents d'élèves) a été effectuée. La participation des établissements et les effectifs d'élèves correspondants sont présentés ci-dessous.

Tableau 2. Données récapitulatives sur la population générale en 1999 (scolaires)

Année 1999	ETABLISSEMENTS			ELEVES de 13 à 19 ans		
	Grenoble	Saint-Etienne	TOTAL	Grenoble	Saint-Etienne	TOTAL
Population-mère	59	57	116	29 760	22 864	52 624
Refus établissements	11	4	15	6 093 ²	1 126	7 219
Population enquêtée	48	53	101	23 667	21 738	45 405

Tableau 3. Données récapitulatives sur la population générale en 2003(scolaires)

Année 2003	ETABLISSEMENTS	ELEVES de 13 à 19 ans
Population-mère	60	29 945
Refus établissements	12	6101
Population enquêtée	48	23 844

Nous avons demandé aux chefs d'établissement ayant accepté de participer à l'étude de diffuser un message d'information, rédigé par nos soins, à tous les parents d'élèves les avisant qu'une enquête allait avoir lieu et que leurs enfants étaient susceptibles d'être interrogés. Ils retournaient un coupon détachable s'ils ne souhaitaient pas que leur enfant participe. Les différentes fédérations de parents d'élèves (P.E.E.P, F.C.P.E, U.D.A.P.E.L) ont également été contactées. Des courriers expliquaient les enjeux de cette étude et insistaient sur les garanties de confidentialité et d'anonymat des réponses. La participation volontaire des élèves est le principe majeur de cette enquête. Tout sentiment d'obligation de réponse aurait pu fausser la sincérité des réponses et donc la qualité des résultats. Chaque élève sélectionné a eu la possibilité de refuser d'être interrogé.

³ Le poids des 13-19 ans dans la population scolaire totale recensée dans les établissements participants a été calculé à partir de données provisoires. Le nombre d'élèves de 13-19 ans dans les 11 établissements ayant refusé de participer à l'enquête a pu être ainsi estimé en appliquant ce taux. Ils représentent ainsi 20 % de l'effectif total de 13-19 ans scolarisé dans les établissements du 2nd degré localisés sur la Métro.

⁴ A partir des éléments connus (cf. tableau n°2), a été calculé un ratio moyen des 13-19 ans par rapport au nombre total d'élèves scolarisés dans les établissements de la zone d'enquête. De ce ratio a été déduit une estimation du nombre d'élèves de 13-19 ans dans les quatre établissements ayant refusé de participer à l'enquête.

⁵ 48 chefs d'établissement ont été contactés. Dans certains cas, deux types d'établissements (collège et lycée, par exemple) pouvaient être localisés à la même adresse et sous la responsabilité d'un même chef d'établissement. Ces cas ont néanmoins donné lieu à des échantillons distincts (un pour le collège et un pour le lycée). Finalement, 55 échantillons ont été constitués.

c) L'échantillonnage

Nous avons procédé à un échantillonnage par tirage aléatoire sur liste au sein de chaque établissement. Autrement dit, pour un établissement donné, le nombre d'élèves enquêté est proportionnel au nombre d'élèves de 13-19 ans scolarisés dans cet établissement.

Pour chaque établissement, deux tirages aléatoires indépendants ont été effectués donnant lieu à :

- une liste principale d'élèves (5 % de l'effectif de 13-19 ans scolarisés dans l'établissement en 1999, 7 % en 2003) ;
- une liste complémentaire (égale à 1/3 de la première liste), destinée à remplacer les refus et les absences éventuels d'élèves de la liste principale. Les noms de cette seconde liste ont été classés aléatoirement de manière à éviter tout effet d'ordre.

Les refus ont donné lieu à un remplacement de l'élève par un élève de la liste complémentaire ; de même que les absences de longue durée. Pour les absences ponctuelles, les élèves concernés ont été relancés jusqu'au dernier jour de présence de l'enquêteur, de manière à ne pas les exclure prématurément de l'étude (l'absentéisme étant présumé avoir un lien avec la délinquance).

Résumé sur le mode d'échantillonnage

Le mode d'échantillonnage de l'enquête est identique pour 1999 et 2003. Il s'agit d'un sondage par tirage aléatoire sur liste au sein de chaque établissement, avec accord des parents, volontariat du répondant et réponses données dans l'anonymat. Seul le taux de sondage diffère (5 % en 1999 et de 7 % en 2003). Le mode de passation des entretiens est le face à face dans un lieu « neutre » (type infirmerie). La durée de passation des entretiens a été de 1h30 en moyenne avec le questionnaire complet.

d) Les enquêteurs : recrutement, formation et suivi quotidien

Les personnes en charge de la passation des questionnaires justifiaient soit, d'une expérience d'animation auprès d'un public jeune, soit d'une expérience en tant qu'enquêteur. En outre, les candidats ont été testés en face à face et en situation réelle de passation de questionnaires. Les candidats sélectionnés ont suivi une formation d'une demi-journée assurée par un membre de l'équipe. Lors de cette formation ont été abordées les questions techniques et psychologiques, afin de leur permettre de « s'approprier » le questionnaire et de favoriser la prise de contact avec les enquêtés. Enfin, les enquêteurs ont fait l'objet d'un suivi quotidien tant quantitatif (matérialisé par les feuilles de route), que qualitatif (lors de « debriefing »).

e) Passation du questionnaire

Un protocole très précis de passation a été défini. La majeure partie du questionnaire a été administrée de façon assistée et en face à face, afin que la durée de l'entretien (traduisant implicitement l'activité délinquante de la personne interrogée) demeure confidentielle. L'enquêteur posait les questions et proposait des réponses pré-codées ou des cartes réponses à l'enquêté qui choisissait la réponse adaptée à son cas. Dans le questionnaire, de manière à adapter le protocole d'administration, les actes délinquants ont été dissociés en deux grandes catégories en fonction de leur gravité. Dans un souci de vigilance à l'égard des enquêtés, et afin de recueillir le plus possible de réponses fiables au questionnaire, les parties concernant les actes de délinquance les plus graves ont été auto-administrées : le jeune a lu et entouré lui-même ses réponses. Ce protocole permettait à la fois de garantir l'anonymat des réponses, et d'instaurer un climat de confiance, augmentant ainsi la qualité de l'enquête.

En outre, compte tenu du caractère sensible de l'étude, un protocole global d'anonymisation a été mis en place (notamment, grâce à l'affectation d'un numéro à chaque élève) de manière à empêcher toute identification ultérieure des individus :

- la personne qui connaissait le nom de l'élève interrogé (personnel de l'établissement) n'a jamais eu accès aux réponses données au questionnaire
- l'enquêteur qui a recueilli les réponses de l'élève n'a jamais été informé de l'identité de l'élève en question.

f) Le bilan des terrains

La qualité des enquêtes réalisées est affectée par le nombre de refus de la part des établissements (11 refus à Grenoble en 1999 et 12 en 2003, 4 à Saint-Etienne en 1999). Il n'était pas praticable de remplacer les établissements en partant d'une population mère si limitée : au plan d'une agglomération, la substituabilité des établissements n'est pas aisément réalisable. Ces refus entraînent donc un biais que l'on ne peut évaluer parfaitement. Notons cependant que différents types d'établissements ont refusé : on en trouve aussi bien au centre-ville, que dans des secteurs plus défavorisés.

Tableau 4. Bilan du terrain de l'enquête 1999 menée auprès des scolaires⁶

	Élèves de 13 à 19 ans des établissements participants		
	Grenoble	Saint-Etienne	TOTAL
Population totale	23 667	21 738	45 405
Echantillon théorique	1 185	1 107	2 292
- Refus parents	55	98	153
- Refus élèves	27	29	56
- Absences	109	62	171
- Abandons en cours d'entretien	1	0	1
+ Remplacement des refus et absences	184	160	344
= Echantillon enquêté (filière scolaire classique)	1 177	1 078	2 255
+ Elèves relevant de la Mission Générale d'Insertion (élèves de Cippa, Morea)	-	33	33
= Echantillon enquêté total	1 177	1 111	2 288

Tableau 5. Bilan du terrain de l'enquête 2003 menée auprès des scolaires

	Élèves de 13 à 19 ans des établissements participants	
	Grenoble	Saint-Etienne
Population totale	23 844	
Echantillon théorique	1 669	
- Absences et refus estimés	-266	
- Abandons en cours d'entretien	-2	
+ Remplacement des refus et absences	+206	
= Echantillon enquêté (filière scolaire classique)	1 607	
+ Elèves relevant de la Mission Générale d'Insertion (élèves de Cippa, Morea)	+7	
= Echantillon enquêté total	1 614	

Dans les deux agglomérations, les refus des parents constituent une seconde source de biais. En regard, les refus des élèves sont 3 fois moins nombreux (cf. tableaux n°4 et 5). Les absences sont, en partie, dues à la période et à la préparation d'examen, ou encore au système de cours en alternance dans les établissements et à l'extérieur. Les jeunes se disant explicitement opposés à une participation à l'enquête sont extrêmement rares. Pour l'année 2003, en raison de la grève qui a perturbé le fonctionnement des établissements pendant la période où l'enquête se déroulait, il est difficile de faire la part entre les absences et les refus. Pour chacune des enquêtes, les effectifs pris sur listes complémentaires conduisent à un taux moyen de refus et absences de 14 % sur l'ensemble des élèves contactés.

⁶ En 1999, la phase terrain de l'enquête s'est déroulée du 27 avril au 19 mai à Grenoble et du 27 avril au 14 mai à Saint-Etienne.

⁷ 1 185 élèves de la liste principale ont été appelés par les enquêteurs.

184 élèves interrogés ont dû être pris sur la liste complémentaire pour remplacer les absences et les refus.

8 élèves n'ont pas été remplacés (absences ou abandons).

1 369 élèves ont donc été contactés au total. On obtient donc $(192/1\ 369) \times 100 = 14\ %$.

⁸ Les CIPPA ont été échantillonnés au taux de 10 % dans un seul des deux sites, soit environ 5 % en moyenne.

⁹ Sur 48 sites, 6 n'ont pas été en mesure de nous transmettre les informations concernant les refus et absences. Le nombre de remplacements est évalué à 206 élèves sur 42 sites (111 refus dont 71 à l'initiative des élèves et 40 des parents et 95 absences signalés par les établissements). L'objectif théorique n'a pas été atteint sur 8 des sites ; ce qui représente 60 élèves non remplacés.

¹⁰ Sur 140 élèves concernés, soit un échantillon théorique de 10 élèves à interviewer, 7 seulement ont pu répondre au questionnaire.

3.2.3. Le cas des *judiciarisés*

a) Délimitation de la population - cible

Fin 2003, l'enquête de délinquance auto-déclarée a été étendue à la population des jeunes de 13 à 19 ans, sous mandat de la PJJ et ayant fait l'objet d'un placement judiciaire sous la forme d'un hébergement collectif, soit au titre de l'ordonnance du 2 février 45 pour les délinquants, soit celui de l'article 375 du Code Civil pour l'enfance en danger.

Les structures ciblées disposent de la « double habilitation » (ASE/Justice) ; ce sont des structures d'accueil de type foyers ou centres : Foyers d'Action Éducative (FAE), foyers d'accueil d'urgence, Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Centres Éducatifs Renforcés (CER) ou Centres de Placement Immédiat (CPI). Axé initialement sur les jeunes hébergés en structure collective, le recrutement de l'échantillon a été étendu aux jeunes placés en structure « semi collective », devant les difficultés à interroger le nombre de jeunes voulus. Au total 13 structures ont été recensées, réparties sur plusieurs communes du département de l'Isère (Grenoble, Corenc, Nivolas-Vermelle, Autrans, Bressieux, La Tronche, Saint-Martin d'Hères, Vienne, Sinard, Lans en Vercors et Beaurepaire).

Dans chaque type de structure d'accueil, il a fallu tout d'abord procéder à un repérage de la population éligible tenant compte des critères d'échantillonnage. Ainsi, les jeunes sous tutelle de l'État appelés « mineurs isolés », les jeunes en autonomie, en famille d'accueil ou accueil de jour, et ceux qui étaient en dehors de la tranche d'âge retenue (13-19 ans) ont été exclus.

Sur une capacité globale de 291 jeunes accueillis en structure d'hébergement en Isère¹¹, il restait après confrontation avec les données des structures d'accueil concernées et après application des critères d'éligibilité, 133 jeunes.

Une rencontre préparatoire avec le Directeur départemental de la PJJ eu lieu afin de présenter les objectifs de l'étude sur la délinquance auto-déclarée et de recenser les structures-cibles potentielles. A l'issue de cette phase de repérage, les contacts ont été pris avec les directeurs des structures qui ont tous accepté le principe de l'enquête.

b) Passation du questionnaire et bilan de la phase de terrain

La phase de terrain a été conduite par une personne ayant une longue expérience des publics jeunes. La passation du questionnaire a eu lieu au sein même des établissements où un bureau ou une salle étaient mis à disposition. Les jeunes en structures d'accueil ont été soumis à un questionnaire comparable à celui des scolaires¹². Une durée de passation de 1h30 environ a été observée pour les jeunes accueillis en CER et ceux, placés en foyer, dont le parcours relève d'une prise en charge pénale (ordonnance de 45).

Les jeunes concernés sont auteurs d'un nombre important de délits et répondre aux questions détaillées relatives à ces situations prend du temps. Pour les autres jeunes, la passation a duré une heure.

Il y a eu deux vagues d'entretiens réalisés entre décembre 2004 et mai 2004. La première vague portait sur l'ensemble des structures (n=69), l'autre uniquement sur les CER (n=24).

Sur le total des éligibles de la vague 1, soit 133 personnes, on dénombre :

- 4 jeunes volontairement écartés par les équipes (au motif d'une trop grande fragilité psychologique, illettrisme),
- 41 refus,
- 16 absences et « autres motifs » de non participation (hospitalisation, fugue).

Le nombre de jeunes rencontrés dans l'ensemble des structures représente donc un peu plus de la moitié de l'effectif concerné, soit 72 jeunes sur 133 éligibles.

La vague 2 a donné lieu à l'interview de 24 jeunes sur un total de 25 jeunes recensés (CER uniquement).

Pour les deux vagues cumulées, 93 personnes ont donc été interrogées avec des questionnaires valides et complets sur 158 éligibles (vagues 1 et 2), soit un taux de réponse de 59 %.

¹¹ Source DPJJ

¹² Des questions destinées à recueillir des éléments sur le parcours du jeune ont été ajoutées. Afin d'alléger la durée des entretiens, les questions portant sur certains comportements ont été supprimées (comportements routiers, absentéisme scolaire, fugue du domicile parental, fraude dans les transports en commun, tags) ou simplifiées (questions de détail).

Nous aborderons tout d'abord les analyses en nous intéressant aux variables familiales disponibles pour classer les indicateurs selon la part de variance expliquée dans l'expression de la délinquance. Nous avons retenu comme variables indépendantes liées à la structure familiale, le fait que chacun des parents soit en vie ou non, le cadre parental (la présence de parents biologiques, la recomposition d'un couple etc...), et enfin, la taille de la fratrie. Des analyses approfondies sur la position dans l'ordre de naissance dans la fratrie ont permis de déterminer que cette variable n'est pas significativement liée à la délinquance une fois différentes variables contrôlées (Bègue, Roché, 2005). Cette variable n'est donc pas incluse dans les analyses. Concernant le cadre parental, nous avons retenu comme modalités le fait de vivre dans une famille avec ses deux parents biologiques ou d'adoption, dans une famille monoparentale, dans une famille recomposée ou encore le fait de vivre seul ou avec d'autres référents que ses parents. Nous pensons que le type de structure peut avoir un rôle sur le nombre de délits commis, mais que ce rôle sera modéré par des variables comme le fonctionnement familial ou encore l'environnement. Nous avons réalisé deux types de calculs. Le premier consiste à garder la variable détaillée « cadre parental », en quatre classes comme présentée ci-dessus. Un second consiste à présenter une opposition entre les enfants élevés par leurs parents biologiques aux autres formes. La première option permet l'exploration de ces différentes sous formes, mais est assez coûteuse dans les régressions car elle limite le nombre de variables pouvant être introduites pour tester les interactions. La seconde option, largement validée par la littérature internationale, permet d'intégrer aux régressions d'autres variables liées à la structure et à l'environnement. Nous utiliserons alternativement les deux options.

Dans un second temps, nous étudierons les interactions entre variables de la structure familiale avec celles relatives au fonctionnement dans la famille (les variables de supervision parentale et d'entente parentale). Nous voulons tester l'hypothèse suivant laquelle l'écart entre la fréquence des délits commis dans les familles dont les deux parents biologiques ou d'adoption vivent encore ensemble comparativement aux autres types de structures (monoparentale, recomposée, autre) est modifié par le fonctionnement familial.

Puis, nous élargirons notre champ d'investigation en tenant compte de variables définissant l'environnement des familles : leurs ressources (avec la PCS des parents), le type d'habitation de la famille et la présence de désordres autour du logement, ou encore la fréquentation de pairs délinquants. D'après la théorie de l'apprentissage social, nous nous attendons à ce que des relations positives avec des pairs déviants, ici le nombre de copains ayant eu affaire à la police, accentuent le nombre de délits commis. Une fois encore, nous pouvons faire l'hypothèse que la supervision parentale viendra modérer cet effet. Nous pouvons nous attendre à une interaction entre ces variables, à savoir que l'effet bénéfique de la supervision parentale pourrait être amoindri en fonction du nombre de copains déviants. De plus, des jeunes qui évoluent dans des environnements plus défavorisés (PCS du bas de l'échelle sociale, désordres autour du logement) devraient commettre plus d'actes que les enfants issus de milieux plus favorisés. Une fois encore, nous pouvons penser que la supervision interagira avec ces variables. Par exemple, nous pouvons nous attendre à ce que les effets d'un environnement négatif soient accentués au regard de l'intensité du manque de supervision parentale.

Nous nous attacherons aussi à l'insertion scolaire, ainsi qu'à la perception normative de la délinquance. Nous devrions attendre que les enfants les moins bien insérés à l'école soient ceux qui commettent le plus d'actes du fait qu'ils se retrouvent en marge du système et que les attaches conformistes soient plus fragiles. L'environnement scolaire nous semble d'importance puisqu'au regard de l'âge des interrogés, qui s'étend de 13 à 19 ans, le milieu scolaire est celui dans lequel les jeunes passent le plus de temps (en dehors des périodes de vacances) et où, tout comme dans les familles, ils apprennent des règles de vie et des modes de fonctionnement, des normes sociales. Enfin, les enfants dont la perception normative tend à limiter la gravité perçue de divers délits devraient commettre plus d'actes que ceux qui ont bien intériorisé ces repères. Il faudra encore tester l'hypothèse d'une interaction entre cette variable et la supervision parentale. Nous pouvons penser que les effets de la qualité de la perception normative soient modérés une fois encore par la supervision.

L'objectif sera donc de tester divers modèles impliquant différentes dimensions de la structure familiale, de son fonctionnement et notamment l'interaction de celles-ci dans leur environnement social pour parvenir à expliquer une plus grande part de la délinquance des mineurs. Il s'agit de parvenir à identifier le modèle qui rendra le mieux compte du rôle de la famille dans l'expression de la délinquance chez les mineurs. Ainsi, les effets d'interaction entre le rôle des parents (socialisation verticale) et d'autres variables essentielles dans la prédiction de la délinquance, à savoir le rôle des pairs (socialisation horizontale), mais aussi le rôle de certaines organisations (l'école) et enfin l'environnement dans lequel elles évoluent seront donc considérés.

1. STATISTIQUES DESCRIPTIVES : PRESENTATION DES ENQUETES

Les profils des scolaires, enquêtés en 1999 et 2003, et des judiciairisés sont différents sur bien des points : le genre, l'âge, la taille de la fratrie mais également, l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques des adolescents. Effectivement précarité économique (nombre de personnes actives parmi les adultes du foyer, PCS des parents), échec scolaire (autoévaluation et redoublement), éclatement familial, ancrage de la fratrie dans la délinquance sont bien plus fréquents chez les jeunes judiciairisés que pour la population générale. Nous allons passer en revue le détail de ces différences en comparant les trois échantillons pour chacun des domaines précités.

1.1. Genre et âge

1.1.1. Le genre des enquêtés

La comparaison entre les trois échantillons montre une nette surreprésentation des garçons dans l'échantillon des jeunes judiciairisés (71%), comparativement aux deux autres (49,1% dans l'échantillon de 2003 et 50,1% pour 1999), reflétant une plus forte implication des garçons dans la délinquance.

Tableau 1. Répartition des scolaires et des judiciairisés par genre

Genre	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003		Judiciairisés	
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	Effectif	% valide
Garçons	1 151	50,3%	50,3%	793	49,1%	66	71,0%
Filles	1 135	49,7%	49,6%	821	50,9%	27	29,0%
Réponses valides	2 286	100,0%	99,9%	1 614	100,0%	93	100,0%

Concernant les judiciairisés il est noté que 55,9% (N=52) relèvent d'une ordonnance de 45¹³ et que 32,3% (N=30) relèvent de l'article 375¹⁴, à savoir de la protection de l'enfance. Enfin, les 11,8% restants n'ont pas pu être correctement classés

Tableau 2. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) par genre

Genre	Ordonnance 45		Article 375	
	Effectif	% valide	Effectif	% valide
Garçons	41	78,8%	21	70,0%
Filles	11	21,2%	9	30,0%
Réponses valides	52	100,0%	30	100,0%

Les filles sont un peu plus présentes chez les enfants relevant de la protection de l'enfance (art 375) que chez ceux relevant de l'enfance délinquante (ordonnance de 1945).

¹³ Mineurs délinquants (Ordonnance 45-174 du 02 Février 1945 relative à l'enfance délinquante pour le droit pénal des mineurs).

¹⁴ Mineurs en danger (Ordonnance du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger pour l'assistance éducative des articles 375 et suivants du Code civil).

1.1.2. L'âge des enquêtés

En termes d'âge, nous avons adopté les mêmes règles pour la constitution des trois échantillons, à savoir une borne inférieure à 13 ans et supérieure à 19 ans. L'échantillon de 2003 a une moyenne d'âge de 15,66 ($ET^{15} = 1,76$), celui de 1999 a une moyenne d'âge de 15,87 ($ET = 1,83$) et enfin, pour les judiciairisés, la moyenne d'âge est 16,18 ($ET = 1,36$). L'échantillon des judiciairisés est donc un peu plus âgé que les deux autres.

Tableau 3. Répartition des scolaires et des judiciairisés par âge

Age	Scolarisés 1999		Scolarisés 2003		Judiciairisés	
	Effectif	% valide	Effectif	% valide	Effectif	% valide
13 ans	278	12,2%	209	12,9%	2	2,2%
14 ans	374	16,3%	270	16,7%	9	9,7%
15 ans	341	14,9%	308	19,1%	19	20,4%
16 ans	354	15,5%	289	17,9%	19	20,4%
17 ans	418	18,3%	251	15,6%	32	34,4%
18 ans	357	15,6%	184	11,4%	8	8,6%
19 ans	165	7,2%	103	6,4%	4	4,3%
Réponses valides	2 288	100,0%	1 614	100,0%	93	100,0%

Lorsque nous regardons spécifiquement au sein de la population des judiciairisés, nous constatons que la distribution modale est de 17 ans (il s'agit de la catégorie la plus fréquente).

Tableau 4. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) par âge

Age	Ord. 45		Art. 375	
	Effectif	% valide	Effectif	% valide
13 ans	0	0,0%	2	6,7%
14 ans	6	11,5%	2	6,7%
15 ans	12	23,1%	6	20,0%
16 ans	10	19,2%	8	26,7%
17 ans	21	40,4%	11	36,7%
18 ans	2	3,8%	1	3,3%
19 ans	1	1,9%	0	0,0%
Réponses valides	52	100,0%	30	100,0%

Les distributions par âge selon le type de prise en charge sont très proches quel que soit le cadre qui définit le placement des adolescents.

1.2. Contexte socio-économique

1.2.1. La catégorie socioprofessionnelle des parents (PCS)

Les enfants judiciairisés sont plus souvent issus de la moitié inférieure de l'échelle socio-économique. Les enfants d'ouvriers et d'employés représentent 71,6% des judiciairisés contre respectivement 38,7 % de l'échantillon scolaire de 2003, et 46,3% pour celui de 1999. Les enfants de cadres représentent 6% contre 34,9% pour 2003, et 26,7% pour 1999. En position moyenne, les enfants des professions intermédiaires sont un peu moins présents parmi les judiciairisés (22,4% contre 25,5% en 2003, et 27% en 1999).

¹⁵ ET signifie écart-type dans le texte. L'écart-type mesure la dispersion autour de la moyenne.

Tableau 5. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon la PCS du parent de référence¹⁶

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003			Judiciairisés		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
PCS									
Cadres	602	26,7%	26,3%	564	34,9%	34,9%	4	6%	4,3%
Professions intermédiaires	608	27%	26,6%	412	25,5%	25,5%	15	22,4%	16,1%
Employés-Ouvriers	1 042	46,3%	45,5%	624	38,7%	38,7%	48	71,6%	51,6%
Réponses valides	2 252	100,0%	98,4%	1 600	100,0%	99,1%	67	100,0%	72%

Tableau 6. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) selon la PCS de référence

	Ord.45			Art.375		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
PCS						
Cadres	3	7,3%	5,8%	1	5,6%	3,3%
Professions intermédiaires	12	29,3%	23,1%	2	11,1%	6,7%
Employés-Ouvriers	26	63,4%	50%	15	83,3%	50%
Réponses valides	41	100,0%	78,9%	18	100,0%	60%

Lorsque nous regardons spécifiquement au sein de la population judiciairisée, nous constatons que les enfants relevant de l'article 375 sont encore plus souvent issus du bas de l'échelle socio-économique (83,3%) que ceux placés au titre de l'ordonnance de 45 (63,4%). Néanmoins, pour ces deux catégories, il s'agit très majoritairement de milieux modestes.

Tableau 7. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon la PCS de chaque parent

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003			Judiciairisés		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
PCS de la mère									
Cadres	231	12,2%	10,1%	239	17,1%	14,8%	2	3,6%	2,2%
Professions intermédiaires	450	23,7%	19,7%	371	26,6%	23,0%	4	7,3%	4,3%
Employés-Ouvriers	1 217	64,1%	53,2%	786	56,3%	48,7%	49	89,1%	52,7%
Réponses valides	1 898	100,0%	83%	1 396	100,0%	86,5%	55	100,0%	59,9%
PCS du père									
Cadres	515	24,2%	22,5%	507	33,3%	31,4%	2	3,0%	2,2%
Professions intermédiaires	529	24,8%	23,1%	340	22,3%	21,1%	15	22,4%	16,1%
Employés-Ouvriers	1 085	51,0%	47,4%	675	44,4%	41,8%	50	74,6%	53,8%
Réponses valides	2 129	100,0%	93%	1 522	100,0%	94,3%	67	100,0%	72,1%

Tableau 8. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) selon la PCS de chaque parent

	Ord.45			Art.375		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
PCS de la mère						
Cadres	3	7,3%	5,8%	1	5,6%	3,3%
Professions intermédiaires	12	29,3%	23,1%	2	11,1%	6,7%
Employés-Ouvriers	26	63,4%	50%	15	83,3%	50%
Réponses valides	41	100,0%	78,9%	18	100,0%	60%
PCS du père						
Cadres	3	7,3%	5,8%	1	5,6%	3,3%
Professions intermédiaires	12	29,3%	23,1%	2	11,1%	6,7%
Employés-Ouvriers	26	63,4%	50%	15	83,3%	50%
Réponses valides	41	100,0%	78,9%	18	100,0%	60%

¹⁶ Le parent de référence renvoie à la catégorie socioprofessionnelle la plus élevée des deux parents.

L'échantillon judiciaire se caractérise par une proportion plus élevée de non-réponses que les deux autres échantillons : environ 30% n'ont pas répondu à la question sur la profession des parents.

1.2.2. L'activité du foyer

Nous disposons aussi d'une description de l'activité professionnelle (une ou deux personnes ayant un emploi, statut de l'emploi) à travers les informations relatives aux deux parents. Il apparaît que les jeunes judiciairisés proviennent de foyers aux revenus plus précaires que les scolaires. Nous trouvons que 22,6% des judiciairisés ont deux parents travaillant à plein temps contre 47,4% des scolaires en 2003 et 39,8% en 1999. Nous appelons précaire un foyer dans lequel les parents sont sans emploi ou cumulent à eux deux moins d'un plein temps (aucun actif ou un mi-temps). C'est le cas de 23,9% des judiciairisés. Concernant les scolaires, l'échantillon de 2003 possède un peu moins de personnes avec des sources de revenus précaires (7%) que ceux de 1999 (9,1%).

Tableau 9. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon le taux d'activité du foyer

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003			Judiciairisés		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Taux d'activité du foyer									
2 parents à plein temps	910	39,8%	39,8%	764	47,4%	47,3%	21	23,9%	22,6%
Entre 1 temps plein et 1 ½ temps	1 169	51,1%	51,1%	735	45,6%	45,6%	46	52,2%	49,5%
Aucun actif ou un mi-temps	206	9,1%	9,0%	112	7,0%	6,9%	21	23,9%	22,6%
Réponses valides	2 285	100,0%	99,9%	1 611	100,0%	99,8%	88	100,0%	94,4%

Concernant les judiciairisés, nous constatons que la précarité des revenus du foyer de ceux qui relèvent de l'ordonnance de 45 est plus forte (27,6 %) que ceux qui relèvent de l'article 375 (20 %).

Tableau 10. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) selon le taux d'activité du foyer

	Ord.45			Art.375		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Taux d'activité du foyer						
2 parents à plein temps	10	20,0%	19,2%	10	34,5%	33,3%
Entre 1 temps plein et 1 ½ temps	30	60,0%	57,7%	11	37,9%	36,7%
Aucun actif ou un mi-temps	10	20,0%	19,2%	8	27,6%	26,7%
Réponses valides	50	100,0%	96,1%	29	100,0%	96,7%

La rareté de l'activité salariée de la mère est aussi marquée que celle du père chez les judiciairisés par rapport à la population scolaire. Nous constatons ainsi que l'échantillon judiciaire possède un pourcentage bien plus élevé de mère sans activité (46,5%) et/ou de père sans activité (19,7%), comparativement aux deux autres échantillons (respectivement pour la mère 22,4% en 2003 et 32% pour 1999 ; pour le père 8,7% en 1999 et 8,2% en 2003). Concernant l'activité du père, l'échantillon judiciaire possède deux fois plus souvent un père sans activité que les deux autres échantillons.

Tableau 11. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon le temps de travail des parents

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003			Judiciairisés		
	Effectif	%valide	%	Effectif	%valide	%	Effectif	%valide	%
Mère									
Temps plein	1 068	47,4%	46,7%	868	54,4%	53,8%	32	37,2%	34,4%
Temps partiel	465	20,6%	20,3%	370	23,2%	22,9%	14	16,3%	15,1%
Sans activité	722	32,0%	31,6%	357	22,4%	22,1%	40	46,5%	43,0%
Réponses valides	2 255	100,0%	98,6%	1 595	100,0%	98,8%	86	100,0%	92,5%
Père									
Temps plein	1 909	87,8%	83,4%	1 385	88,7%	85,8%	56	78,9%	60,2%
Temps partiel	75	3,5%	3,3%	48	3,1%	3,0%	1	1,4%	1,1%
Sans activité	188	8,7%	8,2%	128	8,2%	7,9%	14	19,7%	15,1%
Réponses valides	2 174	100,0%	94,9%	1 561	100,0%	96,7%	71	100,0%	76,4%

Tableau 12. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) selon le temps de travail des parents

	Ord.45			Art.375		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Temps de travail de la mère						
Temps plein	18	36,7%	34,6%	13	44,8%	43,3%
Temps partiel	17	14,3%	13,5%	3	10,4%	10,0%
Sans activité	24	49,0%	46,2%	13	44,8%	43,3%
Réponses valides	59	100,0%	94,2%	29	100,0%	96,9%
Temps de travail du père						
Temps plein	32	76,2%	61,5%	18	81,8%	60,0%
Temps partiel	1	2,4%	1,9%	0	0,0%	0,0%
Sans activité	9	21,4%	17,3%	4	18,2%	13,3%
Réponses valides	42	100,0%	96,2%	22	100,0%	73,3%

Lorsque nous regardons l'échantillon des judiciairisés, nous constatons que les jeunes relevant de l'ordonnance de 45 ont plus souvent des parents sans activité que ceux de l'article 375 et ce, pour la mère et le père.

1.2.3. Le type d'habitat

Tableau 13. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon le type d'habitat

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003			Judiciairisés		
	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	% valide	%
Mode d'habitation									
Propriétaire	1 326	59,9%	58,0%	1 004	65,5%	62,3%	25	43,1%	26,9%
Locataire hors HLM / HLM centre	532	24,0%	23,3%	396	25,2%	23,9%	7	12,1%	7,5%
Locataire HLM périphérie	357	16,1%	15,6%	142	9,3%	8,8%	26	44,8%	28,0%
Réponses valides	2 087	100,0%	96,9%	1 532	100,0%	95,0%	58	100,0%	62,4%

Les jeunes de l'échantillon judiciairisé ont des parents qui résident dans des lieux d'habitation plus pauvres. D'une part, ils sont 44,8% à habiter dans des HLM en périphérie, soit environ cinq fois plus que les échantillons scolaires (respectivement 9,3% pour 2003 et 16,1% pour 1999). Les scolaires en 1999 résident plus en habitat modéré que les scolaires en 2003. D'autre part, les parents des jeunes judiciairisés sont également moins souvent propriétaires (43,1%), que les scolaires (respectivement 65,5% pour 2003 et 59,9% pour 1999).

Tableau 14. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) selon le type d'habitat

	Ord.45			Art.375		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Mode d'habitation						
Propriétaire	15	41,7%	28,8%	5	35,7%	16,7%
Locataire hors HLM / HLM centre	3	8,3%	5,8%	3	21,4%	10,0%
Locataire HLM périphérie	18	50,0%	34,6%	6	42,9%	20,0%
Réponses valides	36	100,0%	69,2%	14	100,0%	46,7%

Les jeunes relevant de l'ordonnance de 45 proviennent un peu plus souvent de cités (50%), que ceux de la protection de l'enfance (42,9%). Il est à noter tout de même que beaucoup de ces jeunes n'ont pas répondu à cette question.

1.3. Contexte familial

1.3.1. L'existence des parents biologiques et foyer

Les jeunes judiciairisés ont plus souvent perdu un de leurs deux parents : 13,3 % sont dans ce cas, contre 2,9 % pour les jeunes scolarisés de 2003 et 4,7% pour ceux de 1999.

Le père fait plus souvent défaut du fait de son décès chez les judiciairisés comparativement aux scolaires. Les parents sont plus souvent séparés ou divorcés chez les judiciairisés avec 51,3% contre 23,6 % chez les scolaires en 2003 et 21,1% pour ceux de 1999.

Tableau 15. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon le contexte parental

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003			Judiciairisés		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Existence des parents bio.									
Père et mère en vie	2 179	95,3%	95,2%	1 566	97,0%	97,0%	78	86,7%	83,9%
Père décédé	87	3,8%	3,8%	28	1,7%	1,7%	9	10,0%	9,7%
Mère décédée	21	0,9%	0,9%	20	1,2%	1,2%	3	3,3%	3,2%
Réponses valides	2 287	100,0%	99,9%	1 614	100,0%	100,0%	90	100,0%	96,8%
Situation des parents bio.									
Ils vivent toujours ensemble	1 718	78,9%	75,1%	1 185	75,7%	73,4%	40	51,3%	43,0%
Ils ne vivent plus ensemble	459	21,1%	20,1%	380	23,6%	23,5%	38	48,7%	40,9%
Réponses valides	2 177	100,0%	95,2%	1 565	100,0%	96,9%	78	100,0%	83,9%

Tableau 16. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) selon le contexte parental

	Ord. 45			Art.375		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Existence des parents biologiques						
Père et mère en vie	47	94,0%	90,4%	25	83,3%	83,3%
Père décédé	2	4,0%	3,8%	5	16,7%	16,7%
Mère décédée	1	2,0%	1,9%	0	0,0%	0,0%
Réponses valides	50	100,0%	96,1%	30	100,0%	100,0%
Situation des parents biologiques						
Ils vivent toujours ensemble	24	51,1%	46,2%	11	44,0%	36,7%
Ils ne vivent plus ensemble	23	48,9%	44,2%	14	56,0%	46,7%
Réponses valides	47	100,0%	90,4%	25	100,0%	83,4%

Nous pouvons constater que les enfants placés sous l'article 375 ont une plus forte proportion de parents décédés (16,7%) par rapport à ceux placés sous l'ordonnance de 45 (6%). Par ailleurs, la majorité des enfants de l'article 375 ont plus souvent leurs parents séparés (56%) comparativement à l'autre sous échantillon (51,1%).

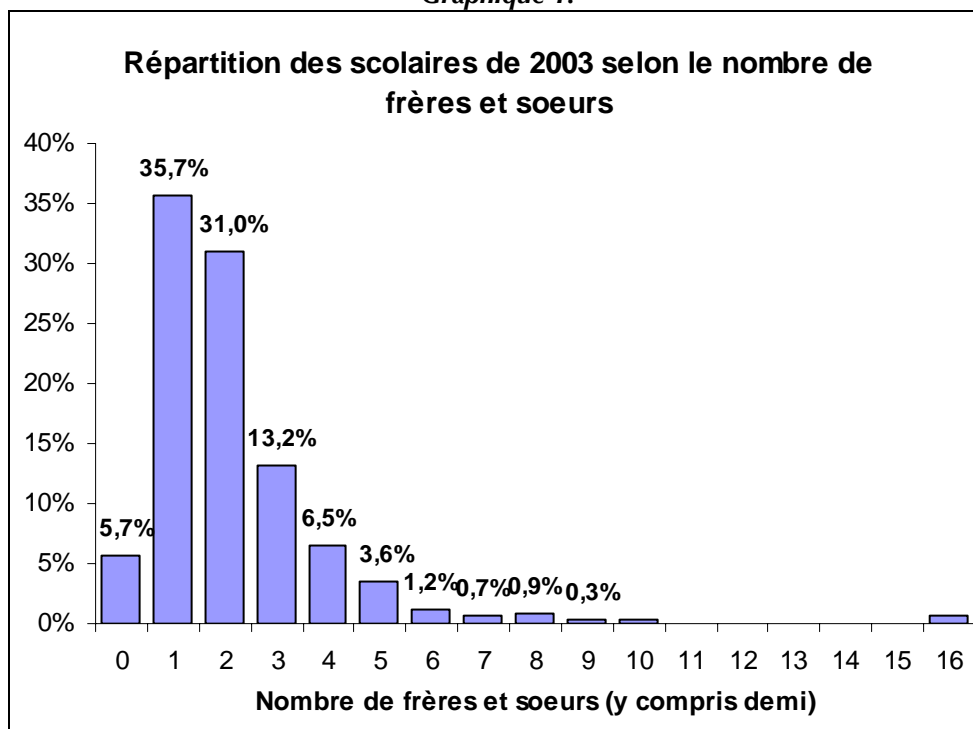
1.3.2. La taille de la fratrie

Concernant la taille de la fratrie, précisons qu'elle est entendue comme le nombre total de frères et sœurs (incluant les demi-frères ou soeurs). Nous présentons dans les analyses le nombre de frères et sœurs du répondant, c'est-à-dire que ce nombre n'inclut pas le répondant.

a) Scolarisés 2003

L'échantillon de 2003 possède en moyenne deux frères et sœurs ($\bar{M} = 2,12$, $\bar{ET} = 1,7$). Seuls 5,8% ont le statut d'enfant unique et 34% de l'échantillon sont des aînés dans la fratrie. Le nombre de frères et sœurs s'étend de 0 à 16.

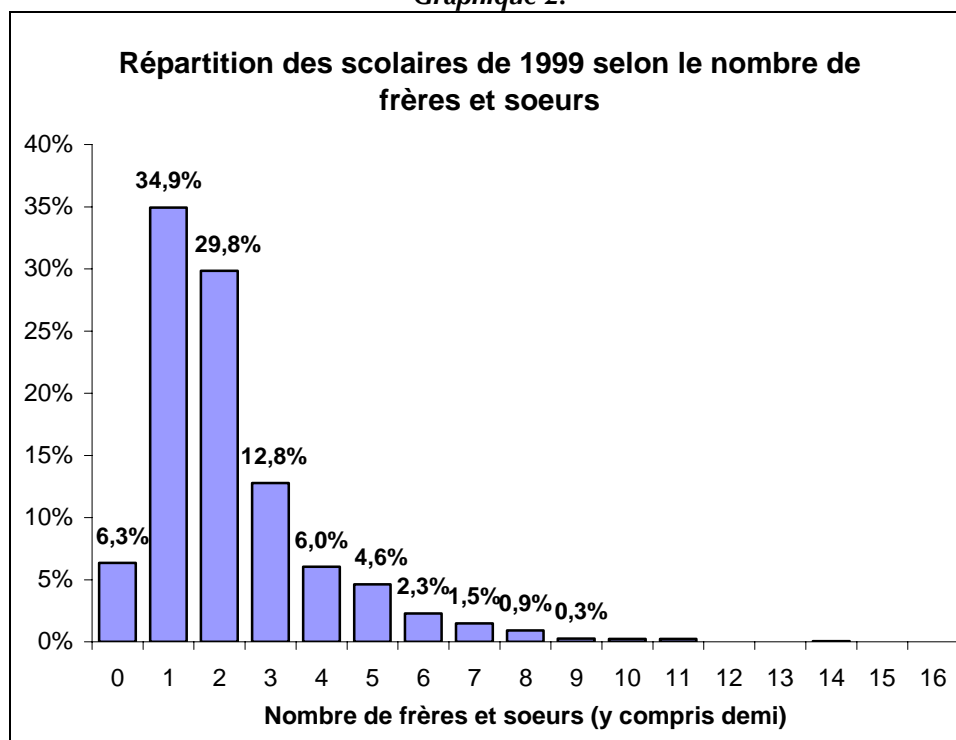
Graphique 1.



b) Scolarisés 1999

En moyenne, les jeunes interrogés ont 2 frères et sœurs ($\bar{M} = 2,19$, $\bar{ET} = 1,7$). Seuls 6,3% sont enfant unique. 30,9% de l'échantillon sont des aînés dans la fratrie. Le nombre de frères et sœurs va de 0 à 14.

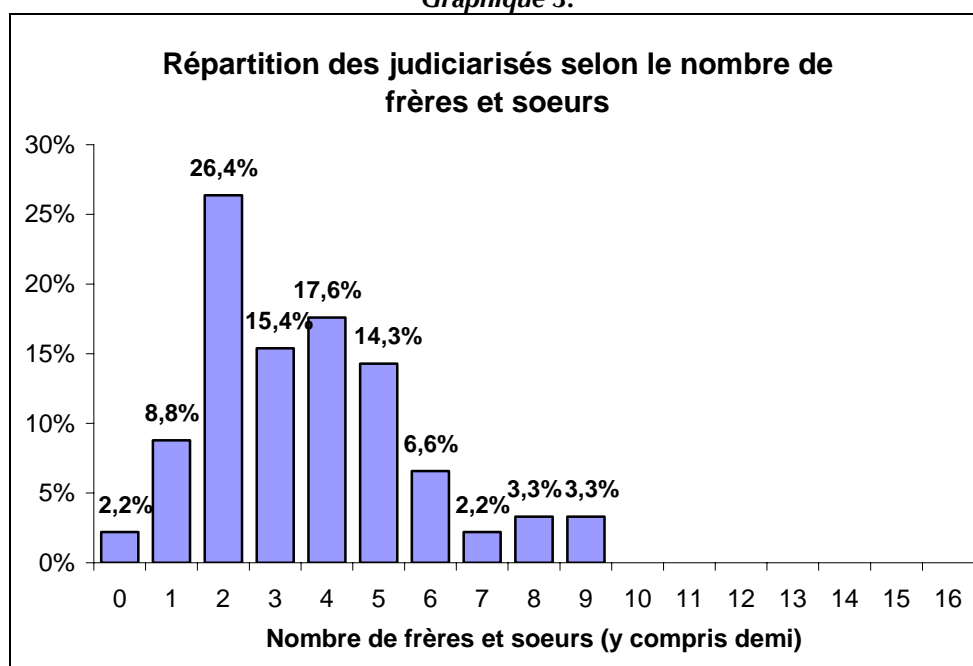
Graphique 2.



c) Jeunes judiciairisés

En moyenne, les jeunes interrogés ont 3 frères et sœurs ($M = 3,60$ $ET = 2,05$). Seuls 2,2% sont enfant unique. Dans l'échantillon 19,4% sont des aînés dans la fratrie. Nous constatons que l'échantillon judiciairisé possède en moyenne une plus grande fratrie que les échantillons représentatifs des scolaires. De même, l'écart-type est plus important dans le groupe des judiciairisés ; ce qui indique une plus grande variation du nombre d'enfants dans ces familles et un moins grand nombre d'enfants uniques. Enfin, ces jeunes sont moins souvent des aînés dans leur famille que chez les scolaires. En revanche, l'étendue du nombre de frères et sœurs est plus restreinte que chez les scolaires, puisqu'elle va de 0 à 9.

Graphique 3.



1.3.3. La délinquance dans la fratrie

Les répondants ont été interrogés sur le fait de savoir si, parmi leurs frères et / ou sœurs, certains avaient déjà eu affaire à la police en tant qu'auteurs de délits mentionnés. Les délits étaient les suivants : vols ou dégradations matérielles, agressions physiques, consommation et / ou vente de drogue.

a) Vols, dégradations matérielles

6,5% ($n = 123$) des adolescents déclarent qu'au moins un membre de leur fratrie est connu de la police pour avoir commis ce type d'actes en 1999. Le pourcentage est sensiblement identique pour 2003, à savoir 5,8% de l'échantillon ($n = 91$). Enfin, nous constatons que ce pourcentage est bien plus élevé chez les judiciairisés, il atteint 23,7% ($n = 22$).

b) Agressions physiques

Seuls 2,4% des adolescents interrogés en 1999 déclarent qu'au moins un membre de leur fratrie est connu de la police pour avoir commis ce type d'actes ($N = 55$). Pour 2003, nous soulignons sensiblement la même valeur : 2,9% ($N = 43$).

De nouveau, un pourcentage bien plus élevé est observé chez les judiciairisés : 17,4% ($N = 18$) ont un frère ou une sœur connu de la police pour agression physique. Par ailleurs, 6,5% des répondants judiciairisés ($N = 6$) révèlent avoir eux-mêmes agressé un membre de leur famille, alors que les scolarisés de 1999 et 2003 sont 0,9% à l'avoir fait.

c) Consommation et / ou vente de drogue

En 1999, 2,3% (N = 50) des adolescents déclarent avoir des frères et / ou sœurs concernés par ce délit. Une différence sensible est constatée en 2003 avec 3,7% (N = 57). Une fois encore, le pourcentage de personnes concernées par le trafic ou la consommation de drogue connu de la police est bien plus élevé chez les judiciairisés que chez les scolaires : 10,8% (N = 10).

En conclusion, quels que soient les types de délits, la fratrie de la population judiciairisée est plus fréquemment impliquée dans la délinquance.

1.3.4. La nationalité des parents

Concernant la nationalité de la mère, pour la majorité d'entre eux, elle est d'origine française. Bien que le pourcentage soit plus faible pour les judiciairisés (63,3% vs 72,1% pour les 1999 vs 73,8% pour 2003) nous constatons une forte représentation de parents étrangers. Concernant la nationalité du père, 50% des judiciairisés ont un père français, contre 69,7% des scolaires en 1999 et 70,1% en 2003. Les pères d'origine d'Afrique du Nord sont plus présents chez les judiciairisés (25,7%), que chez les scolaires (respectivement 15,4% pour 2003 et 18,6% pour 1999). Enfin, tandis qu'une majorité des scolaires ont leurs deux parents de nationalité française (respectivement 66,3% en 2003 et 65,6% en 1999), ce n'est pas le cas chez les judiciairisés où ils sont moins de la moitié dans ce cas (48,3%). Les enfants ayant un des deux parents originaires d'Afrique du Nord sont trois fois plus nombreux chez les judiciairisés (24,1%), que chez les scolaires (8,7% en 2003 et 8% en 1999).

Tableau 17. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon la nationalité de chaque parent

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003			Judiciairisés		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Nationalité de la mère									
Française	1 630	72,1%	71,2%	1 169	73,8%	72,4%	57	63,3%	61,3%
Afrique du Nord	410	18,1%	17,9%	216	13,6%	13,4%	20	22,2%	21,5%
Autres	220	9,8%	9,6%	199	12,6%	12,3%	13	14,4%	14%
Réponses valides	2 260	100,0%	98,7%	1 584	100,0%	98,1%	90	100,0%	96,8%
Nationalité du père									
Française	1 518	69,7%	66,3%	1 098	70,1%	68,0%	37	50%	39,8%
Afrique du Nord	405	18,6%	17,7%	241	15,4%	14,9%	19	25,7%	20,4%
Autres	254	11,7%	11,1%	227	14,5%	14,1%	18	24,3%	19,4%
Réponses valides	2 177	100,0%	95,1%	1 566	100,0%	97,0%	74	100,0%	79,6%

Tableau 18. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon la nationalité des parents

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003			Judiciairisés		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Nationalité des parents									
Les deux françaises	1 338	65,6%	58,5%	952	66,3%	59,0%	28	48,3%	30,1%
1 d'Afrique du Nord 1 française	163	8,0%	7,1%	125	8,7%	7,7%	14	24,1%	15,1%
1 « autre » et 1 française	213	10,4%	9,3%	188	13,2%	11,6%	5	8,6%	5,4%
Les 2 « autres »	326	16%	14,2%	170	11,8%	10,5%	11	19,0%	11,8%
Réponses valides	2 040	100,0%	89,1%	1 435	100,0%	88,8%	59	100,0%	62,4%

Si nous regardons spécifiquement pour l'échantillon des judiciairisés, nous pouvons souligner que les jeunes relevant de l'ordonnance de 45 ont le plus souvent leurs deux parents d'origine française (54,3%), tandis que ce n'est pas le cas pour les jeunes appartenant à l'article 375 (41,2%). Néanmoins il est à noter que, pour ces deux sous échantillons, nous avons un pourcentage non négligeable de non réponses.

Tableau 19. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) selon la nationalité des parents

	Ord.45			Art.375		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Nationalité des parents						
Les deux françaises	19	54,3%	36,5%	7	41,2%	23,3%
1 d'Afrique du Nord 1 française	8	22,9%	15,4%	5	29,4%	16,7%
1 autre et 1 française	3	8,6%	5,6%	2	11,8%	6,7%
Les 2 autres	5	14,2%	9,6%	3	17,6%	10,0%
Réponses valides	35	100,0%	67,1%	17	100,0%	56,7%

1.4. Contexte scolaire

1.4.1. Le niveau d'études suivi

Nous avons une répartition plutôt égale entre le nombre de collégiens et de lycéens pour les deux échantillons de 1999 et 2003. Il est à noter que la majorité des scolarisés le sont dans un établissement public (77,4% pour 1999 et 81,7% pour 2003), et qu'une minorité des établissements sont classés en ZEP (13% pour 1999 et 11,3% pour 2003).

En revanche, pour les judiciairisés, nous constatons une surreprésentation des jeunes en établissements secondaires professionnels (38,5%), comparativement aux établissements d'enseignement général (seulement 3,3%). Tout comme les scolaires, la majeure partie des judiciairisés se rend à l'école publique (82,8%). Concernant le lieu de l'établissement, nous ne constatons pas de différence avec les scolaires, puisque seulement 8,6% sont classés en ZEP. Néanmoins ce résultat est à prendre avec précaution dans le sens où 68% des interrogés n'ont pas répondu à cette question.

Tableau 20. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon leur niveau d'étude

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003		Judiciairisés		
	Effectif	% valide	%	Effectif	%valide	Effectif	% valide	%
Niveau d'études suivi								
Collège (Segpa et Cippa)	1 024	44,8%	44,8%	711	44,1%	53	58,2%	57,1%
Etablissements secondaires	915	40,0%	39,9%	683	42,3%	3	3,3%	3,3%
Etablissements secondaires professionnels	344	15,2%	15,1%	220	13,6%	35	38,5%	37,7%
Réponses valides	2 283	100,0%	99,8%	1 614	100,0%	91	100,0%	98,1%

Tableau 21. Répartition des judiciairisés (375 vs 45) selon leur niveau d'étude

	Ord.45			Art.375		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Niveau d'études suivi						
Collège (Segpa et Cippa)	36	70,6%	69,2%	15	51,7%	49,7%
Etablissements secondaires	0	0,0%	0,0%	2	6,8%	6,6%
Etablissements secondaires professionnels	15	29,4%	23,1%	12	41,5%	40%
Réponses valides	51	100,0%	98,1%	29	100,0%	96,3%

Lorsque nous regardons spécifiquement au sein de la population des judiciairisés, nous constatons que les jeunes relevant de l'ordonnance de 45 sont en majorité des collégiens à 70,6%, tandis que la répartition entre collégiens et lycéens chez ceux de l'article 375 est plus équilibrée (respectivement 51,7% contre 48,3%).

1.4.2. L'autoévaluation de la performance scolaire et redoublement

L'auto-estimation de la performance scolaire par les jeunes est assez proche dans les trois échantillons, avec un plus grand pourcentage de jeunes judiciairisés qui se pensent « mauvais ou très mauvais » élèves (20,5 % contre 6,1 % pour 2003 et 4,9% pour 1999). Il y a davantage de contraste si l'on compare des éléments relatifs à l'itinéraire scolaire, et notamment le taux de redoublement : 87,1 % des judiciairisés ont redoublé au moins une fois (et 25,7 deux fois ou plus) contre 42,8 % (et 9,2 % deux fois ou plus) pour les scolaires en 2003 et 52,3% (et 14,7% deux fois ou plus) en 1999.

Tableau 22. Répartition des scolaires et des judiciairisés selon la perception de leur niveau scolaire et le nombre de redoublements

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003			Judiciairisés		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Auto-estimation									
Très bon élève	43	1,9%	1,9%	33	2,0%	2,0%	2	2,2%	2,2%
Bon élève	544	23,8%	23,8%	476	29,5%	29,5%	22	23,7%	23,7%
Elève moyen	1 561	68,4%	68,2%	1 004	62,3%	62,2%	50	53,8%	53,8%
Mauvais élève	112	4,9%	4,9%	93	5,8%	5,8%	13	14%	14,0%
Très mauvais élève	21	1,0%	0,9%	5	0,4%	0,3%	6	6,5%	6,5%
Réponses valides	2 281	100,0%	99,7%	1 611	100,0%	99,8%	94	100,0%	100,0%
Redoublements									
Aucun	1 089	47,7%	47,6%	923	57,2%	57,2%	11	12,0%	11,8%
1 redoublement	860	37,6%	37,6%	543	33,6%	33,6%	57	62,0%	61,3%
2 redoublements	313	13,7%	13,7%	142	8,8%	8,8%	21	22,7%	22,6%
3 redoublements ou plus	23	1,0%	1,0%	6	0,4%	0,4%	3	3,3%	3,2%
Réponses valides	2 285	100,0%	99,9%	1 614	100,0%	100,0%	92	100,0%	98,9%

Tableau 23. Répartition des judiciairisés (45 vs 375) selon la perception de leur niveau scolaire et le nombre de redoublements

	Ord.45			Art.375		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Auto-estimation des performances						
Très bon élève	1	1,9%	1,9%	1	3,3%	3,3%
Bon élève	7	13,5%	13,5%	8	26,7%	26,7%
Elève moyen	30	57,7%	57,7%	16	53,3%	53,3%
Mauvais élève	9	17,3%	17,3%	4	13,3%	13,3%
Très mauvais élève	5	9,6%	9,6%	1	3,3%	3,3%
Réponses valides	52	100,0%	100,0%	30	100,0%	100,0%
Redoublements						
Aucun	7	13,5%	13,5%	3	10,3%	10,0%
1 redoublement	33	63,5%	63,5%	18	62,1%	60,0%
2 redoublements	12	23,1%	23,1%	6	20,7%	20,0%
3 redoublements ou plus	0	0,0%	0,0%	2	6,9%	6,7%
Réponses valides	52	100,0%	100,0%	29	100,0%	86,5%

1.4.3. Le temps consacré aux devoirs et l'intérêt pour l'apprentissage

Les scolaires sont majoritairement « assez », voire « beaucoup » intéressés par le cursus qu'ils poursuivent (79,7% pour 2003 et 82,1% pour ceux de 1999). Par ailleurs, ils sont une minorité à ne jamais consacrer de temps à leurs devoirs au quotidien (4,2% pour 2003 et 3,8% pour 1999). En moyenne les scolaires en 1999 consacrent entre une demi-heure et une heure par jour à leurs devoirs ($M = 4,03$, $ET = 1,17$). L'échantillon de 2003 consacre un peu moins de temps ($M = 3,75$, $ET = 1,13$). En moyenne, ils estiment que ce qu'ils apprennent à l'école les intéresse « assez » (respectivement pour 1999 : $M = 2,00$, $ET = .68$ et pour 2003 : $M = 2,1$, $ET = .65$).

Tableau 24. Répartition des scolaires selon le temps consacré aux devoirs et l'intérêt pour l'apprentissage

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003		
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide	%
Temps consacré aux devoirs par jour						
Rien	86	3,8%	3,8%	67	4,2%	4,2%
Moins de quinze minutes	149	6,5%	6,5%	154	9,5%	9,5%
Entre 15 et 30 minutes	397	17,5%	17,4%	371	23,0%	23,0%
Entre 30 min et une heure	781	34,3%	34,1%	605	37,5%	37,5%
Entre 1 et 2 heures	690	30,3%	30,2%	356	22,1%	22,1%
Plus de deux heures	172	7,6%	7,5%	60	3,7%	3,6%
Réponses valides	2 275	100,0%	99,4%	1 613	100,0%	99,9%
Intérêt pour l'apprentissage						
Aucun	59	2,6%	2,6%	25	1,5%	1,5%
Pas tellement	342	15,0%	14,9%	302	18,7%	18,7%
Assez	1 412	62,0%	61,7%	1 042	64,6%	64,6%
Beaucoup	466	20,4%	20,4%	244	15,2%	15,1%
Réponses valides	2 279	100,0%	99,6%	1 613	100,0%	99,9%

Dans cette partie, nous allons nous attacher dans un premier temps à présenter de manière détaillée les variables que nous avons retenues pour tester les modèles portant sur le « poids » de la famille pour l'explication de la délinquance des mineurs. D'une part la variable mesurant la délinquance, d'autre part celles liées à la famille (sa structure et ses modes de fonctionnement) puis de son environnement.

Il est à noter que l'échantillon PJJ de jeunes judiciairisés n'est pas conservé pour cette phase de l'analyse du fait de sa faible taille (l'établissement de corrélations en son sein comporte souvent des limites, particulièrement si l'on sépare les jeunes relevant de l'enfance en danger de ceux relevant de l'enfance délinquante).

Dans un second temps, pour chaque prédicteur, nous présenterons les corrélations de Pearson ou coefficients Phi qui permettront d'explorer l'existence de corrélations entre la variable dépendante (mesure de la délinquance) et les variables indépendantes (relatives à la famille, son fonctionnement et son environnement).

Nous allons tout d'abord présenter la variable construite pour mesurer la délinquance, à savoir le nombre total de types d'actes. Puis, nous présenterons les variables indépendantes retenues pour la famille (structure ; parents en vie ; taille de la fratrie), son fonctionnement (supervision et entente parentales) et son environnement (environnement social et physique ; insertion scolaire ; normes) et ce, dans l'optique de voir le lien existant entre la variable dépendante et les variables indépendantes. A la fin de cette partie, nous serons en mesure de dire quels seront les facteurs les plus susceptibles de rendre compte de la délinquance et de les inclure dans des modèles de régression.

2.1. Variable dépendante retenue comme mesure de la délinquance : le nombre total de types d'actes commis les deux dernières années

Il s'agit du nombre total de types d'actes (cf. encadré en partie 1) commis depuis deux ans. Les délits concernent des dégradations, des vols, des agressions physiques, ou encore le trafic de drogue. Il s'agit d'une variable continue puisque sa valeur peut varier de 0 à n types d'actes commis. En moyenne, les scolaires en 1999 reportent 2,19 types d'actes commis ces deux dernières années ($\overline{ET} = 2,97$). La moyenne est sensiblement identique pour 2003 ($\overline{M} = 2,20$, $\overline{ET} = 2,87$).

Pour investiguer certains liens entre les différentes variables et la délinquance, lorsque les variables sont dites catégorielles ou nominales (comme le cadre parental) nous utiliserons le nombre total de types d'actes, mais sous forme de deux variables dichotomiques. D'une part, nous parlerons de la prévalence de la délinquance pour les scolaires lorsqu'ils auront commis au moins un type d'actes - la variable prendra la valeur zéro (pas d'acte commis) et la valeur 1 (au moins un acte commis). D'autre part, nous parlerons d'ancrage dans la délinquance pour les scolaires lorsqu'ils auront commis au moins sept types d'actes (valeur zéro : moins de sept actes commis et valeur un : sept actes et plus).

Cette procédure nous permettra de calculer des corrélations sur des variables qualitatives (estimées par le coefficient Phi), car les corrélations de Pearson impliquent que les variables soient continues ou ordinales.

2.2. Variables indépendantes (VI) retenues pour la famille

2.2.1. Les parents en vie

Afin de déterminer la composition du cadre parental, les sujets répondaient d'abord à la question suivante :

Permetts-moi de te poser une question peut-être un peu indiscreète : ton père et ta mère vivent-ils encore ?

- (1) Mon père et ma mère (biologiques/adoptifs) vivent toujours
- (2) Mon père (biologique/adoptif) ne vit plus
- (3) Ma mère (biologique/adoptive) ne vit plus
- (4) Mon père et ma mère (biologiques/adoptifs) ne vivent plus
- (9) Non-réponse/Refus de répondre

Pour la construction d'un indice, nous avons recodé cette variable en deux modalités. Au regard du taux de jeunes orphelins (cf partie statistiques descriptives), il était plus judicieux pour les traitements statistiques ultérieurs de procéder à ce recodage. Cela nous permet de simplifier la mesure sans perdre d'information. Cette variable est donc de nature dichotomique inter-sujets avec pour code 1 « deux parents en vie » et 2 « au moins un des deux parents décédés ».

L'indice Phi, qui mesure le lien entre la prévalence de la délinquance et le fait d'avoir ses parents en vie, n'est pas significatif ($p > .05$) et ce, pour les deux échantillons de scolaires. Il en est de même avec la variable relative à l'ancrage dans la délinquance ($p > .05$) et ce, dans les deux échantillons.

Cela signifie qu'il n'y a pas de lien entre le fait d'avoir ses parents en vie, ou non, et le fait de commettre des délits dans les deux enquêtes qui concernent les scolaires. Des analyses de variance (ANOVA) avec la variable « avoir des parents en vie » comme variable indépendante ne montre pas d'effet significatif ($p = ns$).

2.2.2. La structure familiale : cadre parental

Pour composer ce facteur, les sujets répondaient dans le questionnaire à la question suivante :

Du lundi au vendredi, qui sont les personnes avec qui tu vis ?

Nomme-moi toutes les personnes qui vivent dans le même appartement ou la même maison que toi ?

	Oui	Non	Non-Réponse
Ma mère (ou mère adoptive)	(1)	(2)	(9)
Mon père (ou père adoptif)	(1)	(2)	(9)
Ma belle-mère ou la compagne de mon père	(1)	(2)	(9)
Mon beau-père ou le compagnon de ma mère	(1)	(2)	(9)
Mon/mes frère(s)	(1)	(2)	(9)
Ma/mes soeur(s)	(1)	(2)	(9)
Mon petit ami/ma petite amie	(1)	(2)	(9)
Mon époux/épouse	(1)	(2)	(9)
Mon/mes enfant(s)	(1)	(2)	(9)
Ma grand-mère/mon grand père	(1)	(2)	(9)
Autre(s) membre(s) de la proche famille	(1)	(2)	(9)
Tu vis seul(e) dans ton propre appartement	(1)	(2)	(9)
Tu vis avec des copains/copines dans un appartement	(1)	(2)	(9)
Tu vis dans un internat, un foyer, une maison de jeunes	(1)	(2)	(9)
Tu loues une chambre sur le lieu de ton école, de tes études	(1)	(2)	(9)
Tu vis en institution	(1)	(2)	(9)
Autre situation d'habitation	(1)	(2)	(9)

Pour construire la variable indépendante « cadre parental », nous avons procédé à deux types de recodage des réponses sur cette mesure : 1) le « cadre parental détaillé » se présente en quatre modalités ; 2) le « cadre parental simplifié » en deux modalités. Ce dernier recodage permet de simplifier notre indice de cadre parental pour l'intégrer dans des analyses d'interactions.

Dans un premier temps, pour décrire le « cadre parental détaillé » nous avons recodé cette variable sur la base des quatre modalités suivantes¹⁷ :

a) Famille biologique¹⁸ : cela correspond à un jeune qui habite avec ses deux parents biologiques, en vie, ou il s'agit d'un jeune adopté vivant avec les deux parents d'adoption.

b) Famille recomposée : il s'agit d'un jeune qui vit avec deux parents, dont un seul des deux est le parent biologique. Cela concerne donc les sujets qui ont déclaré vivre avec leurs mère/beau-père ou leurs père/belle-mère.

c) Famille monoparentale : il s'agit d'un jeune ayant déclaré vivre avec un seul de ses parents biologiques. Pour certains, il s'agit de jeunes ayant un de leur parent décédé¹⁹.

d) Habiter sans ses parents : il s'agit de jeunes ne vivant pas, au moins, avec un de leur parent biologique ou d'adoption. Il s'agit donc des cas où le jeune vit seul, en couple, avec un autre membre de la famille (p.ex., grands-parents, frères ou sœurs), ou encore en foyer.

Le cadre parental, dans sa version détaillée, est donc une variable dite catégorielle inter-sujets (puisque les sujets se situent dans une des quatre modalités seulement de réponse). Le code utilisé est : 1 pour la famille biologique ; 2 pour la famille recomposée ; 3 pour la famille monoparentale ; 4 pour « habiter sans ses parents », c'est-à-dire les autres cas.

Dans un second temps le cadre parental, dans sa version simplifiée, consiste à dichotomiser la variable précédente, à savoir attribuer le code 1 au type biologique et le code 2 aux autres types de famille « fusionnés » (monoparentale ; recomposée et « habiter sans ses parents »). Il s'agit donc d'opposer, dans les calculs, les jeunes qui vivent encore chez leurs deux parents biologique ou d'adoption à ceux qui ne vivent plus avec chez deux parents. Cette variable est également catégorielle et inter-sujets (puisque les sujets se situent dans une des deux modalités seulement de réponse).

Tableau 25. Répartition des scolaires en 1999 et 2003 selon le cadre parental détaillé

	Scolarisés 1999			Scolarisés 2003	
	Effectif	% valide	%	Effectif	% valide
Cadre parental détaillé					
Classique	1 604	74,7%	70,8%	1 108	69,9%
Recomposée	162	7,5%	7,1%	140	8,8%
Monoparentale	288	13,4%	12,1%	241	15,2%
Habiter sans ses parents	94	4,4%	4,1%	97	6,1%
Réponses valides	2 148	100,0%	94,1%	1 586	100,0%
Cadre parental simplifié					
Classique	1 604	74,7%	70,8%	1 108	69,9%
Autre	544	25,3%	23,3%	478	30,1%
Réponses valides	2 148	100,0%	94,1%	1 586	100,0%

¹⁷ Il est à noter que lorsque la case 9 - « non-réponse » - était cochée, la valeur était considérée comme une valeur manquante. Elle était donc exclue des analyses, seulement pour la question considérée.

¹⁸ Dans le rapport, les termes « intacte, biologique ou classique » seront utilisés de façon interchangeable lorsqu'il s'agira de parler d'une famille renvoyant à ce type de structure.

¹⁹ Il est à noter que pour l'échantillon de 1999, 22 sujets ont été exclus des analyses statistiques ultérieures, puisqu'ils ont fourni des réponses inconsistantes. En effet, ces 22 sujets ont déclaré vivre dans une famille monoparentale et à la fois, que leurs parents vivaient toujours ensemble. Pour 2003, 28 sujets ont effectué la même inconsistance. Ils ont également été retirés des analyses.

Tableau 26. Pourcentage de scolaires ayant commis au moins un type d'actes (prévalence) selon le cadre parental²⁰

	Prévalence de la délinquance	
	Scolaires 1999	Scolaires 2003
Cadre parental détaillé		
Famille intacte	40,2%	42,8%
Famille recomposée	49,4%	52,1%
Famille monoparentale	48,6%	51,0%
Vit sans ses parents	63,8%	49,4%
Cadre parental simplifié		
Famille intacte	40,2%	42,8%
Autre famille	51,5%	50,6%

Notes :

- ***Prévalence de la délinquance** : ≥ 1 type d'actes pour les scolaires.
Pour 1999 : $\Phi = .11$, $p = .0001$; pour 2003 : $\Phi = .07$, $p = .031$.
- ***Ancrage dans la délinquance** : ≥ 7 types d'actes pour les scolaires.
 Φ non significatif pour 1999, 2003.

Le cadre parental semble être un facteur lié à la prévalence de la délinquance, mais de manière plutôt instable au regard de la variabilité des résultats à travers les échantillons, d'une part, ainsi qu'au regard de la valeur du coefficient du Phi, d'autre part. Néanmoins, nous pouvons constater que la prévalence (le pourcentage de jeunes ayant commis au moins un type d'actes) est systématiquement et significativement moindre dans les familles classiques, comparativement aux autres structures. Enfin, le cadre parental ne semble pas être lié à l'ancrage dans la délinquance, puisque que le coefficient Phi n'est pas significatif lorsqu'il s'agit de comparer les auteurs ayant commis moins de 7 types d'acte et 7 types d'actes et plus. Le cadre parental biologique est donc associé avec une moindre délinquance, s'agissant des formes les plus bénignes.

2.2.3. La structure familiale : taille de la fratrie

Nous avons demandé aux jeunes le nombre de frères et sœurs qui composent leur famille et ce, en incluant les demi-frères et/ ou demi-sœurs.

Cette variable est dite continue et inter-sujets, puisque la possibilité de réponse sur cet item va de zéro à n, et que nous avons une seule possibilité de réponse par sujet.

Tableau 27. Corrélation entre la taille de la fratrie et le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999 et 2003

	Taille de la fratrie	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre total de types d'actes	.08**	.09**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N (effectif) de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Nous notons une corrélation positive qui indique que plus la taille de la fratrie est grande, et plus le nombre total de types d'actes est important (respectivement pour 1999 et 2003 : $r(2263) = .08$, $p = .001$, $r(1586) = .09$, $p = .001$). Les coefficients de corrélations bien que significatifs sont faibles.

²⁰ Concernant les liens entre les variables, deux mesures seront utilisées selon la nature des variables : corrélation de Pearson dans le cas de deux variables linéaires et coefficient Phi lorsqu'il s'agira de variables nominales. Définition d'une observation corrélacionnelle dans le cas du coefficient de Pearson : il s'agit de l'étude du lien entre deux variables linéaires. Ce lien ne permet pas d'attester que l'un est la cause de l'autre. Il est possible de prédire l'occurrence d'un comportement, mais sans pour autant en connaître la cause. Les événements qui tendent à survenir ensemble dans un environnement particulier. Cette méthode présente une limite quant au type d'inférence que l'on peut faire. Ce n'est pas parce que deux événements ont tendance systématiquement à apparaître ensemble, que l'un va être la cause de l'autre. Néanmoins, elle permet de faire des analyses exploratoires pour évaluer les liens éventuels entre les diverses variables d'intérêt. Le coefficient de corrélation peut aller de -1 à 1. Lorsque nous étudierons le lien entre deux variables nominales, l'indice utilisé est le Phi ou Vde Cramer. Il s'agit d'une mesure d'association fondée sur le Chi^2 . Il est toujours compris entre 0 et 1.

2.2.4. L'implication de la fratrie dans la délinquance

Les sujets devaient répondre à la question suivante :

Parmi tes frère(s) ou soeur(s) ou demi-frères/demi-soeurs, combien y en a-t-il qui ont déjà eu affaire à la police, en tant qu'auteur des délits mentionnés sur la carte suivante. Donne-moi le nombre total de frères et de soeurs concerné(e)s pour chaque type de délits.

Notes : (97) pour N'a ni frère ni soeur
 (98) pour Ne sais pas/Ne sais plus
 (99) pour Non-réponse/Refus de répondre

	Nombre de frères/soeurs ayant eu affaire à la police pour ...
Pour vol (exemples : vol d'argent ou d'objets, racket, cambriolage, vol de voiture, de moto, de mobylette, scooter, de vélo...)	
Pour agression physique (exemples : coups et blessures, violences physiques, agression sexuelle...)	
Pour consommation et/ou vente de drogues	

Si les sujets n'avaient ni frère, ni sœur, nous codions la valeur 0. Une fois encore les valeurs 98 et 99, correspondant à « Ne sais pas » ou « Non-réponse », ont été traitées comme valeur manquante sur cet item.

Un score, qui correspond à la moyenne sur les réponses aux trois questions, a été créé. Plus sa valeur est élevée et plus l'implication de la fratrie dans la délinquance est importante. 84,7% de l'échantillon de 1999 ne possède pas de frères et/ou sœurs ayant déjà eu affaire à la police (N = 1920). Concernant l'échantillon de 2003, le pourcentage est sensiblement identique puisqu'il est de 83,9% (N = 1331).

Tableau 28. Corrélation entre l'implication de la fratrie dans la délinquance et le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999 et 2003

	Ancrage de la fratrie dans la délinquance	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre total de types d'actes	.18**	ns

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
 N (effectif) de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

L'implication de la fratrie dans la délinquance ne semble pas être un facteur constant, puisque la corrélation n'est pas stable à travers les échantillons. Le coefficient est significatif pour l'enquête de 1999, et non significatif pour les scolaires en 2003. Pour l'étude de 1999, ce résultat indique que plus la taille de la fratrie concernée par la délinquance est grande, plus le nombre total de types d'actes commis est élevé.

2.3. Variables indépendantes retenues pour le fonctionnement familial

Le fonctionnement familial se compose de deux dimensions principales : l'entente entre les parents et les enfants d'une part, la supervision des enfants par les parents. Il s'agit pour cette dernière de la « maîtrise de l'emploi du temps » des adolescents par les adultes responsables.

2.3.1. La supervision parentale

La notion de supervision rassemble différents aspects relatifs à la manière dont les parents veillent sur leurs enfants. Dans nos enquêtes, les mesures disponibles concernent les modalités des sorties : sorties seul(e) le soir, nombre mensuel de sorties au bar et en discothèque, respect des heures de sortie, connaissance du lieu de sortie par les parents. Les sujets devaient répondre aux questions suivantes :

En général, quand tu sors, est-ce que tu dis à tes parents où tu vas ?

- (1) Très souvent
- (2) Souvent
- (3) Parfois
- (4) Jamais
- (9) Non-réponse/Refus de répondre

Cette mesure a été recodée de la façon suivante : 1, 2, 3 et 4 restent avec ces valeurs et la valeur 5 a été ajoutée en fonction de la variable « avec qui tu vis ». La valeur 5 renvoie au fait de vivre seul. La valeur 9 est toujours traitée comme valeur manquante dans les analyses. Ainsi, au plus le score est élevé sur cette variable, au plus la supervision est faible sur cette mesure. Autrement dit, plus le score est élevé sur cette variable et plus le manque de supervision parentale est fort.

Rentres-tu à l'heure fixée (ou une demi-heure après l'heure fixée au plus tard) par tes parents ?

- (1) Très souvent
- (2) Souvent
- (3) Parfois
- (4) Jamais
- (7) Tu n'as pas d'heure de rentrée fixée par tes parents
- (9) Non-réponse/Refus de répondre

Le recodage de la variable a été fait comme ce qui suit : 1 très souvent ; 2 souvent ; 3 parfois/jamais ; 4 n'a pas d'heure ; 5 vit seul ; 9 les non-réponses. Ainsi, plus le score est élevé sur cette variable et plus cela indique que la supervision parentale est faible.

Quand tu sors le soir sans tes parents, combien de fois par mois, approximativement, t'arrive-t-il de rentrer après minuit ?

Si l'enquêté(e) ne rentre jamais après minuit, veuillez noter "0".

- Nombre de rentrées après minuit.
- (97) Tu ne sors jamais le soir / jamais sans tes parents
- (98) Ne sais pas/Ne sais plus
- (99) Non réponse/Refus de répondre.

Le recodage a été fait comme ce qui suit : pour la valeur 97, celle-ci a été codée comme 0. Effectivement, ne jamais sortir le soir sans ses parents correspond à zéro sortie après minuit. Les valeurs 98 et 99 ont été codées 9. Il s'agit pour ces dernières de non-réponse. Ainsi, au plus le score est élevé sur cette variable, au plus la supervision parentale est faible sur cette mesure.

En moyenne, combien de fois sors-tu sans tes parents :

	2 fois/ semaine et plus	1 fois/ semaine	1 fois tous les 15 jours	1 fois/ mois ou moins	Jamais	Ne sors js le soir / js ss parents	Non- réponse
...en discothèque?	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(7)	(9)
...dans un bar, le soir ?	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(7)	(9)

Pour cette variable le recodage suivant a été effectué. La réponse « jamais » est codée 1. La valeur 2 correspond aux réponses « une fois par mois ou moins ». Le code 3 correspond à la valeur « une fois tous les quinze jours ». Le code 4 renvoie à la réponse « une fois par semaine » et enfin le code 5 correspondait à « deux fois par semaine et plus ». Enfin, nous conservons toujours la valeur 9 pour les non-réponses (considérées comme valeur manquante). Il s'agissait pour nous de recoder cette variable pour que sa valeur soit ordonnée dans « le même sens » que les trois items précédents : plus le score est élevé et plus la supervision parentale est faible.

Une analyse d'ordinations d'items sur ces quatre questions montrent qu'il existe une bonne cohérence entre ces mesures ($\alpha^{21} = .71$, pour l'échantillon de 1999, $.73$ pour 2003). Un score de manque de supervision parentale correspondant à la moyenne des réponses obtenues aux quatre items, a donc été calculé. Il s'agit d'un indice de supervision parentale. La supervision sera dite faible lorsque les parents ne maîtrisent pas ou peu l'activité de sortie.

Pour les scolaires en 1999, le score de supervision parentale est plutôt élevée ($M = 1,93$, $ET = ,80$; $t(2265) = -3,96$, $p = ,001$)²². La valeur sur ce score indique que les jeunes, en moyenne, se positionnent entre la valeur « très souvent » et « souvent » concernant la communication du lieu de leurs sorties, le respect des heures fixées, ou encore déclarent un nombre limité de sorties mensuelles en soirée²³.

Tableau 29. Corrélation entre la supervision parentale et le nombre total de types d'actes commis par les scolaires

	Supervision parentale	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre total de types d'actes	.35**	.31**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Concernant l'échantillon de 1999 tout d'abord, nous pouvons constater une forte corrélation positive entre la supervision parentale et le nombre total de types d'actes. Ce résultat indique que plus le manque de supervision parentale est important et plus le nombre total de types d'actes commis est important. En 2003 les résultats sont similaires.

2.3.2. L'entente parentale

Il s'agissait ici pour l'adolescent de répondre aux deux questions suivantes et ce, pour chacun des parents (père et mère).

Si l'enquêté(e) n'a plus de mère biologique/adoptive, alors les questions se réfèrent à la personne de sexe féminin qui fait office de mère (c'est à dire sa belle-mère ou la compagne de son père qui vit dans le même appartement que le jeune ou encore, sa grand-mère). Même raisonnement pour le père.

Dans l'ensemble, comment t'entends-tu avec ta mère ? Puis idem avec père

- (1) Très bien
- (2) Assez bien
- (3) Pas très bien
- (4) Pas bien du tout
- (9) Non-réponse/Refus de répondre

Ta mère te fait-elle des compliments quand tu fais quelque chose de bien ? Puis idem avec père

- (1) Très souvent
- (2) Souvent
- (3) Parfois
- (4) Jamais
- (9) Non-réponse/Refus de répondre

²¹ L'alpha de Cronbach est une corrélation moyenne corrigée par le nombre d'items. L'alpha de Cronbach dépend donc de deux facteurs : la relation entre les items (corrélations inter-items) et le nombre d'items. Pour avoir un très bon alpha, il suffit donc de mesurer plein de fois la même « chose ». Notre interprétation de l'alpha doit donc prendre en compte ces éléments. Existence d'une règle qui dit qu'un bon alpha commence à partir de $.70$ mais parfois cela peut être une règle heuristique risquée. Il faut toujours regarder la matrice des corrélations inter-items avant de se prononcer. L'alpha de Cronbach est donc un indicateur utile pour évaluer la fiabilité et donc l'erreur de mesure. En revanche, il ne permet pas de savoir si nos items mesurent une dimension unique. Pour ce faire, nous pourrions avoir recours à l'analyse factorielle. L'analyse factorielle a pour objectif l'étude de potentiels facteurs latents. Exemple d'utilisation : vérifier l'unidimensionnalité, démontrer l'existence de deux facteurs. Elle cherche une solution à la covariance entre les variables mesurées. L'analyse en composantes principales (ACP) a pour objectif la réduction de données. C'est dans ce cas-ci que nous nous trouvons pour la création de scores factoriels (ce qui évite d'utiliser une moyenne de réponse). Elle cherche une solution à l'ensemble de la variance des variables mesurées. Il s'agit de maximiser la variance expliquée.

²² Pour l'échantillon de 2003 la moyenne est sensiblement identique sur ce score ($M = 1.88$, $ET = .84$, $t(1585) = -5,69$, $p = .001$ contre la valeur 2 significatif).

²³ L'échantillon de 2003 déclare rentrer en moyenne 2,22 fois après minuit ($ET = 6,61$; un fort écart-type) et celui de 1999 en déclare un peu plus : $M = 3,28$ ($ET = 10,67$; un fort écart-type également).

Un score moyen d'entente avec chaque parent a été calculé sachant que la corrélation entre ces deux questions affiche un coefficient positif et élevé. Dans les données de 2003, la corrélation est de $r(1564) = .41$, $p = .001$ pour les deux corrélations relatives aux questions portant sur la mère, et de $r(1509) = .52$, $p = .001$ pour le père. Pour les données de 1999, les coefficients sont sensiblement les mêmes : pour la mère $r(2232) = .42$, $p = .001$ et $r(2138) = .51$, $p = .001$.

Enfin, la corrélation entre ces deux nouveaux scores étant positive ($r(1495) = .38$, $p = .001$ pour 2003, $r(2129) = .42$, $p = .001$ pour 1999), un score d'entente avec les parents, agrégeant la moyenne des scores d'entente avec la mère et d'entente avec le père a été calculé. Plus ce score est élevé, et plus l'entente entre le jeune et ses parents est mauvaise. Pour les scolaires en 1999, les jeunes déclarent en moyenne s'entendre « assez bien » avec leurs parents ($M = 1,86$, $ET = .56$; $t(2254) = -11,89$, $p = .001$)²⁴.

Tableau 30. Corrélation entre l'entente parentale et le nombre total de types d'actes chez les scolaires en 1999 et 2003

	Entente avec les parents	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre total de types d'actes	.19**	.15**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

La corrélation entre l'entente parentale et le nombre total de types d'actes va dans le même sens que celle révélées par la supervision parentale chez les scolaires : un fonctionnement familial à problèmes est lié à la délinquance. Néanmoins les coefficients sont plus petits.

En 1999, nous observons que plus les jeunes déclarent ne pas s'entendre avec leurs parents et plus ils disent avoir commis un nombre total de types d'actes élevés ($r(2255) = .19$, $p = .001$). La corrélation est de même direction mais un peu plus faible en 2003. L'entente parentale semble être un facteur lié à la délinquance, mais moins « puissant » que celui du manque de supervision.

2.3.3. Le nombre de fugues

Pour cet indice, il était demandé aux sujets de répondre combien de fois ils avaient fugué depuis deux ans. Pour l'échantillon de 1999, il est à noter que 95,5% ne l'ont jamais fait. Pour 2003, le pourcentage de non fugueurs est sensiblement identique (95,1%).

Tableau 31. Corrélation entre le nombre de fugues durant les deux dernières années et le nombre total de types d'actes par les scolaires en 1999 et 2003

	Fugues	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre total de fugues	.07**	.09**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Nous obtenons un résultat similaire pour les deux échantillons, à savoir une corrélation positive entre ces deux variables. Elle nous indique que plus le jeune a fugué et plus il aura tendance à commettre un nombre total de types d'actes important. Néanmoins les coefficients sont faibles.

²⁴ Pour l'échantillon de 2003 la moyenne est sensiblement identique sur ce score ($M = 1.92$, $ET = .58$).

Tableau 32. Corrélation entre la supervision, l'entente et le nombre de fugues pour les scolaires

	Scolarisés 1999		Scolarisés 2003	
	Entente	Supervision	Entente	Supervision
Fugues	.1216**	.1123**	.1554**	.1025**
Supervision	.2353**		.1617**	

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.

Les corrélations entre les trois mesures sont présentées au tableau ci-dessus. Les corrélations positives entre ces trois mesures indiquent que plus le manque de supervision parentale est élevé, plus le nombre de fugues est élevé et plus la mésentente parentale est forte. Il s'agit d'une observation corrélationnelle et non d'un lien causale. Cela nous indique que ces comportements ont tendance à survenir en même temps. Nous avons tenté, dans une perspective d'exploration, de créer un score de fonctionnement familial renvoyant à la moyenne obtenue entre la supervision, l'entente et le nombre de fugues. Lorsque nous regardons les corrélations de ce nouvel indice de fonctionnement familial avec le nombre total de types d'actes, nous constatons les corrélations suivantes : $r = .19$, $p = .001$ pour 2003 et $r = .25$, $p = .001$ pour 1999.

Plus le fonctionnement familial est dégradé, et plus le nombre total de types de délits est important. Néanmoins, nous pouvons voir que les coefficients sur cet indice sont moins importants que ceux de la supervision et de la mésentente pris séparément. Nous conserverons l'analyse avec la supervision uniquement, d'une part, et l'entente parentale, d'autre part. Il semble que ces résultats ne soient pas obligatoirement imputables à la variable « nombre de fugues », mais plutôt au nombre de jeunes concernés par ce comportement qui est faible. Pour pouvoir tester une telle affirmation, il nous faudrait pouvoir réaliser des analyses avec un échantillon comportant plus de jeunes concernés par le problème de fugues. Au total, nous ne conserverons donc pas cette variable dans l'analyse.

2.4. Variables indépendantes retenues pour mesurer l'effet de l'environnement de la famille

Nous nous sommes attaché ici aux mesures relatives à l'environnement dans lequel les jeunes se trouvent immergés autour du cadre familial. Une famille vit dans un environnement physique (p.ex. le type d'habitat) mais aussi social qui facilite des contacts et fréquentations (p.ex. les copains délinquants). Les deux aspects peuvent d'ailleurs interagir.

2.4.1. Le type d'habitat

Ici les enquêtés répondaient aux deux questions suivantes concernant leur lieu d'habitation :

Tes parents ou toi, si tu vis seul, êtes-vous ?

- (1) Propriétaires d'une maison individuelle en centre ville/au centre du village
- (2) Propriétaires d'une maison individuelle à la périphérie de la ville/du village
- (3) Propriétaires d'un appartement en centre ville/au centre du village
- (4) Propriétaires d'un appartement à la périphérie de la ville/du village
- (5) Locataires d'une maison individuelle en centre ville/au centre du village
- (6) Locataires d'une maison individuelle à la périphérie de la ville/du village
- (7) Locataires d'un appartement en centre ville/au centre du village
- (8) Locataires d'un appartement à la périphérie de la ville/du village
- (98) Ne sais pas/Ne sais plus
- (99) Non-réponse/Refus de répondre

Si les sujets répondaient 5, 6, 7, 8, 98 et 99 ils étaient conviés à répondre à la question suivante :

S'agit-il d'un logement HLM ?

- (1) Oui
- (2) Non
- (98) Ne sais pas/Ne sais plus
- (99) Non-réponse/Refus de répondre

Pour le codage final du type d'habitat, nous avons créé une variable inter-sujets correspondant au croisement de ces deux questions. Les valeurs prises par cette variable sont : 1 pour les locataires en HLM périphérie et -1 pour les autres (propriétaires ; locataires non HLM et locataires en HLM centre-ville) et enfin 9, pour les non-réponses (incluant 98 et 99) qui seront traitées en valeurs manquantes dans l'analyse.

Tableau 33. Corrélation entre le type d'habitat et le nombre total de types d'actes

	Nombre total de types d'actes	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Type d'habitat	.11**	.06*

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N (effectif) de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Nous constatons une corrélation positive, pour les deux échantillons, qui indique que plus le logement où résident les jeunes est modéré et plus le nombre total de types d'actes commis est important.

Tableau 34. Pourcentage de scolaires ayant commis au moins un type d'actes (prévalence) selon le type d'habitat

	Prévalence de la délinquance	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Locataires HLM périphérie	47,4%	53,2%
Autres statuts habitation	42,3%	46,8%

Notes : Prévalence de la délinquance : ≥ 1 type d'actes pour les scolaires
Phi pour 99 = $-.04$, $p = .075$ (tendance) ; Phi pour 2003 = $-.05$, $p = .045$.

Chez les scolaires en 1999, le pourcentage de jeunes ayant commis au moins un type d'actes tend à être plus important pour ceux qui vivent en périphérie et en HLM (47,4%), que les autres (42,3%); cette différence est significative pour 2003 (53,2% vs 46,8%).

Il semble que le type d'habitat joue un rôle mais apparemment modestement, au regard de la valeur du coefficient Phi.

Tableau 35. Taux d'ancrage des scolaires dans la délinquance selon le type d'habitat

	Ancrage dans la délinquance	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Locataires HLM périphérie	14,8%	(10,6%) ns
Autre statut habitation	7%	(8,1%) ns

Notes : Ancrage dans la délinquance : ≥ 7 types d'actes pour les scolaires.
Phi pour 99 = $.104$, $p = .0001$; Phi pour 2003 = $.03$, $p = ns$.

L'instabilité du facteur « type d'habitat » est également à souligner lorsque nous nous penchons sur l'ancrage dans la délinquance des scolaires. Le lien entre type d'habitat et ancrage dans la délinquance apparaît significatif pour 1999, et non significatif pour 2003. Néanmoins, il est intéressant de relever que l'ancrage dans la délinquance apparaît deux fois plus important pour les jeunes de 1999 vivant en périphérie et en HLM (14,9%), que pour les autres jeunes (7%). Bien que non significatif en 2003, les jeunes habitant en HLM et périphérie semblent également être plus ancrés dans la délinquance (10,6%) que les autres jeunes (8,1%).

2.4.2. La catégorie socioprofessionnelle des parents

Nous nous sommes intéressé ici à deux PCS, à savoir : la plus élevée des deux parents dans un premier temps, et celle de la mère dans un second temps.

Il s'agissait pour les jeunes de répondre aux questions suivantes, pour chacun des deux parents :

Peux-tu me dire la profession actuelle de ton père (puis mère) ou la dernière qu'il a exercée ?

Notez la profession en clair en demandant le plus de précisions possible : à son compte ou salarié, dans une entreprise privée ou publique, fonctionnaire...

Profession en clair :(Information non informatisée)

- (1) Agriculteur exploitant
- (2) Artisan, Commerçant
- (3) Chef d'entreprise
- (4) Cadre et Profession intellectuelle supérieure
- (5) Profession intermédiaire
- (6) Employé
- (7) Ouvriers (y compris ouvrier agricole)
- (8) Autre sans activité professionnelle (à préciser s.v.p.....)
- (98) Ne sais pas/Ne sais plus
- (99) Non-réponse/Refus de répondre

Pour le traitement dans les modèles, nous avons décidé de dichotomiser cette variable en comparant les enfants d'ouvriers et d'employés aux « autres » statuts. Il s'agit pour nous d'opposer le bas de l'échelle sociale au reste de celle-ci. Le codage s'est effectué comme ce qui suit : si les individus avaient répondu 1, 2, 3, 4, 5 nous donnions alors la valeur 1 correspondant aux catégories autres que celles « d'ouvrier » et « d'employé ». Pour les réponses 6 et 7, nous donnions la valeur -1 correspondant à un statut d'employé ou d'ouvrier. Comme précédemment les valeurs 98 et 99 étaient traitées comme non-réponses et dès lors, comme valeurs manquantes dans l'analyse.

Tableau 36. Corrélation entre la PCS de référence et le nombre total de types d'actes commis par les scolaires

	Nombre total de types d'actes	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
PCS de référence	-.063**	-.072**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N (effectif) de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Nous constatons que plus la PCS de référence des parents est faible, et plus le nombre total de types d'actes commis est important.

La PCS de la famille est liée à l'ancrage dans la délinquance chez les scolaires, mais non à la prévalence de la délinquance (coefficients Phi non significatifs). Les enfants d'ouvriers sont quasiment deux fois plus ancrés dans la délinquance (respectivement 10,6% pour 1999 et 11,4% pour 2003) que les enfants des autres professions (6,5% pour les deux échantillons).

Tableau 37. Taux d'ancrage des scolaires dans la délinquance selon la PCS de référence

	Ancrage dans la délinquance	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Les enfants d'ouvriers/d'employés	10,6%	11,4%
Les enfants des autres professions	6,5%	6,5%

Notes :

*Ancrage dans la délinquance : ≥ 7 types d'actes pour les scolaires.

Phi pour 99 = -.074, $p = .0001$; Phi pour 2003 = -.087, $p = .001$.

*Concernant la prévalence de la délinquance, le coefficient Phi est seulement significatif en 1999.

Tableau 38. Corrélation entre la PCS de la mère et le nombre total de types d'actes par les scolaires

	Nombre total de types d'actes	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
PCS de la mère	ns	-.083**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N (effectif) de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Tableau 39. Pourcentage de scolaires ayant commis au moins un type d'actes (prévalence) selon la PCS de la mère

	Prévalence de la délinquance	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Les enfants de mères ouvrières/employées	ns	59,7%
Les enfants de mères ayant une profession autre	ns	40,3%

Notes :

*Pour la prévalence de la délinquance : ≥ 1 type d'actes pour les scolaires.

Phi pour 1999 = -.028, $p = .27$, ns ; Phi pour 2003 = -.07, $p = .008$.

*Concernant l'ancrage dans la délinquance les coefficients Phi sont non significatifs pour 1999 et 2003.

Concernant le lien entre la catégorie socioprofessionnelle de référence et la prévalence de la délinquance chez les scolaires, nous n'avons un lien significatif mais petit. En revanche, concernant celle de la mère, un lien significatif est observé dans l'échantillon de 2003. Les enfants de mères ouvrières ou employées sont une fois et demi plus nombreux (59,7%) que les enfants des autres catégories (40,3%) à avoir commis au moins un type d'actes. Ainsi, il est intéressant de noter que la PCS de référence semble avoir un lien avec l'ancrage et non la prévalence. Tandis que pour la PCS de la mère (pour celles ayant un emploi) ce serait l'inverse : elle a plus d'effet sur la prévalence que sur l'ancrage.

2.4.3. L'indice de précarité

Il s'agissait ici de s'intéresser au type d'emploi des parents : travaillent-ils tous les deux ou non, le font-ils à temps plein ou à mi-temps ?

a) Temps de travail de chaque parent

Les participants des enquêtes répondaient aux questions suivantes, pour chacun des deux parents.

Actuellement, quelle est la situation de ta mère (puis père) ?

Si l'enquêté(e) ne sait pas si sa mère travaille à plein-temps ou à mi-temps, codez (3)

- (1) Elle travaille à plein temps
- (2) Elle travaille à temps partiel/à mi-temps
- (3) Elle travaille
- (4) Elle ne travaille pas actuellement (en dehors du domicile) / elle est au chômage
- (5) Elle n'a jamais travaillé (en dehors du domicile)
- (6) Elle est à la retraite (ou préretraite)
- (7) Autre situation (précisez :
- (9) Non réponse/Refus de répondre

Un indice a été calculé pour chaque parent. Le codage a été opéré de la façon suivante : la valeur 1 correspond à un plein temps (réponses 1, 3 et 6) ; la valeur 2 à un temps partiel et enfin, la valeur 3 pour une personne qui est au foyer ou qui n'exerce pas de profession (réponses 4, 5 ou 7). La valeur 9 renvoie toujours aux non-réponses et se voit considéré comme valeur manquante. Les jeunes correspondants seront donc exclus des analyses.

Tableau 40. Pourcentage de scolaires ayant commis au moins un type d'actes (prévalence) selon le temps de travail de chaque parent

	Prévalence de la délinquance	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Temps de travail du père		
Temps plein	ns	43,2%
Temps partiel	ns	56,3%
N'exerce pas de travail	ns	54,8%
Temps de travail de la mère		
Temps plein	ns	ns
Temps partiel	ns	ns
N'exerce pas de travail	ns	ns

Notes :

*Pour la prévalence de la délinquance : ≥ 1 type d'actes pour les scolaires.

Phi pour 1999 : mère = .04, p = ns ; père = .03, p = ns ;

Phi pour 2003 : mère = .02, p = ns ; **père = .07, p = .0112** ;

*Pour l'ancrage dans la délinquance, aucun coefficient Phi n'est significatif.

Le temps de travail de la mère n'apparaît pas significativement lié à la délinquance et ce, pour les deux échantillons. Une mère active ne constitue donc pas un « facteur de risque » ni pour la prévalence de la délinquance, ni pour l'ancrage dans la délinquance des scolaires.

Concernant le travail du père, il est significativement lié à la délinquance dans l'enquête de 2003. Il indique que le pourcentage de jeunes ayant commis au moins un type d'actes est moins important lorsque le père travaille à temps complet, plutôt qu'à temps partiel.

b) Taux d'activité du foyer et précarité des ressources

Sur la base de la question précédente nous avons créé un indice global de précarité. Nous avons opposé les jeunes dont les deux parents possèdent un plein temps à ceux dont les parents possèdent un plein temps ou deux mi-temps et enfin, à ceux dont le revenu par famille est inférieur à un revenu (un mi temps au plus). Le code 1 a été attribué pour les parents qui travaillent tous deux à plein temps, la valeur 2 pour ceux qui possèdent un plein temps ou deux mi-temps ou l'équivalent d'un temps plein et demi, la valeur 3 pour ceux qui ont moins d'un revenu et enfin, la valeur 9 pour les non réponses qui seront traitées en valeurs manquantes dans l'analyse.

Tableau 41. Pourcentage de scolaires ayant commis au moins un type d'actes (prévalence) selon le taux d'activité du foyer

	Prévalence de la délinquance	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Taux d'activité du foyer		
Deux temps pleins	ns	42,3%
Equivalent 1-1,5 temps plein	ns	46,4%
Moins d'un temps plein	ns	55,0%

Notes :

*Pour la prévalence de la délinquance : ≥ 1 type d'actes pour les scolaires.

Phi pour 1999 : = .03, p = .ns ; Phi pour 2003 : = .07, p = .028.

*Pour l'ancrage dans la délinquance les coefficients Phi ne sont pas significatifs.

Cet indice recalculé ne présente, la plupart du temps, pas de lien systématique avec la prévalence de la délinquance et aucun lien avec l'ancrage. Il n'y a que dans l'échantillon de 2003 que le coefficient Phi est significatif. Cela indique que plus les enfants vivent dans un foyer précaire et plus ils auront tendance à commettre au moins un type d'actes.

Nous pouvons considérer que l'échelle de mesure du taux d'activité du foyer est ordinale puisque plus la valeur de codage est élevée et moins le taux d'activité du foyer est grand. Nous avons donc regardé le coefficient de corrélation de Pearson entre le nombre types d'actes commis et le taux d'activité du foyer. Seule une corrélation significative, mais avec un faible coefficient (.05), est révélée pour l'échantillon de 2003. Elle indique que plus le foyer où résident les jeunes a un taux d'activité précaire, et plus le nombre total de types d'actes commis par l'enfant est élevé.

2.4.4. Les désordres autour du logement

La mesure des désordres dans l'environnement immédiat (le voisinage du logement) permet de tester l'influence des incivilités sur les comportements des adolescents. Concernant cette dimension, les scolarisés répondaient aux trois items présentés dans le tableau suivants.

Est-ce que, autour de chez toi

	Très fréquemment	Assez fréquemment	Peu fréquemment	Jamais	Non-réponse
... les abribus, cabines de téléphone, bancs, poubelles, jeux d'enfants etc font l'objet de dégradations	(1)	(2)	(3)	(4)	(9)
... on trouve des graffiti, des tags, des traces sur les murs	(1)	(2)	(3)	(4)	(9)
...il y a des jeunes qui se rassemblent dans des lieux publics ou des montées d'immeubles	(1)	(2)	(3)	(4)	(9)

Une analyse d'items montre une bonne association entre ces trois items ($\alpha = .71$ pour données 2003 ; $.71$ également pour les données de 1999). Un score de désordres autour du logement, correspondant à la moyenne sur ces trois items, a été créé. Celui-ci indique que plus la moyenne obtenue est élevée sur cette échelle, et moins l'environnement du jeune autour de chez lui est dégradé.

Les jeunes de 1999 déclarent en moyenne que les dégradations autour de leur logement sont entre les valeurs « assez fréquemment » et « peu fréquemment », ($M = 2.66$, $ET = .82$) (t-test contre la valeur 2 est significatif : $t(2265) = 38.45$, $p = .001$; significatif contre la valeur 3 : $t(2265) = -19,73$, $p = .001$). En revanche, pour 2003, la moyenne est un peu plus basse ($M = 1,53$, $ET = .50$), signifiant que les jeunes déclarent que les désordres autour du logement sont présentes « fréquemment ».

Tableau 42. Corrélation entre les désordres autour du logement et le nombre total de types d'actes chez les scolarisés

	Désordres autour du logement	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre total de types d'actes	-.27**	-.25**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Les résultats sont similaires pour les deux échantillons. Plus les jeunes déclarent l'existence de désordres autour de leur logement et plus ils révèlent un nombre total de types d'actes commis important.

2.4.5. Le nombre de copains ayant eu affaire à la police

Pour chacun des grands types de délits, l'enquêté nous indiquait s'il avait des copains qui avaient été en contact avec la police. Ainsi, sans pouvoir distinguer si la personne s'était enfuie, avait été suspectée, mise en cause ou condamnée, nous possédions un nombre de citations de copains « ayant eu affaire à la police » en tant qu'auteurs de délits. Plus ce nombre est élevé, et plus les pairs fréquentés ont des chances de pouvoir entraîner l'adolescent à commettre des délits. Il s'agissait de copains en tant qu'auteurs de délits bien spécifiés (dégradations matérielles, vols, agressions physiques, consommation et / ou vente de drogue).

Les participants répondaient aux questions suivantes :

**Parmi les copains/copines avec qui tu passes la plupart de ton temps libre, combien y en a-t-il qui ont déjà eu affaire à la police, en tant qu'auteur des délits mentionnés sur la carte suivante ?
Donne-moi le nombre total de copains et de copines concernés pour chaque type de délits.**

	Nombre de copains/copines ayant eu affaire à la police pour ...
Pour vol (exemples : vol d'argent ou d'objets, racket, cambriolage, vol de voiture, de moto, de mobylette, scooter, de vélo...)	
Pour dégradation matérielle (exemples : dégradation de bâtiments, de maisons, d'appartements, de véhicules...)	
Pour agression physique (exemples : coups et blessures, violences physiques, agression sexuelle, ...)	
Pour consommation et/ou vente de drogues	

Une analyse d'ordination d'items montre une bonne consistance interne des quatre mesures ($\alpha = .79$ pour 1999 ; $\alpha = .84$ pour les données de 2003). Un score correspondant à la moyenne des réponses obtenues sur ces quatre questions a été calculé. Plus il est élevé et plus le nombre de copains ayant eu affaire à la police est important. Les jeunes de 1999 déclarent en moyenne avoir peu de copains délinquants ($M = .80$, $ET = 2.01$). Il en est de même pour l'échantillon de 2003, bien que la moyenne soit légèrement supérieure et l'écart-type plus important ($M = 1,43$, $ET = 5,26$).

Tableau 43. Corrélation entre le nombre de copains ayant eu affaire à la police et le nombre total de types d'actes chez les scolaires

	Nombre de copains ayant eu affaire à la police	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre total de types d'actes	.42**	.23**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Les résultats apparaissent similaires pour les deux échantillons. Nous constatons que plus les jeunes possèdent des copains ayant eu affaire à la police et plus ils rapportent un nombre important de types d'actes. Cette variable, « nombre de copains ayant eu affaire à la police », semble être un facteur associé à la délinquance.

2.4.6. L'insertion scolaire

L'insertion scolaire est définie comme la résultante d'une série de variables portant sur les sanctions, l'autoévaluation des performances, le retard scolaire, le temps consacré aux devoirs.

a) Les sanctions

Les jeunes répondaient aux questions suivantes :

Depuis 2 ans, est-ce qu'il t'est déjà arrivé ?	Oui, plusieurs fois	Oui, une fois	Non, jamais	Non-réponse
...d'avoir une retenue (d'être « collé »)	(1)	(2)	(3)	(9)
...d'avoir un avertissement oral	(1)	(2)	(3)	(9)
...d'avoir un avertissement écrit, adressé à tes parents	(1)	(2)	(3)	(9)
...d'être exclu(e) de la classe	(1)	(2)	(3)	(9)
...d'être exclu(e) moins de 8 jours	(1)	(2)	(3)	(9)
...d'être exclu(e) plus de 8 jours	(1)	(2)	(3)	(9)
...d'être exclu(e) définitivement	(1)	(2)	(3)	(9)

Nous avons recodé cette variable dans l'optique de créer un indice de sanctions cumulées. Plus le jeune a reçu de sanctions, et plus est élevée la valeur de la variable. La réponse « non jamais » est codée 0 ; « oui une fois » codée 1 ; « oui plusieurs fois » codée 2. Une analyse en composantes principales dans l'optique de voir si des facteurs se dégageaient permettant d'organiser entre eux ces items. Cette procédure nous permet de procéder à une réduction de plusieurs mesures en un score factoriel composite. Les résultats montrent que deux facteurs expliquent respectivement 41,9% de la variance (pour le premier comprenant les items A, B, C, D), et 18,9% (pour le second facteur comprenant les items E, F, G) chez les scolaires en 1999.

Ces facteurs rendent compte en tout de 60,8% de la variance. Une structure identique est observée pour 2003 avec respectivement 38 % de la variance pour le premier facteur et 20,1 % pour le second. L'analyse rend compte en tout de 58,1 %.

Le premier facteur semble être organisé autour des petites sanctions scolaires et l'autre des sanctions scolaires plus lourdes. Nous conservons le score factoriel lié aux petites sanctions puisque ce facteur rend compte de plus de variance. Les scolaires en 1999 déclarent en moyenne avoir reçu 2,34 petites sanctions ($\underline{ET} = 2,30$)²⁵.

b) Les autres mesures scolaires

Dans l'optique de créer un score factoriel, une analyse en composantes principales a été lancée sur quatre items : le temps consacré aux devoirs, l'intérêt pour l'apprentissage scolaire, l'autoévaluation du niveau scolaire et enfin, le nombre de redoublements. L'analyse révèle un seul facteur expliquant 41,6% de la variance sur ces mesures pour les scolaires en 1999 et également un seul facteur pour 2003 qui explique 37,3% de la variance.

Une analyse de corrélation entre ce nouveau score factoriel et l'indice de petites sanctions scolaires révèle un lien positif ($r(2235) = .40$, $p = .001$ pour 1999²⁶ ; un peu moindre pour 2003 $r(1582) = .33$, $p = .001$). Un score renvoyant à l'insertion scolaire a donc été calculé. Celui-ci fait la moyenne de l'indice de petites sanctions et du score factoriel portant les autres mesures scolaires. Plus ce score est élevé et plus il indique que les jeunes ne sont pas bien insérés à l'école.

²⁵ La moyenne est sensiblement identique pour 2003 ($\underline{M} = 2.35$, $\underline{ET} = 2,28$).

²⁶ Une raison supplémentaire de conserver les petites sanctions pour créer le score d'insertion scolaire car la corrélation entre cet indice et les grosses sanctions scolaires est moindre qu'avec les petites sanctions ($r(2236) = .23$, $p = .001$ pour 1999 et de $r(1582) = .23$, $p = .001$ pour 2003).

Tableau 44. Corrélation entre l'insertion scolaire et le nombre total de types d'actes chez les scolaires

	Insertion scolaire	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre total de types d'actes	.54**	.53**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N(effectif) de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Nous notons des résultats similaires pour les deux échantillons ; une forte corrélation positive entre l'insertion scolaire et la délinquance. Moins les jeunes semblent épanouis à l'école et plus le nombre total de types d'actes commis est important.

c) L'absentéisme

Les scolaires devaient dénombrer les fois où ils avaient été absents ces deux dernières années à l'école, de façon volontaire et sans excuse valable (médicale ou autre), c'est-à-dire le nombre de fois où les scolaires ont « séché les cours ». Les élèves de 1999 déclarent en moyenne avoir été absents 3 fois ($M = 2,97$, $ET = 9,88$; fort écart-type). Pour ceux de 2003, la valeur est sensiblement supérieure ($M = 3,17$, $ET = 10,72$; fort écart-type).

Lorsque nous observons les relations qu'entretient cette variable avec les autres mesures d'insertion scolaire, nous constatons un lien significatif avec chacune. Effectivement, plus les scolaires ont eu de petites ou de grosses sanctions, plus ils ont tendance à être absent. Plus ils ont redoublé et plus ils sont absents. Moins ils se considèrent comme bon élève et plus ils sont absents. Moins ils sont intéressés par ce qu'ils apprennent à l'école et plus ils sont absents. Enfin, moins ils consacrent de temps à leurs devoirs et plus ils sont absents.

Néanmoins, lorsque nous entrons l'absentéisme dans l'analyse en composantes principales avec les autres variables, celle-ci est classée dans le second facteur et non le premier. Elle ne semble donc pas se rattacher fortement à l'indice scolaire. De ce fait, il ne semble pas judicieux de la garder dans la composition de notre indice. De plus, lorsque nous combinons cette variable d'absentéisme avec l'indice d'insertion scolaire déjà créé pour générer un nouvel indice, la corrélation de ce nouvel indice avec le nombre total de types d'actes est moins forte que celle obtenue entre l'indice scolaire sans la variable de l'absentéisme et le nombre total de types d'actes. Ceci nous incline à ne pas garder cette variable de mesure de l'absentéisme dans l'indice d'insertion scolaire.

L'indice d'insertion scolaire que nous avons composé se révèle, à ce stade, celui qui est le plus étroitement corrélé aux comportements délinquants.

2.4.7. Les normes sociales: perception de la gravité des délits

Ici, il s'agit de prendre en considération les perceptions normatives des délits chez les jeunes. Plus précisément, il s'agit de voir dans quelle mesure les jeunes ont une perception de la gravité de différents délits. Il leur est demandé, pour chacun des neuf comportements ci-dessous, si cela constitue un délit très grave, grave, un petit délit ou pas un délit lorsqu'il est commis par un jeune du même âge.

	Délit très grave	Délit grave	Petit délit	Pas un délit du tout	Ne sais pas	Non-réponse
Agresser quelqu'un physiquement / Frapper quelqu'un	(1)	(2)	(3)	(4)	(8)	(9)
Voler des choses dans un magasin (vol à l'étalage)	(1)	(2)	(3)	(4)	(8)	(9)
Fumer des joints, du haschisch	(1)	(2)	(3)	(4)	(8)	(9)
Menacer quelqu'un avec une arme	(1)	(2)	(3)	(4)	(8)	(9)
Incendier, brûler une voiture	(1)	(2)	(3)	(4)	(8)	(9)
Racketter un jeune de ton âge / Menacer un jeune de ton âge pour lui voler quelque chose	(1)	(2)	(3)	(4)	(8)	(9)
Monter dans un bus sans payer (frauder)	(1)	(2)	(3)	(4)	(8)	(9)
Consommer de l'héroïne, de la cocaïne	(1)	(2)	(3)	(4)	(8)	(9)
Pénétrer dans un logement pour y voler quelque chose (cambrioler)	(1)	(2)	(3)	(4)	(8)	(9)

Une analyse en composantes principales sur les données de 1999 révèle l'existence de deux facteurs²⁷ (expliquant respectivement 37,8% de la variance pour le premier, et 12,4% pour le deuxième). La même structure émerge pour les données de 2003 : on isole deux facteurs, dont le premier explique 35,5% de la variance et le second 14%, soit 49,5% de variance totale expliquée.

Tableau 45. Structure factorielle obtenue sur la base des items de perception de la gravité des délits

	Structure factorielle 1999		Structure factorielle 2003	
	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 1	Facteur 2
Racketter un jeune de ton âge / Menacer un jeune de ton âge pour lui voler quelque chose	.75764	.26675	.77456	.14502
Incendier, brûler une voiture	.70451	.39787	.70446	.32587
Pénétrer dans un logement pour y voler quelque chose	.68027	.39060	.62731	.44162
Menacer quelqu'un avec une arme	.65997	.40392	.67258	.39349
Agresser quelqu'un physiquement/Frapper quelqu'un	.64426	.17966	.58645	.16923
Fumer des joints, du haschisch	.25681	.83222	.14460	.82496
Monter dans un bus sans payer	.29589	.75031	.25031	.66207
Voler des choses dans un magasin	.49715	.69018	.44870	.69278
Consommer de l'héroïne, de la cocaïne	.37500	.50324	.33660	.61369

Sur cette base, nous avons créé un score factoriel de perception de la gravité. Plus celui-ci est élevé et plus le jeune témoigne d'une faible perception de la gravité des délits.

Tableau 46. Corrélation entre la perception de la gravité des délits et le nombre total de types d'actes chez les scolaires

	Perception de la gravité des délits	
	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre total de types d'actes	.30**	.24**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

Les résultats montrent que moins les jeunes perçoivent la gravité des actes et plus ils en commettent (et inversement). La gravité perçue semble être un facteur associé à la délinquance sans qu'on soit en mesure ici de donner le sens de la relation.

Nous avons fait différentes explorations sur les items de perception de la gravité des actes. En plus de l'analyse en composantes principales précédemment présentée, nous nous sommes également attaché à créer deux scores de gravité perçue. Le premier correspond à sa moyenne sur les petits délits²⁸, et l'autre à sa moyenne sur les délits plus graves²⁹. Nous constatons de meilleurs coefficients de corrélations entre les mesures de perception de la gravité des petits délits, que des gros délits, et la délinquance. Nous observons également que ces corrélations sont meilleures avec ces mesures qu'avec le score factoriel. Nous conserverons néanmoins le score factoriel pour les analyses de régression, le test des modèles, car ce dernier est un score plus composite et par le fait, plus « riche » en informations.

²⁷ Les valeurs prises représentent le poids de chaque item par facteur. Les valeurs en gras correspondent aux valeurs par facteur. Par exemple, « fumer des joints, du haschisch » est classé par les jeunes dans le deuxième facteur et son poids est de .83. Le poids correspond aux corrélations entre les variables et chaque variable doit avoir une corrélation plus grande que .30, avec un facteur et un seul pour être conservée dans la solution factorielle ; ce qui est le cas ici.

²⁸ Les petits délits comprennent les trois items suivants : « voler quelque chose dans un magasin ; « fumer des joints, du haschisch » et « monter dans un bus sans payer ».

²⁹ Les délits graves contiennent les 6 items restants : « agresser quelqu'un physiquement/frapper quelqu'un » ; « menacer quelqu'un avec une arme » ; « incendier, brûler une voiture » ; « racketter un jeune de ton âge/menacer un jeune de ton âge pour lui voler quelque chose » ; « consommer de l'héroïne, de la cocaïne » ; « pénétrer dans un logement pour y voler quelque chose ».

Tableau 47. Corrélation entre la perception de la gravité des petits et des gros délits et le nombre total de types d'actes chez les scolaires

	Perception de la gravité des délits			
	Scolarisés 1999		Scolarisés 2003	
	Grave	Pas grave	Grave	Pas grave
Nombre total de types d'actes	.30**	.35**	.25**	.39**

Notes : ** significatif au seuil $p = .001$; * significatif au seuil $p = .05$; ns = non significatif.
N de 1999 = 2266 ; N de 2003 = 1586.

2.5. Conclusions sur les analyses corrélationnelles pour les deux échantillons de scolaires (1999 et 2003)

Dans cette partie, nous nous sommes attaché à explorer les liens éventuels qu'il y a entre la délinquance des jeunes et les variables renvoyant à l'individu, son environnement familial et social. Les mesures de la délinquance utilisées sont :

- le nombre total de types d'actes (variable continue),
- la prévalence de la délinquance chez les scolaires (pas d'acte vs au moins un type d'acte) dans sa version catégorielle.
- l'ancrage dans la délinquance pour les scolaires (moins de 7 types d'actes vs 7 actes et plus) dans sa version catégorielle.

Ces premiers résultats nous permettent de déterminer les indicateurs qui pourraient s'avérer importants pour expliquer la délinquance. Parmi les facteurs susceptibles d'être la cause de comportements délinquants, nous avons identifié l'insertion scolaire, la supervision parentale, les désordres autour du logement, le nombre de copains délinquants, la perception de la gravité des délits. Dans une moindre mesure, on peut citer le rôle de l'entente parentale, du type d'habitat, du cadre parental ou encore de la taille de la fratrie.

Il reste à confirmer la faiblesse du lien entre le fait d'avoir des parents en vie, la PCS de référence, ou encore le taux d'activité du foyer et la délinquance. Ces variables peuvent avoir des effets indirects sur la délinquance.

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction de ce rapport, la famille, sa structure, ses modes de fonctionnement et l'environnement plus large dans lequel elle fait évoluer le jeune, figurent parmi les prédicteurs de la délinquance. L'introduction de covariants aura pour fonction d'ajuster les effets estimés³⁰. Un covariant désigne à un facteur concurrent qui peut affecter les variables indépendantes. Cette technique statistique permet de contrôler l'impact du covariant dans les effets principaux des variables indépendantes mais également d'interaction. Les calculs réalisés forment une tentative pour mieux comprendre les interactions qui existent entre les facteurs familiaux et l'environnement de la famille sur la délinquance des adolescents.

Dans le cas des deux enquêtes portant sur les scolaires, pour traiter les effets potentiels des variables indépendantes sur les variables dépendantes (les mesures de la délinquance), l'analyse statistique la plus appropriée est l'analyse de régression incluant les variables catégorielles et les variables continues. En présence d'une interaction entre deux ou plusieurs variables explicatives, l'effet d'une des variables explicatives sur la variable à expliquer dépend de la valeur prise par la ou les autres variables explicatives avec la ou lesquelles il y a interaction. Et inversement, en l'absence d'interaction, l'effet d'une des variables explicatives sur la variable à expliquer est identique quel que soit le niveau des autres variables explicatives.

Pour tester des modèles incluant des variables catégorielles et continues, trois étapes sont requises. La première consiste à centrer les variables continues (création d'un score qui correspond à la valeur de la variable à laquelle on a soustrait sa moyenne).

La seconde consiste à recoder la variable catégorielle en contrastes orthogonaux³¹ ou *dummy codes*³² en fonction des hypothèses que l'on cherche à tester. Enfin, la troisième étape consiste en la création des variables qui permettront de tester les interactions de premier ordre et de second ordre dans le cas de trois variables ou plus (les interactions correspondent aux produits de toutes les variables indépendantes impliquées)³³. Lorsque nous aurons à faire à des variables dépendantes continues, nous effectuerons des analyses de régression linéaire et lorsque les variables dépendantes seront dichotomiques, nous réaliserons des analyses de régression logistique.

1. LES EFFETS DES VARIABLES DE STRUCTURE FAMILIALE (MODELES 1 ET 1BIS)

Il s'agit ici de s'intéresser aux effets de la structure familiale. Dans un premier temps, nous allons nous intéresser au cadre parental dans sa forme détaillée, à savoir le fait de vivre dans une famille biologique, monoparentale, recomposée ou encore « habiter sans ses parents » sur l'émergence de la délinquance, et plus précisément sur le nombre total de types d'actes commis. Nous focaliserons aussi notre attention sur la variable « avoir des parents en vie » dans le rapport à la délinquance des mineurs. Nous nous intéressons également au fait de savoir si la taille de la fratrie peut influencer sur le nombre total de types d'actes commis par les jeunes. Enfin, nous nous pencherons sur les effets d'interaction entre ces trois variables (soient trois effets d'interaction à tester³⁴).

Ces facteurs sont intégrés au modèle 1. Dans un second temps, nous nous attacherons à tester ce modèle impliquant les variables de cadre parental mais cette fois, dans sa forme simplifiée. Ainsi, dans le modèle que nous appellerons 1bis, nous regarderons les effets sur la délinquance des jeunes lorsque ceux-ci évoluent soit dans une

³⁰ Le covariant peut jouer deux rôles et ce en fonction de la nature que celui-ci entretient avec les VI (fonction d'ajustement) ou avec les VD (puissance statistique, en réduisant la variance résiduelle). C'est la première fonction dont il est question dans cette note. Dans ce cas, introduire la variable en tant que covariant permet d'éviter que les effets observés des VI soient confondus avec l'effet du covariant. Cette analyse permet de voir le rôle médiateur éventuel de ce covariant en regardant si les effets partiels des VI sont réduits après l'introduction de celui-ci (pour une revue, cf. Judd & McClelland, 1989).

Judd, C. M., & McClelland, G. H. (1989). *Data analysis : A model-comparison approach*. San Diego : Harcourt Brace Jovanovich.

³¹ Dans le cas d'une variable catégorielle à deux modalités le contraste est de -1 ; 1. Dans le cas d'une variable à 3 modalités, il faut la transformer en deux variables qui renvoient aux deux contrastes orthogonaux (1, -1, 0) et (1, 1, -2).

³² La création de dummy codes permet de tester une condition spécifique (p. ex famille classique) à chacune des autres conditions, prise une à une (p. ex. classique versus recomposée). D'une variable à quatre modalités nous pouvons créer trois dummy codes. Néanmoins, lorsque l'introduction dans les modèles comportera un nombre certain de variables, nous ne serons pas en mesure de tester toutes les interactions possibles.

³³ Pour une revue de la procédure (voir Judd & McClelland, 1989).

³⁴ L'interaction entre parents en vie et structure familiale (version détaillée) ne peut être testée, car tous les sujets ne sont pas représentés dans les cas de l'interaction et par le fait, l'interaction double entre structure, fratrie et parents en vie ne peut être testée non plus. Toutes les autres interactions, ainsi que chaque effet principal, seront testés.

famille classique, soit dans un autre type de famille. Par ailleurs, tout comme pour le modèle 1, nous porterons notre attention à la taille de la fratrie, ainsi qu'au fait d'avoir ses parents en vie ou non.

1.1. Modèle 1

1.1.1. Les scolaires en 1999

Les résultats de l'analyse (cf. tableau 1) indiquent que le nombre total de types d'actes est moins élevé dans les familles classiques que dans les contextes « habiter sans ses parents » (i.e., vivre seul, avec un autre membre de sa famille ou un autre adulte etc.). Les comparaisons de la structure classique aux autres types (recomposé, monoparental) ne sont pas significatives. Ce modèle explique peu de variance ($R^2 = 1,3\%$) et révèle uniquement un effet principal du cadre parental ($\beta = .07$, $t(2135) = 3,45$, $p = .0006$).

Tableau 1. Les effets des variables de structure familiale sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999 et 2003 (modèle 1, structure détaillée)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Structure classique opposé à structure recomposée	ns	ns
Structure classique opposé à structure monoparentale	ns	ns
Structure classique opposé à structure « autre »	$\beta = .07^{**}$	ns
Taille de la fratrie	ns	ns
Parents en vie ou non	ns	ns
Structure classique opposée à structure recomposée * Taille de la fratrie (interaction)	ns	$\beta = -.08^{**}$
Structure classique opposé à structure monoparentale * Taille de la fratrie (interaction)	ns	ns
Structure classique opposé à structure « autre » * Taille de la fratrie (interaction)	ns	ns
Parents en vie * Taille de la fratrie (interaction)	ns	$\beta = -.09^*$
Variance expliquée (R^2)	1,3%	2,1%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .0001$; ns = non significatif.

1.1.2. Les scolaires en 2003

Dans cet échantillon, un peu plus de variance est expliquée par le modèle ($R^2 = 2,1\%$). Surtout, le contenu des résultats diffère. Tout d'abord, nous constatons un petit effet d'interaction entre la taille de la fratrie et l'opposition entre la structure classique et recomposée ($\beta = -.08$, $t(1576) = -2.96$, $p = .0031$). Ce résultat nous indique que la taille de la fratrie agit différemment selon le cadre parental. Dans le cas des familles classiques plus la taille de la fratrie augmente et plus le nombre total de types d'actes commis est important.

En revanche pour les familles recomposées, ceci n'est pas vérifié (lorsque la fratrie augmente, le nombre total de types d'actes commis est stable ou tend à diminuer légèrement). Dans le cas des contrastes entre la famille classique et d'autres cadres, aucun effet d'interaction ne se manifeste. En effet, la taille de la fratrie tend, dans tous les cas, à augmenter la propension à la délinquance. Dans ce cas de figure, la distance entre le cadre classique et les autres (famille monoparentale notamment) reste identique.

De plus, nous observons une interaction entre la taille de la fratrie et le fait d'avoir, ou non, l'un de ses deux parents décédé ($\beta = -.09$, $t(1576) = 1,98$, $p = .048$). Ce résultat nous montre que la taille de la fratrie a un effet négatif sur la délinquance pour les familles dont les deux parents sont en vie, puisque plus la taille de la fratrie est grande, plus le nombre d'actes est important. En revanche, dans les familles où l'un des deux parents est décédé, c'est l'effet inverse. Plus la taille de la fratrie augmente et moins le nombre total de types de délits déclarés est grand.

On pourrait faire l'hypothèse qu'une fratrie plus large est un facteur de stabilité dans les familles recomposées où dont un des parents est décédé.

1.1.3. Conclusion sur le modèle 1

Ce modèle explique peu la délinquance chez les jeunes. La structure familiale semble prédire modestement le comportement délinquant. De plus, ce facteur paraît peu stable puisqu'il est significatif uniquement dans l'échantillon de 1999 par son effet principal (dans la condition opposant les familles classiques au fait « d'habiter sans ses parents »). Dans l'échantillon de 2003, le cadre parental joue un rôle uniquement lorsqu'il interagit avec la taille de la fratrie, modestement et dans une forme inattendue. Enfin, la même remarque est à souligner concernant le facteur « avoir ses parents en vie » qui est significatif, uniquement en interaction avec la taille de la fratrie et seulement en 2003.

1.2. Modèle 1bis

1.2.1. Les scolaires en 1999

L'analyse (cf. tableau 1bis) indique que le nombre total de types d'actes est moins élevé dans les familles classiques que dans les autres types de familles ($\beta = .06$, $t(2144) = 2,86$, $p = .004$). Cette fois l'interaction entre la taille de la fratrie et le fait d'avoir ses parents en vie est significative pour l'échantillon de 1999 ($\beta = -.08$, $t(2144) = -3,07$, $p = .002$).

Rappelons que ce résultat montre que la taille de la fratrie a un effet d'aggravation de la délinquance pour les familles dont les deux parents sont en vie puisque plus la taille de la fratrie est grande, plus le nombre d'actes est important. En revanche, dans les familles où l'un des deux parents est décédé, c'est l'effet inverse. Plus la taille de la fratrie augmente et moins le nombre total de types de délits déclarés est grand. Ainsi, la différence dans le nombre total de types d'actes commis entre ceux qui ont leurs deux parents et ceux à qui il en manque au moins un, s'accroît à mesure que la taille de la fratrie augmente. Ce modèle explique toujours peu de variance ($R^2 = 1\%$).

Tableau 1bis Les effets des variables de structure familiale sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999 et 2003 (modèle 1bis, version simplifiée)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Structure classique opposé à « autre structure »	$\beta = .06^*$	ns
Taille de la fratrie	ns	ns
Parents en vie ou non	ns	ns
Structure classique opposé à « autre structure » * Taille de la fratrie (interaction)	ns	$\beta = -.08^{**}$
Structure classique opposé à « autre structure » * Parents en vie (interaction)	ns	ns
Parents en vie * Taille de la fratrie (interaction)	$\beta = -.08^*$	$\beta = -.09^*$
Structure classique opposé à « autre structure » * Parents en vie * Taille de la fratrie (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R^2)	1%	1,7%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .0001$; ns = non significatif.

1.2.2. Les scolaires en 2003

Nous obtenons peu de variance expliquée dans ce second échantillon ($R^2 = 1.7\%$). Les résultats diffèrent de ceux de 1999. Nous n'obtenons pas d'effet principal du cadre parental et nous constatons qu'un effet d'interaction entre le cadre parental et la taille de la fratrie se dégage, tout comme dans le modèle 1 pour les scolaires en 2003. Rappelons que ce résultat nous indique que la taille de la fratrie agit différemment selon le cadre parental. Dans le cas des familles classiques plus la taille de la fratrie augmente et plus le nombre total de types d'actes commis est

important. En revanche pour les autres types de familles (recomposées, monoparentales et « habiter sans ses parents ») ceci ne se produit pas (lorsque la fratrie augmente, le nombre total de types d'actes commis est stable).

En revanche nous observons, tout comme pour l'étude de 1999, une interaction entre la taille de la fratrie et le fait que les parents soient en vie ou non ($\beta = -.09$, $t(1580) = -2.99$, $p = .003$).

1.2.3. Conclusion sur le modèle 1bis

Ce modèle explique aussi peu de variance que le précédent. Il présente l'avantage de simplifier la description de la structure familiale. Dans tous les cas, les traits structuraux de la famille (décès, cadre parental, taille de la fratrie) apportent peu à l'explication à la délinquance.

2. LES EFFETS DES VARIABLES DE FONCTIONNEMENT FAMILIAL (MODELE 2)

Nous présentons maintenant les effets des variables de supervision parentale et d'entente parentale pour expliquer le nombre total de types de délits.

2.1. Les scolaires en 1999

Le modèle explique 14% de la variance sur le nombre total de types de délits commis (cf. tableau 2). Ces résultats nous montrent un effet important de la supervision ($\beta = .33$, $t(2251) = 16,32$, $p = .0001$), indiquant que plus celle-ci est faible et plus le nombre total de types d'actes commis est élevé. Ensuite, nous observons que plus l'entente parentale est mauvaise et plus le nombre de type de délits est important, mais cet effet est moins marqué que le précédent ($\beta = .12$, $t(2251) = 5,76$, $p = .0001$). Le coefficient beta est moins élevé dans le cas de l'entente parentale (.12) que dans le cas de la supervision (.33). Nous observons donc deux effets principaux, mais pas d'interaction entre les deux variables considérées, la supervision et l'entente parentale.

2.2. Les scolaires en 2003

Le modèle explique un peu moins de variance que chez les scolaires en 1999 (11%) mais les résultats sont les mêmes : on note un effet principal pour chacune des deux variables avec un effet plus important de la supervision ($\beta = .29$, $t(1579) = 12,26$, $p = .0001$) que de l'entente parentale ($\beta = .10$, $t(1579) = 4,07$, $p = .0001$).

Tableau 2. Les effets des variables de fonctionnement familial sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 2)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Supervision parentale	$\beta = .33^{**}$	$\beta = .29^{**}$
Entente avec les parents	$\beta = .12^{**}$	$\beta = .10^{**}$
Supervision * Entente (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	14%	11%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .0001$; ns = non significatif

2.3. Conclusion sur le modèle 2

La supervision parentale est un prédicteur important de l'émergence de la délinquance chez les jeunes. L'entente parentale semble également déterminer la délinquance, mais dans une moindre mesure. Les variables de fonctionnement familial se révèlent donc plus prédictives de la délinquance que les variables de structure familiale.

3. LES EFFETS DE LA STRUCTURE FAMILIALE, DE L'ENTENTE ET DE LA SUPERVISION PARENTALES (MODELES 3 ET 3BIS)

3.1. Modèle 3

3.1.1. Les scolaires en 1999

Ce modèle qui combine les variables de structure et de fonctionnement familial explique plus de variance ($R^2 = 17,10\%$), que les précédents (cf. tableau 3).

Concernant les effets principaux, nous observons tout d'abord un effet avec l'entente parentale ($\beta = .11$, $t(2122) = 4,68$, $p = .0001$) qui révèle que moins les jeunes s'entendent avec leurs parents et plus ils déclarent un nombre important de types d'actes. Nous retrouvons l'effet qui oppose la structure classique à la structure « habiter sans ses parents » ($\beta = .14$, $t(2122) = 3,18$, $p = .0015$), avec un plus grand nombre d'actes commis dans les dernières. Enfin, nous constatons un effet massif de la supervision parentale ($\beta = .44$, $t(2122) = 15,67$, $p = .0001$). Plus le manque de supervision parentale est élevé et plus les jeunes déclarent un nombre important de type d'actes.

Concernant les interactions, nous remarquons que l'opposition entre structure classique et le cadre « habiter sans ses parents » voit sa relation à la délinquance modérée par la supervision ($\beta = -.30$, $t(2122) = 4,68$, $p = .0001$). En d'autres termes, l'effet bénéfique d'une structure classique comparativement au cadre « habiter sans ses parents » diminue à mesure que le manque de supervision parentale augmente.

Tableau 3. Les effets des variables de fonctionnement familial et de cadre parental sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 3)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Structure classique opposé à structure recomposée	ns	$\beta = .09^{**}$
Structure classique opposé à structure monoparentale	ns	ns
Structure classique opposé à structure « habiter sans ses parents »	$\beta = .14^{**}$	$\beta = .11^{**}$
Supervision parentale	$\beta = .44^{**}$	$\beta = .50^{**}$
Entente avec les parents	$\beta = .11^{**}$	$\beta = .11^{**}$
Structure classique opposée à structure recomposée * supervision (interaction)	ns	$\beta = .07^{**}$
Structure classique opposé à structure monoparentale * supervision (interaction)	ns	ns
Structure classique opposé à structure « habiter sans ses parents » * supervision (interaction)	$\beta = -.30^{**}$	$\beta = -.21^{**}$
Structure classique opposée à structure recomposée * entente (interaction)	ns	$\beta = -.07^{**}$
Structure classique opposé à structure monoparentale * entente (interaction)	ns	$\beta = -.07^{**}$
Structure classique opposé à structure « habiter sans ses parents » * entente (interaction)	ns	ns
Supervision parentale * entente (interaction)	ns	Ns
Variance expliquée (R^2)	17,10%	18,31%

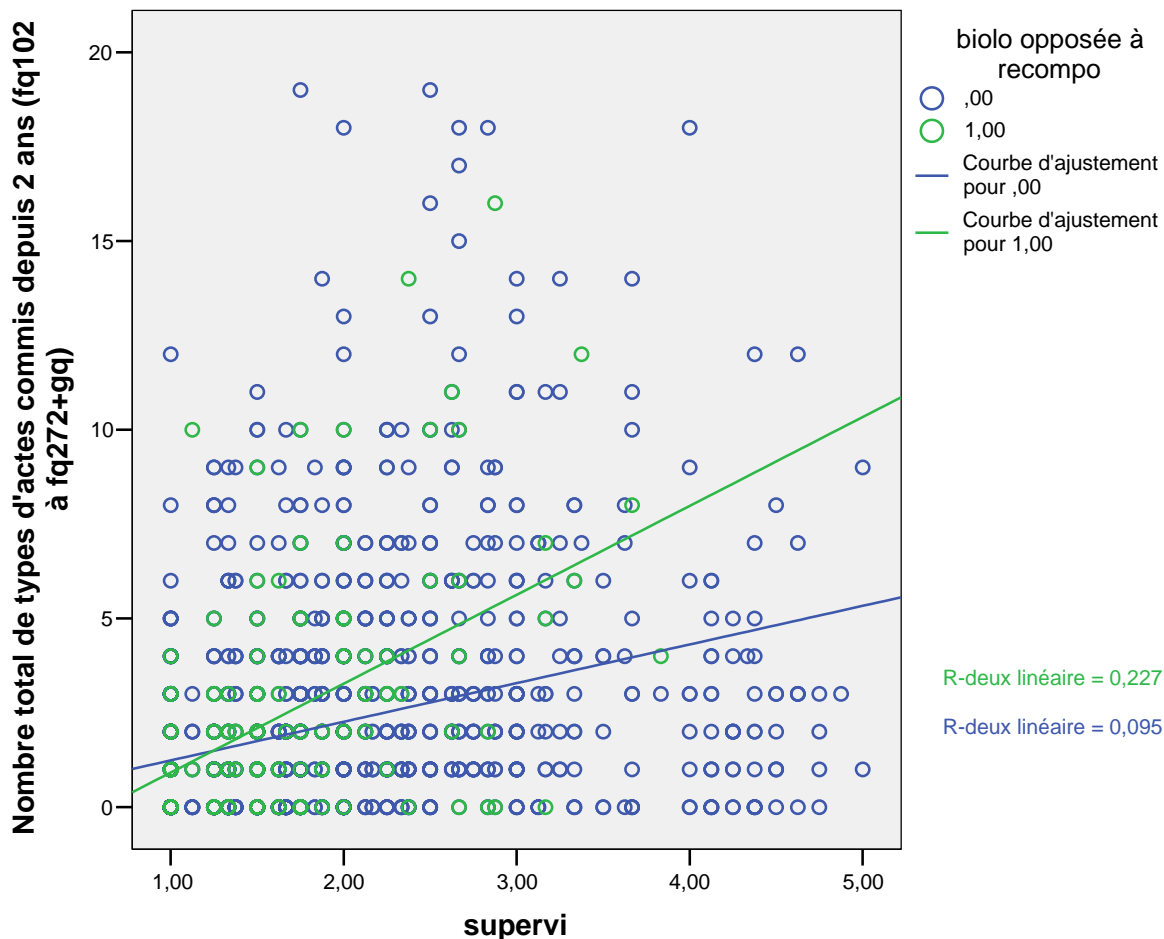
Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

3.1.2. Les scolaires en 2003

Le modèle explique en 2003 sensiblement le même pourcentage de variance ($R^2 = 18,31\%$) qu'en 1999 (17,10%). En plus des résultats observés dans les données de 1999, que nous retrouvons ici, nous constatons des effets supplémentaires : un effet principal de l'opposition entre famille classique opposée et structure recomposée ($\beta = .09$, $t(1567) = 3,48$, $p = .0005$), indiquant que le nombre total de types de délits est supérieur chez les jeunes issus de familles recomposées par rapport à ceux issus d'une famille classique. Cet effet est accentué par l'interaction avec la supervision ($\beta = .07$, $t(1567) = 2,74$, $p = .006$).

Le nombre total de types d'actes commis par les jeunes issus de familles recomposées est d'autant plus important, par rapport aux jeunes vivant dans une famille classique, que le manque de supervision augmente. Le graphique ci-après illustre cet effet d'interaction.

Graphique 1. Effet d'interaction entre le cadre parental (opposition type classique au type recomposé) et la supervision parentale sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 2003 (illustration graphique d'une interaction du modèle 3)



LEGENDE

- Axe des ordonnées : il s'agit de la variable dépendante (VD) qui mesure le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 2003. Plus sa valeur est élevée et plus il y a d'actes commis.
- Axe des abscisses : « supervi » renvoie à un indice de supervision parentale (variable indépendante 1 : VI1 continue). Plus sa valeur est élevée et plus le manque de supervision parentale est important.
- Le nuage formé par les points verts et bleus montrent la dispersion des sujets des familles classiques et recomposées (VI2 catégorielle) selon la supervision parentale et le nombre total de types d'actes commis. Les points bleus correspondent aux scolaires en 2003 qui vivent dans une famille biologique et les points verts aux scolaires en 2003 issus des familles recomposées.
- La courbe bleue : il s'agit de la courbe d'ajustement (la pente de régression) des jeunes qui vivent dans une famille biologique (les sujets de la première modalité de la VI 2).
- La courbe verte : il s'agit de la courbe d'ajustement (la pente de régression) des jeunes qui vivent dans une famille recomposée (les sujets de la seconde modalité de la VI 2).

Nous constatons également un effet de l'entente avec les parents sur cette même comparaison entre cadres parentaux. Cette interaction ($\beta = -.07$, $t(1567) = -2,84$, $p = .0045$) indique que la différence dans le nombre total de types d'actes commis par les enfants de famille classique et par les enfants de famille recomposée décline à mesure que l'entente avec les parents se dégrade. Cet effet de modération s'observe également entre les familles classiques et les familles monoparentales ($\beta = -.07$, $t(1567) = -2,70$, $p = .007$).

3.1.3. Conclusion sur le modèle 3 (cadre parental détaillé et fonctionnement familial)

Le cadre parental a un petit effet qui n'est pas stable d'une enquête à l'autre. Il réside principalement dans l'opposition de la famille biologique au fait de vivre dans un domicile sans aucun de ses parents comme adulte responsable. En matière de fonctionnement, nous observons un effet massif de la supervision parentale sur la délinquance. Plus le manque de supervision parentale est élevé et plus les jeunes déclarent commettre des délits (dans les deux échantillons). Le manque d'entente est également, mais plus modestement, associé à plus de délinquance. Passons aux effets d'interaction. L'effet observé en opposant par paires la « structure familiale classique » et « habiter sans ses parents » semble modéré par la supervision. Le bénéfice différentiel de ce cadre s'efface si la supervision décline : cet effet existe dans les deux enquêtes et s'avère statistiquement le plus marqué. On observe également un effet d'interaction (deux fois plus petit) entre les variables qui décrivent le cadre parental et l'entente en 2003 uniquement. Le « bénéfice » différentiel d'une famille biologique par rapport aux autres cadres est « perdu » lorsque l'entente se dégrade. Bien que le cadre parental ne semble pas avoir un effet direct fort dans l'émergence de la délinquance, nous constatons que lorsque l'analyse le combine aux variables de fonctionnement familial, elle permet de rendre compte d'un peu plus de variance que lorsque les variables de fonctionnement sont rentrées seules dans le modèle. C'est pourquoi, le modèle 3 explique plus de variance que les deux premiers. Cependant les interactions restant pour une part instables d'une enquête à l'autre, nous allons utiliser dans le modèle 3bis la variable simplifiée qui décrit le cadre parental.

3.2. Modèle 3bis

3.2.1. Les scolaires en 1999

Ce modèle combine les variables de cadre parental simplifié, de taille de la fratrie et de fonctionnement familial. Il explique un peu moins de variance que le modèle 3 ($R^2 = 16,1\%$ au lieu des $17,10\%$; cf. tableau 3bis).

Concernant les effets principaux, nous conservons les effets principaux de l'entente et de la supervision parentales. Nous observons un effet de la taille de la fratrie, ($\beta = .06$, $t(2134) = 2,46$, $p = .014$), qui révèle que plus elle augmente, et plus le nombre total de types d'actes commis par les jeunes est important.

Concernant les interactions, nous remarquons tout d'abord un effet de la supervision parentale et de la taille de la fratrie ($\beta = .05$, $t(2134) = 2,31$, $p = .021$). Cette interaction indique que l'effet du manque de supervision parentale sur le nombre total de types d'actes commis augmente à mesure que la taille de la fratrie augmente. Plus le manque de supervision parentale est important, plus il y a d'actes commis et cela s'intensifie lorsque la taille de la fratrie augmente. Enfin, nous pouvons souligner une interaction entre le type de famille et la supervision ($\beta = -.11$, $t(2134) = -5.26$, $p = .001$). Ce résultat signifie que les enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents commettent plus d'actes que les autres, et que cet écart s'accroît à mesure que le manque de supervision parentale augmente. Ce résultat nous indique que l'effet de la supervision parentale est différent selon le cadre parental. Le manque de supervision parentale est plus problématique dans les familles classiques que dans les autres types de famille.

3.2.2. Les scolaires en 2003

Le modèle explique sensiblement le même pourcentage de variance ($R^2 = 15,3\%$) qu'en 1999. Mais, une fois encore, ce modèle 3bis rend compte de moins de variance que le modèle 3 pour le sondage de 2003 (18.31%).

En plus des résultats observés dans les données de 1999, que nous retrouvons ici hormis l'effet d'interaction entre la supervision et la taille de la fratrie, nous constatons des effets supplémentaires. D'une part, un effet d'interaction entre le cadre parental et la taille de la fratrie ($\beta = -.07$, $t(1572) = -2,74$, $p = .006$). Ce résultat nous indique que l'effet bénéfique de vivre dans une structure de type classique comparativement à tout autre type de cadre parental décroît à mesure que la taille de la fratrie augmente.

D'autre part, nous observons une interaction entre l'entente parentale et le cadre parental. Cette dernière indique que l'entente familiale agit différemment selon le cadre parental. A mesure que la mésentente parentale augmente dans les familles classiques, le nombre total de types d'actes commis par les jeunes augmente.

En revanche, les autres types de famille ne semblent pas sensibles à la variation de la mésentente ($\beta = -.06$, $t(1572) = -2,18$, $p = .03$).

Tableau 3bis Les effets des variables de fonctionnement familial, du cadre parental (version simplifiée) et de la taille de la fratrie sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999 et 2003 (modèle 3bis)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Structure classique opposée à « autre structure »	ns	ns
Taille de la fratrie	$\beta = .06^*$	$\beta = .07^{**}$
Supervision parentale	$\beta = .32^{**}$	$\beta = .32^{**}$
Entente avec les parents	$\beta = .10^{**}$	$\beta = .07^{**}$
Structure classique opposée à « autre structure » * supervision (interaction)	$\beta = -.11^{**}$	$\beta = -.17^{**}$
Structure classique opposé à « autre structure » * entente (interaction)	ns	$\beta = -.06^*$
Supervision parentale * entente (interaction)	ns	ns
Supervision * Taille de la fratrie (interaction)	$\beta = .05^*$	ns
Entente * taille de la fratrie (interaction)	ns	ns
Structure classique opposé à « autre structure » * taille de la fratrie (interaction)	ns	$\beta = -.07^*$
Variance expliquée (R²)	16,10%	15,3%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif

3.2.3. Conclusion sur le modèle 3bis

Plusieurs effets directs sont observés dans les deux échantillons. Celui de la supervision parentale sur la délinquance est le plus important. L'entente avec les parents a également un effet, mais plus limité : si elle se révèle moins bonne, la délinquance est plus fréquente. Une fratrie étendue est également associée à plus de délinquance. En ce qui concerne les interactions nous tirons plusieurs enseignements. Bien que la structure familiale ne semble pas avoir un effet direct fort dans l'émergence de la délinquance, nous constatons que lorsque l'analyse la combine aux variables de fonctionnement familial, elle permet de rendre compte de plus de variance que lorsque les variables de fonctionnement sont rentrées seules dans le modèle. On vérifie qu'il existe bien une interaction entre le type de cadre parental et la supervision (dans les deux échantillons), mais aussi l'entente (en 2003) avec la taille de la fratrie (en 1999).

Ces effets sont significatifs (c'est pourquoi les modèles 3 et 3bis expliquent plus de variance que les deux premiers, 2 et 2bis). Cela reste tout de même modeste.

3.3. Conclusion générale sur les modèles 3 et 3bis portant sur la structure familiale et le fonctionnement familial.

Le modèle 3 présente une analyse plus fine des types de cadres parentaux. Le modèle 3bis réduit le nombre de classes pour la description du cadre parental mais introduit la taille de la fratrie dans l'analyse. Ces modèles convergent pour ce qui est de l'identification des effets les plus importants.

Au total, nous n'enregistrons pas d'effet direct fort et significatif du cadre parental. Plusieurs autres effets directs sont observés dans les deux échantillons et ce quel que soit le modèle. La supervision parentale montre toujours l'effet le plus important sur la délinquance. Plus le manque de supervision parentale est élevé et plus les jeunes déclarent commettre des délits. L'entente avec les parents a systématiquement un effet, mais plus limité : si elle est moins bonne, la délinquance est plus fréquente. Lorsque nous l'introduisons (modèle 3bis), la fratrie se montre également significative : sa plus grande taille est associée à plus de délinquance. En ce qui concerne les interactions nous tirons deux enseignements. Bien que la structure familiale ne semble pas avoir un effet direct fort dans l'émergence de la délinquance, nous constatons que lorsque l'analyse la combine aux variables de fonctionnement familial, on vérifie qu'il existe des interactions entre le type de cadre parental et la supervision (dans les deux échantillons) mais aussi l'entente (en 2003) et également entre le cadre parental et la taille de la fratrie (en 1999). Ces effets sont significatifs mais de petite taille. Ils tendent à indiquer que le « bénéfice » d'une famille biologique décroît au fur et à mesure que les capacités de supervision et d'entente avec les enfants s'affaiblissent.

4. LES EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE DES JEUNES (MODELES 4 ET 5)

Il s'agit maintenant de s'intéresser à l'environnement physique et social des jeunes enquêtés. D'une part, la localisation du logement familial peut avoir un effet sur la délinquance (le type de quartier, les désordres dans les espaces publics et de jeunes qui s'y trouvent), et il en va de même, d'autre part, pour les ressources dont disposent les parents. En termes empiriques, nous allons explorer l'effet de plusieurs variables : les désordres autour du logement, le type d'habitat, le nombre de copains délinquants ou encore la PCS des parents et observer si elles peuvent rendre compte de la délinquance³⁵.

4.1. Modèle 4 : L'environnement. Le nombre de copains délinquants, les désordres autour du logement et le type d'habitat.

4.1.1. Les scolaires en 1999

Le modèle explique 22% de la variance (cf. tableau 4). Une variable est bien mieux associée que les autres à la délinquance. Plus le nombre de copains ayant eu affaire à la police est important, et plus le nombre total de types de délits l'est aussi ($\beta = .48$, $t(2147) = 7,25$, $p = .0001$). De même, plus les désordres autour du logement sont fréquents et plus les délits sont nombreux ($\beta = -.18$, $t(2147) = -8,73$, $p = .0001$). Au regard de l'interaction entre ces deux variables, l'effet des désordres est d'autant plus important que les jeunes habitent en HLM, plutôt que dans un autre type d'habitat ($\beta = .21$, $t(2147) = 3,11$, $p = .0019$).

Tableau 4. Les effets du nombre de copains délinquants, des désordres autour du logement et du type d'habitat sur le type d'actes commis par les scolaires (modèle 4)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Nombre de copains ayant eu affaire à la police	$\beta = .48^{**}$	$\beta = .49^{**}$
Désordres autour du logement	$\beta = -.18^{**}$	$\beta = -.20^{**}$
Types d'habitat (recodé en HLM versus les autres)	ns	ns
Nombre de copains * Désordres (interaction)	ns	$\beta = -.30^{**}$
Nombre de copains * Habitat (interaction)	ns	ns
Habitat * Désordres (interaction)	$\beta = .21^{**}$	ns
Habitat * Désordres * Nombre de copains (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	22%	12,65%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

4.1.2. Les scolaires en 2003

Le modèle explique 12,65% de la variance du nombre total de types d'actes. Concernant les effets principaux, nous pouvons voir que plus les jeunes ont un nombre élevé de copains ayant eu affaire à la police et plus ils commettent de délits ($\beta = .49$, $t(1462) = 7,42$, $p = .0001$). Par ailleurs, plus l'environnement est dégradé autour du logement et plus les jeunes rapportent un nombre important de délits ($\beta = -.20$, $t(1462) = -7,76$, $p = .0001$). Les désordres autour du logement semblent avoir un effet sur le nombre total de types d'actes commis. Cette différence de comportement selon la fréquence des désordres dans le voisinage sera d'autant plus importante que le nombre de pairs délinquants fréquentés est élevé ($\beta = -.30$, $t(1462) = -3,83$, $p = .001$). La variable « type d'habitat » ne semble pas significative dans cet échantillon.

³⁵ Certaines variables qui ne contribuent pas à l'explication sont laissées de côté. Le modèle incluant le taux d'activité du foyer a été lancé et il explique à peine 0,4% de la variance pour l'échantillon de 2003. Il indique que les enfants qui vivent dans un foyer avec moins d'un revenu commettent plus de délits que ceux qui vivent avec deux revenus pleins ($\beta = -.11$), $t(1580) = -2,34$, $p = .019$. Pour 1999, ce modèle n'est pas significatif.

4.1.3. Conclusion sur le modèle 4

Dans les deux études, le nombre de copains semble être une variable explicative des délits chez les jeunes. Les désordres autour du logement ont un effet moins marqué, mais significatif. Ces deux variables ont une taille d'effet proche dans les deux échantillons. Il est à noter que pour 1999, l'effet des désordres est modéré par le type d'habitat, tandis que chez ceux de 2003, il s'agit du nombre de copains qui interagit avec la variable de désordres autour du logement. Dans les deux cas il existe donc un effet des incivilités en interaction avec une autre variable en plus de l'effet propre. Nous pouvons constater que ce modèle rend mieux compte de la variance chez les scolaires en 1999 qu'en 2003.

4.2. Modèle 5 : les effets de la PCS des parents sur le nombre total de types d'actes

Il s'agit maintenant d'introduire les effets des ressources du ou des parentes avec la variable de PCS sous deux forme : la plus élevée des deux parents, puis celle de la mère. Cela est réalisé en opposant le bas de l'échelle (les enfants d'ouvriers/d'employés) au reste des individus (enfants de professions intermédiaires et de cadres).

4.2.1. Les scolaires en 1999

Lorsque cette variable est rentrée seule dans le modèle, nous constatons que peu de variance est expliquée ($R^2 = 0,4\%$; cf. tableau 5). Les résultats nous révèlent que les enfants d'ouvriers/d'employés commettent plus de délits que les enfants de cadres ($\beta = -.06$, $t(2228) = -2,97$, $p = .003$). Si nous nous intéressons à la PCS de la mère uniquement, et non plus au statut le plus élevé des deux parents, le modèle n'est pas significatif ($p = .12$).

Tableau 5. Les effets de la PCS la plus élevée et les effets de la PCS de la mère sur le nombre de délits commis par les scolaires en 1999 et 2003 (modèle 5)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
PCS la plus élevée		
Opposition enfants d'ouvriers/d'employés et les autres	$\beta = -.06^*$	$\beta = -.07^*$
Variance expliquée (R^2)	0,4%	0,5%
PCS de la mère		
Opposition enfants de mère ouvrière/employée et les autres	ns	$\beta = -.08^*$
Variance expliquée (R^2)	ns	0,7%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif

4.2.2. Les scolaires en 2003

La variance expliquée est faible lorsque nous intégrons uniquement cette variable ($R^2 = 0,5\%$) dans une régression. Nous retrouvons un effet significatif en opposant les enfants d'ouvriers/d'employés et les autres ($\beta = -.07$, $t(1570) = -2,86$, $p = .0043$). Lorsque nous nous penchons sur le statut de la mère uniquement, une fois encore, la variance expliquée est faible ($R^2 = 0,7\%$) et nous observons que les enfants de mères ouvrières/employées commettent plus de délits que les autres ($\beta = -.08$, $t(1341) = -3,05$, $p = .0023$).

4.2.3. Conclusion sur le modèle 5

A elle seule, la PCS des parents rend compte d'une part limitée de la délinquance des jeunes.

5. LES EFFETS DE L'INSERTION SCOLAIRE SUR LE NOMBRE TOTAL DE TYPES D'ACTES (MODELE 6)

Parmi les prédictors de la délinquance, la scolarisation est en bonne place, et ce depuis plusieurs dizaines d'années. Les études les plus anciennes, réalisées après guerre, isolent l'effet de cette variable.

5.1. Les scolaires en 1999

Il semble que la variable d'insertion scolaire explique une part non négligeable des effets de la délinquance des jeunes : 29,73% de la variance (cf. tableau 6). Moins les jeunes sont bien insérés dans le milieu scolaire et plus ils commettent un nombre total de types d'actes élevé ($\beta = .54$, $t(2261) = 30,20$, $p = .0001$).

Tableau 6. Les effets de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999 et 2003 (modèle 6)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Insertion scolaire	$\beta = .54^{**}$	$\beta = .53^{**}$
Variance expliquée (R^2)	29,73%%	27,76%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif

5.2. Les scolaires en 2003

Le fait que l'indice scolaire soit un facteur important dans l'émergence de la délinquance est confirmé sur les données de 2003 puisqu'une fois encore, à lui seul, il explique 27,76% de la variance ($\beta = .53$, $t(1584) = 24,67$, $p = .0001$). Le manque d'épanouissement à l'école semble donc déterminant chez les jeunes dans le passage à l'acte.

5.3. Conclusion sur le modèle 6

L'insertion scolaire semble être un prédictor important de la délinquance des mineurs. Il apparaît être plus prédictif que la PCS des parents, et même plus que le nombre de copains délinquants.

6. LES EFFETS DE LA PERCEPTION DES NORMES SOCIALES (MODELE 7)

Rappelons qu'il s'agit d'une dimension qui renvoie à la façon dont les jeunes perçoivent la gravité des délits.

6.1. Les scolaires en 1999

Ce modèle rend compte de 9,10% de la variance (cf. tableau 7) et souligne que moins les jeunes perçoivent la gravité des actes et plus ils commettent de délits ($\beta = .30$, $t(2193) = 14,80$, $p = .0001$).

6.2. Les scolaires en 2003

Dans cet échantillon le modèle explique moins de variance ($R^2 = 5,60\%$). Malgré tout, le sens de l'effet de la perception des normes reste inchangé ($\beta = .24$, $t(1551) = 9,58$, $p = .0001$).

6.3. Conclusion sur le modèle 7

La perception des normes explique une partie non négligeable de la délinquance.

Tableau 7. Les effets de la perception de la gravité des délits sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999 et 2003 (modèle 7)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Perception de la gravité des délits	$\beta = .30^{**}$	$\beta = .24^{**}$
Variance expliquée (R^2)	9,10%	5,60%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif

7. RECAPITULATION DES ENSEIGNEMENTS TIRES DES MODELES D'ANALYSE DE REGRESSION LINEAIRE

Tout d'abord, ces premiers modèles nous permettent de déterminer la hiérarchie des facteurs les plus susceptibles de rendre compte de la délinquance chez les jeunes scolarisés (mesurée par le nombre total de types d'actes commis ces deux dernières années). Nous pouvons souligner que la structure familiale, qu'elle soit étudiée dans sa forme détaillée ou simplifiée, ne semble guère rendre compte des effets de la délinquance.

D'une part, le cadre parental ne contribue que très modestement (cf modèle 1 pour 1999 : 1,3% et 2,1% pour 2003 ; modèle 1bis : 1% pour 1999 et 1.7% pour 2003) à l'explication de la délinquance. Par ailleurs, ce cadre ne semble pas avoir un effet stable, puisque nous ne retrouvons pas systématiquement les mêmes effets en 1999 et 2003. La taille de la fratrie a un effet significatif modeste également.

En revanche, lorsque nous regardons les variables de fonctionnement familial, à savoir la supervision parentale et l'entente avec les parents, nous constatons qu'elles ont un rôle important dans l'explication du nombre total de types d'actes commis. La supervision est plus déterminante que l'entente. Pour les deux échantillons, nous constatons qu'une faible supervision et/ou une mésentente parentale contribuent aux comportements délinquants des jeunes. Dans nos études empiriques, la supervision et l'entente parentales rendent compte de 14% de variance pour les scolaires en 1999, et de 11% chez les scolaires en 2003.

Au total, comme de très nombreuses études l'ont montré (pour une synthèse voir Siegel, Senna 2000), la structure familiale explique moins la délinquance que ne le fait le fonctionnement familial. Ceci semble conforter que les règles de vie, le respect des interdictions influent sur le comportement délinquant.

Tableau 8. Récapitulatif des modèles : part de variance expliquée (R²) pour le nombre total de type d'actes commis

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Modèle 1 : structure familiale détaillée	R ² = 1,3%	R ² = 2,1%
Modèle 1bis : structure familiale simplifiée * fratrie	R ² = 1%	R ² = 1.7%
Modèle 2 : fonctionnement familial	R ² = 14%	R ² = 11%
Modèle 3 : structure familiale * fratrie * fonctionnement	R ² = 17,1%	R ² = 18,3%
Modèle 3bis : structure familiale détaillée * fonctionnement	R ² = 16.1%	R ² = 15.3%
Modèle 4 : environnement social (copains ; désordres ; type d'habitat)	R ² = 22%	R ² = 12,6%
Modèle 5 : PCS	R ² = 0,4%	R ² = 0,8%
Modèle 6 : insertion scolaire	R² = 29,7%	R² = 27,8%
Modèle 7 : normes sociales	R ² = 9,1%	R ² = 5,6%

Il nous faut souligner l'importance des variables extra familiales, comme l'insertion scolaire, le nombre de copains délinquants, la perception des normes, ou encore les désordres autour du logement qui rendent compte d'une part importante de la variance (entre 5 et 30 %). Il est donc essentiel de tenir compte de l'environnement physique et social des jeunes pour expliquer leur délinquance qui ne peut voir ses facteurs limités à ceux impliquant directement la famille dans sa structure ou ses fonctionnements élémentaires (supervision, qualité de la relation).

Tous nos modèles expliquent une part de la variance du nombre total de types d'actes commis.

Peu de variance est expliquée dans le modèle portant sur la PCS des parents (moins de 1%) et le maximum dans le modèle qui étudie les effets de l'insertion scolaire (environ 30%). Nous ne devons pas négliger non plus l'environnement physique dans lequel évolue le jeune, puisque le modèle 4 nous informe qu'un individu habitant dans un lieu où les désordres sont plus importants sera amené à commettre plus de délits que celui qui vit dans un environnement moins dégradé. De même, la fréquentation des pairs semble déterminante dans l'expression de la délinquance juvénile. Elle est l'une des plus liées au nombre total de types d'actes (avec l'insertion scolaire). Or, les pairs fréquentés sont des amis du quartier et de l'école. Le lieu d'habitation semble agir comme un facilitateur pour faire entrer en contact les adolescents avec des copains délinquants.

Les modèles 3 et 3 bis (fonctionnement familial et structure familiale) nous apportent une première réponse quant à l'intérêt d'étudier les effets d'interaction entre différents facteurs. Tout d'abord, comme nous l'avons souligné dans l'introduction, il nous permet de nous rapprocher de la réalité, puisque les individus ne sont pas affectés par ces variables de manière isolée. Ensuite, comme nous pouvons le découvrir lorsque nous étudions le fonctionnement familial en interaction avec la structure, nous constatons un gain en variance expliquée sur le comportement délinquant, comparativement à l'étude des modèles isolément, à savoir la structure (modèle 1) et le fonctionnement (modèle 2). Nous avons là une illustration du concept d'interaction. Des interactions entre variables existent, parfois importantes (jusqu'à $\beta=.30$), mais elles restent variables d'un échantillon à l'autre. Ces effets viennent s'ajouter à la contribution des variables prises une à une. Ces interactions nous indiquent que des traits de la structure familiale se combinent (le cadre parental et la taille de la fratrie ou la supervision par exemple) pour expliquer la délinquance. Ils suggèrent également qu'il existe des effets conjoints entre la présence de désordres et d'incivilités autour du logement et d'autres facteurs de la délinquance, comme les fréquentations ayant eu maille à partir avec la police ou le type d'habitat.

A la vue de l'importance de certaines variables familiales d'une part (le fonctionnement plus que la structure), et des variables non familiales tels que les désordres autour du logement, les copains délinquants, les normes ou encore l'école d'autre part, il semble judicieux de se concentrer sur l'analyse des interactions entre ces ensembles. Mais, afin de nous assurer que la structure familiale ne conserve pas un effet indirect sur la délinquance, nous allons vérifier si elle ne détermine pas ces variables explicatives. Les analyses de médiation réalisées dans ce but ne seront présentées qu'avec la structure familiale simplifiée.

Dans la troisième partie consacrée aux analyses de régression linéaire, nous avons pu constater que le type de structure familiale (dans sa forme détaillée ou dans sa forme simplifiée) ne semblait pas, ou peu, déterminer la délinquance autodéclarée des scolaires en 1999 et en 2003. Nous devons nous interroger sur le fait de savoir si la structure familiale pourrait expliquer des variables comme l'insertion scolaire, les normes sociales, ou encore les copains délinquants. Il faut également vérifier que la structure familiale ne soit pas une condition qui détermine la supervision. Est-ce que la structure influe sur ces facteurs qui, en retour, agissent sur les délits ?

En d'autres termes, est-ce que des facteurs (insertion scolaire ; normes sociales, pairs déviants, supervision) ne seraient pas des médiateurs de l'effet de la structure familiale (cadre parental et taille de la fratrie) sur la délinquance ? Nous allons, dans un premier temps, réaliser des analyses de médiation pour s'en assurer.

Par ailleurs nous avons également constaté, avec le modèle portant sur l'environnement social et physique de l'adolescent (à savoir les effets du type d'habitat, les désordres autour du logement et les pairs déviants), qu'il n'y avait pas d'effet direct du type d'habitat sur le nombre de délits commis une fois prises en compte les autres variables. Il reste à savoir si la relation entre type d'habitat et délinquance ne dépend pas du nombre de pairs délinquants fréquentés. En d'autres termes, il s'agit de vérifier si le fait d'habiter en périphérie et/ou en HLM conduit à développer une plus forte propension aux relations avec des pairs déviants que le fait d'habiter ailleurs. Le plus grand nombre de copains délinquants rencontrés dans ce contexte conduirait alors à commettre plus de délits. Nous faisons donc l'hypothèse qu'il n'y a pas de lien direct entre ces deux variables mais un lien indirect, qui « passe » par les pairs délinquants. Nous testerons également cette médiation dans un second temps.

Dans le même registre, il faut également tester l'hypothèse selon laquelle la supervision parentale pourrait influencer l'insertion scolaire, cette dernière agissant en retour sur la délinquance.

Enfin, il faudra vérifier si la supervision est susceptible d'agir sur la perception normative des jeunes, cette dernière influençant en retour le nombre total de types d'actes commis. Il paraît raisonnable de supposer que l'apprentissage des normes dépend, en partie, de l'éducation parentale que les jeunes reçoivent. Nous testerons donc cette médiation dans un troisième temps.

RAPPELS SUR L'ANALYSE DE MEDIATION

Selon Baron et Kenny (1986) pour montrer une médiation, nous avons besoin de réaliser les trois analyses de régression suivantes et dans l'ordre :

Régression 1 => $Y = \alpha_1 + cX$.

Régression 2 => $Me = \alpha_2 + aX$.

Régression 3 => $Y = \alpha_3 + c'X + bMe$.

Avec : α = ordonnée à l'origine ; Y = Variable Dépendante ; X = Variable Indépendante et Me = médiateur ; c = valeur du beta du facteur X à l'étape 1 ; c' = valeur du beta du facteur X à l'étape 3 ; a = la valeur du beta du facteur X à l'étape 2 ; b = la valeur du beta du médiateur.

Sur la base de ces 3 régressions, trois étapes sont nécessaires :

Etape 1 : constater que c est significatif (un effet du facteur X significatif sur la VD et relever la valeur du beta).

Etape 2 : constater que a est significatif (un effet significatif du facteur X sur le médiateur).

Etape 3 : constater que b est significatif (un effet significatif du médiateur Me sur la VD)

Etape 4 : pour parler de médiation totale, on attendra un c' non-significatif (effet non significatif de X).

Notons que l'étape 4 est moins importante car si c' reste significatif, on pourra tout de même parler de médiation partielle. Pour cela, il faudra néanmoins que c soit plus petit, en valeur absolue, que c' (comparer la valeur des beta de X de l'étape 1 et 3).

1. ROLE INDIRECT DE LA VARIABLE DE STRUCTURE FAMILIALE

Nous allons vérifier si la structure familiale (le cadre parental dans sa version simplifiée, la taille de la fratrie) joue un rôle indirect sur la délinquance à travers des variables comme les normes, l'insertion scolaire et l'environnement (type d'habitat ; pairs délinquants) tout d'abord, et ensuite de la supervision parentale.

1.1. Effet du cadre parental (simplifié) sur la perception de la gravité des délits

Il s'agit de déterminer si le fait de vivre avec ses deux parents par opposition à tout autre type de cadre parental agit sur le degré de perception de la gravité des délits. Si tel était le cas, nous pourrions alors tenter une analyse de médiation pour expliquer la délinquance.

1.1.1. Les scolaires en 1999

Lorsque nous effectuons une analyse de régression en entrant comme VI le cadre parental simplifié et comme VD nombre total de types d'actes commis, nous constatons un effet significatif ($\beta = .06$, $t(2146) = 2,83$, $p = .005$). En revanche, le cadre parental ne joue pas un rôle significatif sur la perception de la gravité des délits ($p = .38$, ns). L'étape 2 n'est donc pas validée. Nous ne pouvons pas poursuivre l'analyse de médiation (cf. encadré méthodologique).

1.1.2. Les scolaires en 2003

Il en va de même concernant les analyses dans cet échantillon. La première étape est validée, tandis que la seconde non. Le cadre parental ne semble donc pas agir, même indirectement à travers la perception de la gravité des délits, sur l'expression de la délinquance des mineurs scolarisés. Il convient de conclure sur un point notable. On ne trouve pas de relation entre la forme du cadre parental et les normes dans l'esprit de l'enfant. Tout se passe comme si la famille traditionnelle n'était pas un cadre plus à même à lui seul de favoriser un apprentissage normatif.

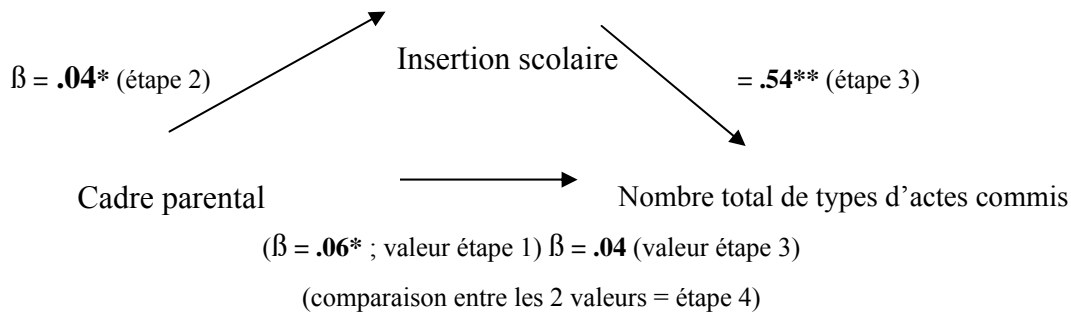
1.2. Effet du cadre parental (simplifié) sur l'insertion scolaire

1.2.1. Les scolaires en 1999

Comme nous l'avons vu pour l'analyse de médiation précédente, la première étape est validée puisque nous avons un effet significatif du cadre parental sur le nombre total de types d'actes commis. Concernant la deuxième étape (test de l'effet du cadre parental, sur le médiateur, l'insertion scolaire), elle aussi est significative ($p = .058$). Ce résultat nous indique que les enfants des familles classiques sont mieux insérés à l'école que les autres ($\beta = .04$, $t(2143) = 1,89$, $p = .058$). Nous savons que la troisième étape est validée, grâce à l'étude du modèle d'insertion scolaire sur la variable dépendante « nombre total de types d'actes » dans la section précédente ($\beta = .54$, $t(2261) = 30,19$, $p = .001$). Rappelons que cela nous indique que les enfants les mieux insérés à l'école sont ceux qui commettent le moins de délits. Nous pouvons donc réaliser notre quatrième et dernière étape qui consiste à tester le cadre parental (VI) et notre médiateur (insertion scolaire) comme facteurs explicatifs de la délinquance. Cette dernière analyse est significative et rend compte de 29.1% de la variance. La médiation est dite partielle puisque le facteur « insertion scolaire » est significatif ($\beta = .54$, $t(2142) = 29,44$, $p = .001$), mais la variable « cadre parental » aussi ($\beta = .04$, $t(2142) = 2,17$, $p = .03$). On peut parler de médiation partielle car la valeur du beta du facteur « cadre parental » passe de .06 lors de la première étape, à .04 dans la dernière.

Au total, il existe bien un effet du cadre parental sur la délinquance à travers l'insertion scolaire, mais cet effet reste modeste.

Figure 1. Analyse de médiation partielle du cadre parental (version simplifiée) sur l'insertion scolaire sur le nombre de type d'actes commis par les scolaires en 1999

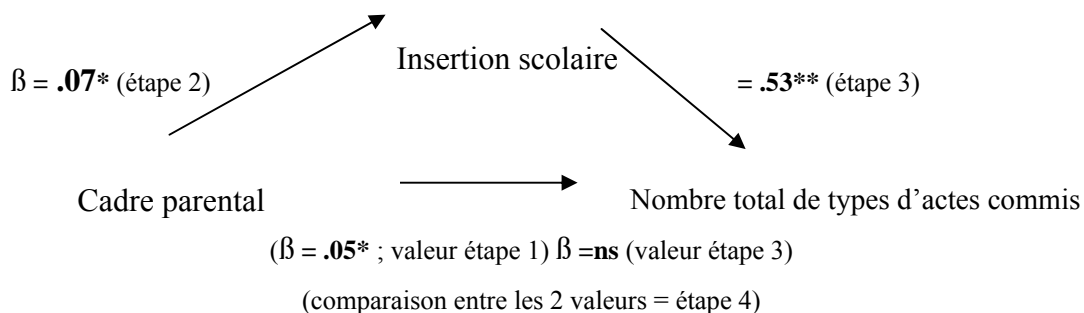


Lecture de la figure 1: Etape 1 : nous constatons que l'opposition entre structure classique et « autre structure » agit significativement sur le nombre total de types d'actes et son β vaut .06. Les jeunes des familles classiques commettent moins d'actes que les autres (Etape 1 validée). Ensuite nous constatons, dans l'étape 2, qu'une structure classique conduit à une meilleure insertion des jeunes à l'école que tout autre type de cadre parental avec un β de .04 (Etape 2 validée car effet significatif de la structure, la VI, sur l'insertion scolaire, le médiateur). L'étape 3 est également validée, puisque le médiateur, l'insertion scolaire, agit significativement sur la VD, le nombre total de types d'actes. La valeur du β de l'insertion scolaire est de .54. Mieux les jeunes seront insérés à l'école et moins la probabilité de commettre des délits sera grande. Enfin, à la dernière étape, nous constatons dès lors que le facteur, le cadre parental, et le médiateur, l'insertion scolaire, sont entrés simultanément comme prédicteurs, et que la valeur du β de la structure est plus petite, en valeur absolue, que lors de la première étape (nous passons de .06 à .04). Nous sommes donc dans le cas d'une médiation partielle.

1.2.2. Les scolaires en 2003

La première étape vérifie un effet significatif du cadre parental sur le nombre total de types d'actes commis ($\beta = .05$, $t(1584) = 2,21$, $p = .027$). Concernant la deuxième étape (tester l'effet du cadre parental, sur le médiateur, l'insertion scolaire) cette dernière est significative ($p = .009$). Ce résultat nous indique que les enfants des familles classiques sont mieux insérés à l'école que les autres ($\beta = .07$, $t(1584) = 2,63$, $p = .009$). Nous savons que la troisième étape est validée, grâce à l'étude du modèle d'insertion scolaire sur la variable dépendante « nombre total de types d'actes » dans la partie précédente ($\beta = .53$, $t(1584) = 24,67$, $p = .001$). La dernière étape qui consiste à tester le cadre parental et l'insertion scolaire comme facteurs explicatifs de la délinquance est significative. Cette analyse rend compte de 27.8% de la variance. La médiation est totale, contrairement à ce que montrait l'échantillon de 1999, puisque le facteur « insertion scolaire » est significatif ($\beta = .53$, $t(1583) = 24,55$, $p = .001$), mais cette fois, la variable « cadre parental » ne l'est plus ($p = .33$).

Figure 2. Analyse de médiation totale du cadre parental (version simplifiée) par l'insertion scolaire sur le nombre total de type d'actes commis par les scolaires en 2003

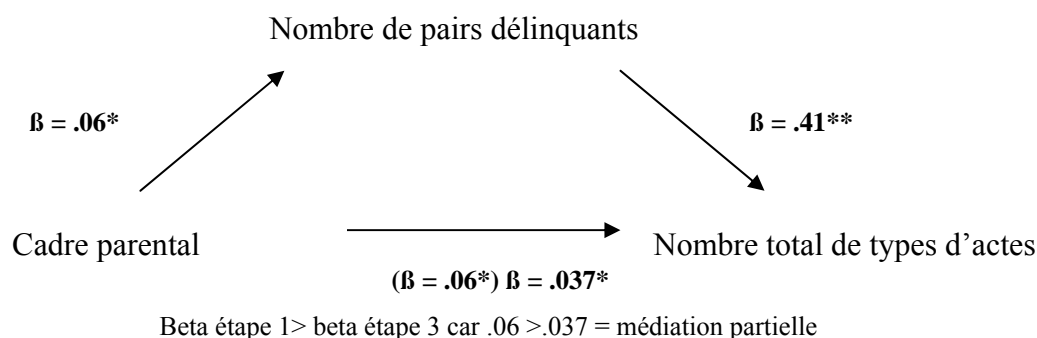


1.3. Effet du cadre parental simplifié sur le nombre de copains délinquants

Le cadre parental ne semble jouer significativement que pour l'échantillon de 1999 et, de plus, faiblement ($R^2 = 0,04\%$)³⁶. Le nombre de copains délinquants est plus élevé chez les jeunes qui vivent autrement que dans une structure classique ($\beta = .06$, $t(2107) = 2,96$, $p = .003$). Rappelons que le cadre parental pour l'enquête de 1999 avait un petit effet significatif sur le nombre total de types d'actes et que la variable « nombre de copains délinquants » est apparue comme un bon prédicteur de la délinquance, d'après la partie précédente sur les modèles. Nous pouvons donc lancer la dernière étape. Cette dernière nous indique que nous sommes dans le cas d'une médiation partielle puisque l'effet de la structure demeure significatif ($\beta = .037$, $t(2106) = 1,85$, $p = .063$), mais la valeur de son beta est plus petite et l'effet du nombre de copains l'est aussi ($\beta = .41$, $t(2106) = 20,67$, $p = .0001$). Ce modèle final rend compte de 17.1% de variance.

Ce résultat nous indique donc que le type de structure familiale influe sur le nombre de copains déviants que les jeunes vont rencontrer. En retour, le nombre de ces relations jouera sur le nombre de délits commis. Plus il y a de fréquentations déviantes, plus le nombre total de types de délits sera important. Ce résultat est observé uniquement pour un seul échantillon, celui de 1999.

Figure 3. Analyse de médiation partielle du cadre parental (version simplifiée) par le nombre de copains délinquants sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999



1.4. Effet du cadre parental (version simplifiée) sur la supervision parentale

Le cadre parental joue un rôle significatif sur la supervision et ce, pour les deux échantillons de scolaires (R^2 1999 = 4.1% ; R^2 2003 = 6,9%). Nous avons vu dans la partie précédente concernant les modèles que la supervision jouait un rôle massif sur la mesure de délinquance. Nous pouvons donc regarder directement la dernière étape. Concernant 1999, il s'agit d'une médiation totale puisque l'effet de la supervision est significatif ($\beta = .35$, $t(2145) = 16,99$, $p = .001$), et celui du cadre parental non ($p = .61$). Concernant les scolaires en 2003, nous observons également une médiation totale, comme le montre la figure 5.

³⁶ L'analyse de médiation ne peut donc être lancée que pour cet échantillon.

Figure 4. Analyse de médiation totale de l'effet du cadre parental par la supervision parentale sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999

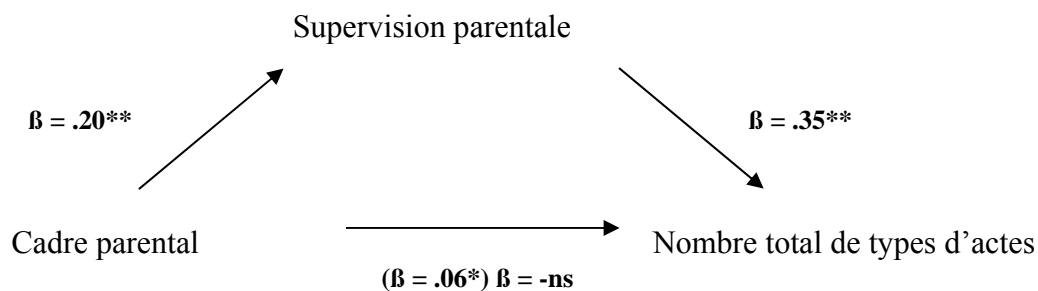
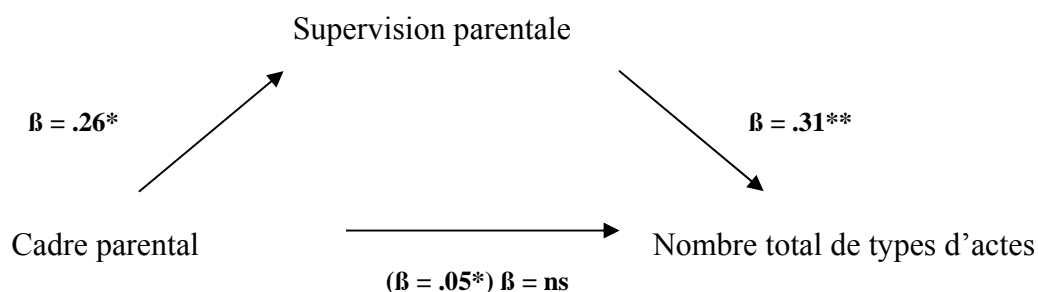


Figure 5. Analyse de médiation totale de l'effet du cadre parental par la supervision parentale sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 2003



En résumé des analyses de médiation portant sur l'effet du cadre parental à travers d'autres variables (sections 1.1 à 1.4), il apparaît que cette structure n'affecte pas du tout ou peu le nombre de délits commis au travers de la perception de la gravité des délits, l'insertion scolaire ou la fréquentation de pairs délinquants. La médiation partielle mesurée (pour la méthode, cf. encadré ci-dessus) par la taille des β est, au mieux, d'une taille très modeste. La perception de la gravité des délits, l'insertion scolaire ou la fréquentation de pairs délinquants ont une capacité importante de détermination de la délinquance qui ne peut être comprise comme relevant largement d'un effet indirect du cadre parental.

Enfin, il apparaît que le cadre parental a un effet plus marqué sur la délinquance à travers la supervision parentale. La totalité de l'effet du cadre parental sur la délinquance passe à travers la supervision parentale comme le montrent les deux dernières analyses de médiation. Lorsqu'on considère simultanément les deux variables dans des régressions il n'est donc pas surprenant que le cadre parental qui est une variable décrivant la structure « s'efface » au profit de la supervision qui renvoie au fonctionnement familial. Pour une part, le fonctionnement se révèle donc déterminé par le cadre parental dans lequel évolue l'enfant.

1.5. Le rôle de la taille de la fratrie à travers la supervision parentale, l'insertion scolaire, les désordres autour du logement et les pairs délinquants

Le deuxième aspect de la structure familiale que nous avons pris en considération est la taille de la fratrie. Nous allons tester l'existence d'effets indirects à travers diverses variables de fonctionnement familial ou d'environnement.

1.5.1. La taille de la fratrie et la supervision parentale

Concernant l'échantillon de 1999 tout d'abord, une analyse de régression comportant la taille de la fratrie comme prédicteur de la VD « nombre total de types d'actes commis » est significative ($\beta = .08$), $t(2261) = 3.78$, $p = .0001$). Elle nous indique que plus la taille de la fratrie augmente et plus le nombre total de types d'actes commis sera élevé. En revanche, la deuxième étape ne l'est pas puisque l'analyse de régression avec la taille de la fratrie pour prédicteur de la supervision parentale comme VD n'est pas significative ($p = .11$). Nous ne pouvons donc pas poursuivre l'analyse de médiation. Il est à noter qu'il en va de même avec l'échantillon de 2003.

Ainsi, pour les scolaires en 1999 et en 2003, nous pouvons avancer que la supervision parentale n'est pas un médiateur de l'effet de la taille de la fratrie dans l'émergence de la délinquance. Une grande fratrie n'explique pas la faible supervision des parents.

1.5.2. La taille de la fratrie et les pairs délinquants

D'après la section précédente, nous savons que la première étape est validée et ce pour les deux échantillons. Concernant l'échantillon de 1999, la seconde étape est validée puisque nous observons un effet significatif de la taille de la fratrie sur le nombre de pairs délinquants fréquentés par les jeunes ($\beta = .10$), $t(2220) = 4,78$, $p = .0001$). Ce résultat nous indique que plus la taille de la fratrie est grande et plus le nombre de pairs délinquants sera élevé. La troisième étape l'est aussi. Plus le nombre de pairs délinquants est important et plus le nombre total de types d'actes commis est élevé ($\beta = .42$), $t(2223) = 21,86$, $p = .0001$). Enfin, lorsque nous entrons la VI et le médiateur comme prédicteurs dans l'analyse, nous constatons une analyse de médiation partielle sur la VD (cf figure 5). Il est à noter que ce modèle rend compte de 18,2% de la variance expliquée.

Pour l'échantillon de 2003, il en va de même. La médiation est partielle comme le montre la figure 6 ci-dessous. Ce modèle rend compte de 5.7% de la variance.

1.5.3. La taille de la fratrie et l'insertion scolaire

Comme le montrent les figures 6 et 7 suivantes, nous observons une médiation totale pour 1999 et partielle pour 2003 de l'effet de la taille de la fratrie à travers l'insertion scolaire. Concernant 1999, le modèle final explique 28.7% de la variance sur les types d'actes commis, et 27.9% pour 2003. Nous pouvons donc avancer que la taille de la fratrie joue un rôle indirect sur la délinquance « en passant » par l'insertion scolaire. Plus la taille de la fratrie est grande et plus les jeunes auront du mal à réussir à l'école. Par suite, plus l'insertion scolaire sera mauvaise et plus les délits seront nombreux.

Figure 6. Analyse de médiation partielle de la taille de la fratrie à travers les pairs délinquants sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999

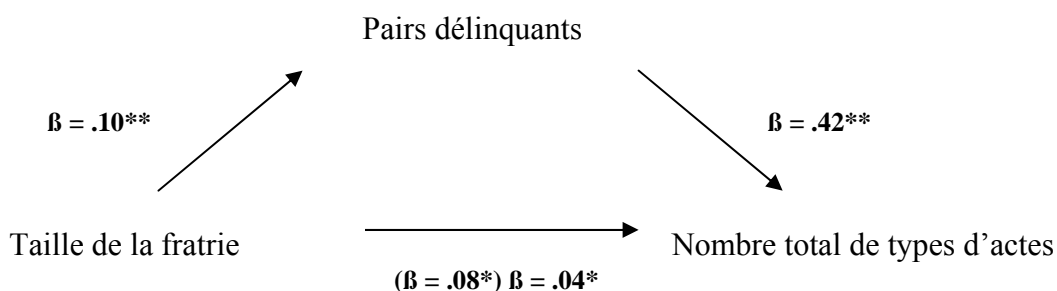


Figure 7. Analyse de médiation partielle de la taille de la fratrie à travers les pairs délinquants sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 2003

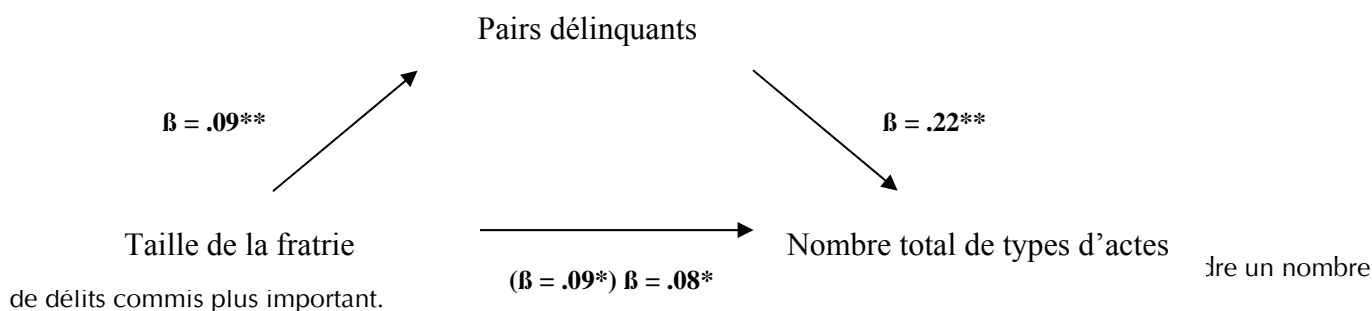
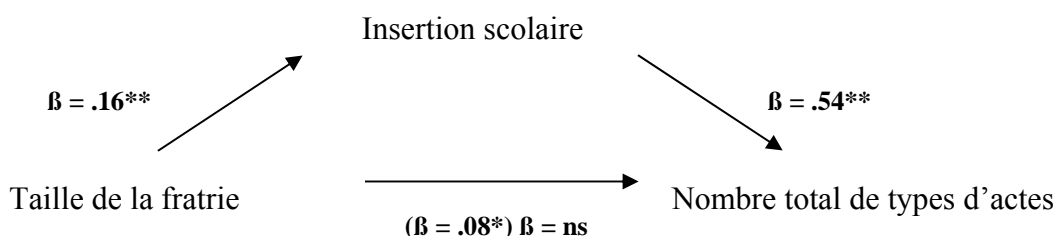


Figure 8. Analyse de médiation totale de la taille de la fratrie à travers l'indice scolaire sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999



1.5.4. La taille de la fratrie et les désordres autour du logement

Comme le montrent les figures 9 et 10 ci-après, nous sommes dans le cas d'une médiation partielle de l'effet de la taille de la fratrie sur la délinquance à travers les désordres dans le voisinage, et ce pour les deux échantillons de 1999 et 2003.

Nous pouvons donc valider l'hypothèse d'un rôle indirect de la taille de la fratrie dans l'explication de la délinquance des mineurs, en passant par les désordres autour du logement. Il est probable que la taille de la fratrie détermine le temps passé à l'extérieur du logement, et donc l'exposition aux désordres. Ceux-ci donnent l'impression d'un univers social dans lequel les règles communes ne sont pas respectées et dans lequel les pouvoirs publics ou autres responsables collectifs ont baissé les bras ou sont débordés. Ce type d'environnement favoriserait la commission de divers délits.

Figure 9. Analyse de médiation partielle de la taille de la fratrie à travers l'indice scolaire sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 2003

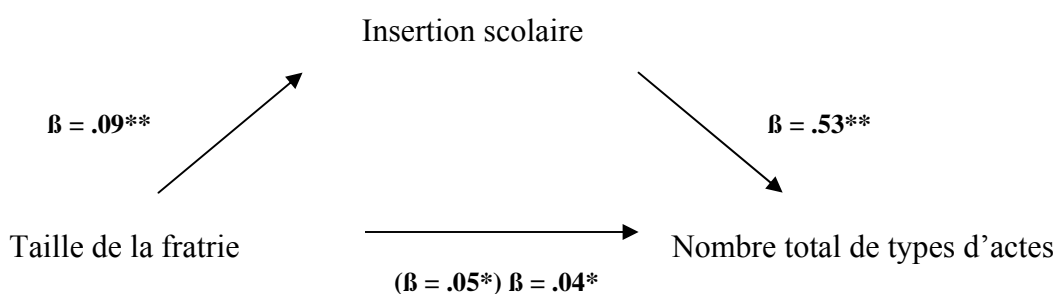


Figure 10. Analyse de médiation partielle de la taille de la fratrie à travers les désordres autour du logement sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999

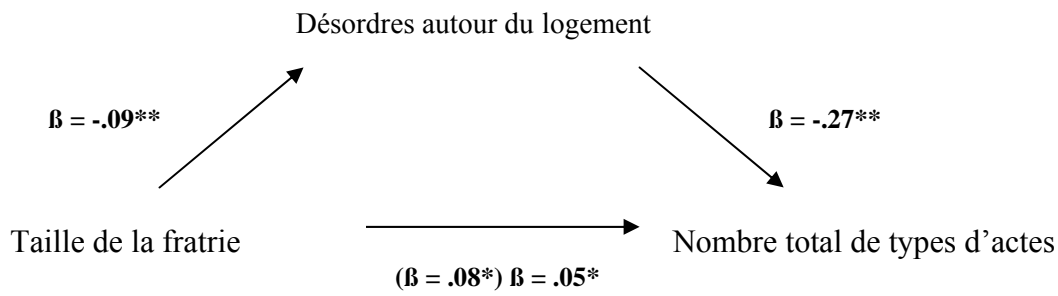
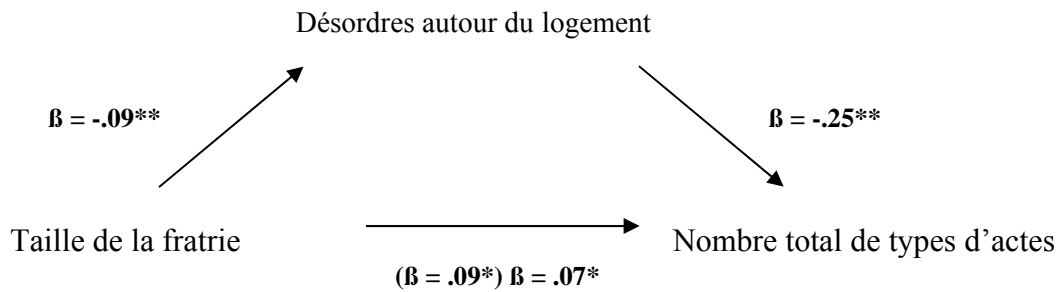


Figure 11. Analyse de médiation partielle de la taille de la fratrie à travers les désordres autour du logement sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 2003



Au total, il n'y a pas d'effet de la taille de la fratrie sur la délinquance à travers la supervision parentale. Mais, la taille de la fratrie a un petit effet sur le nombre de délits commis à travers les désordres autour du logement, la fréquentation de pairs délinquants et l'insertion scolaire. Autrement dit, la taille de la fratrie détermine pour une part la « vie dans la rue », au contact des incivilités et de copains délinquants qui oriente l'adolescent vers des comportements à problème. La taille de la fratrie joue également sur la qualité de l'insertion scolaire et tend à la dégrader.

2. LE ROLE DU TYPE D'HABITAT A TRAVERS LA SUPERVISION PARENTALE, L'INSERTION SCOLAIRE, LES DESORDRES AUTOUR DU LOGEMENT ET LES PAIRS DELINQUANTS

Dans la partie précédente, lors du test du modèle portant sur l'environnement physique et social des jeunes, nous avons vérifié que la variable « type d'habitat » n'avait pas d'effet net direct sur le nombre total de types d'actes mais simplement un effet d'interaction avec les désordres autour du logement et ce uniquement pour 1999. Dans ce même modèle et dans les deux échantillons, nous avons souligné un effet important sur la délinquance du nombre de copains délinquants. Le type d'habitat n'agirait-il pas indirectement sur la délinquance au travers des copains ?

Concernant l'enquête de 1999 tout d'abord, lorsque nous regardons l'effet du type d'habitat sur le nombre total de délits, nous constatons que les enfants habitant en HLM périphérique commettent plus de délits que les autres ($\beta = .11$, $t(2191) = 5,20$, $p = .001$). Ce modèle explique seulement 1,22% de variance. Lors de la deuxième étape de l'analyse, nous constatons que les enfants habitant en HLM périphérie ont un nombre plus important de copains déviants que les autres ($\beta = .07$, $t(2152) = 3,35$, $p = .0018$). Enfin, lorsque nous entrons le nombre de copains et le type d'habitat comme prédicteurs dans la régression, nous observons une médiation partielle : l'effet de la variable type d'habitat reste significative, avec un beta plus petit ($\beta = .08$, $t(2151) = 4,20$, $p = .001$), et le nombre de pairs délinquants demeure significatif ($\beta = .41$, $t(2151) = 21,23$, $p = .001$). Par ailleurs le modèle est amélioré puisque nous atteignons 18,36% de variance expliquée. En conclusion, le type d'habitat a un effet à travers le type de copains que les jeunes vont fréquenter et cela est lié au passage à l'acte.

Concernant l'enquête de 2003, lorsque nous regardons l'effet du type d'habitat sur le nombre total de délits, nous constatons que les enfants habitant en HLM périphérie commettent plus de délits que les autres ($\beta = .06$, $t(1503) = 2,18$, $p = .0291$) ; ce modèle explique néanmoins très peu de variance ($R^2 = 0,32\%$). Lors de la deuxième étape de l'analyse, nous constatons que les enfants habitant en périphérie et HLM ont un nombre significativement plus important de copains que les autres ($\beta = .06$, $t(1467) = 2,35$, $p = .0187$). Enfin, lorsque nous rentrons le nombre de copains et le type d'habitat comme prédicteurs dans l'analyse, nous observons une médiation totale.

L'effet de la variable type d'habitat devient non significatif, tandis que le nombre de pairs délinquants demeure significatif ($\beta = .23$, $t(1466) = 9,23$, $p = .001$). Par ailleurs le modèle explique un peu plus de variance ($R^2 = 5,85\%$).

Figure 12. Analyse de médiation partielle du type d'habitat par le nombre de pairs délinquants sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 1999

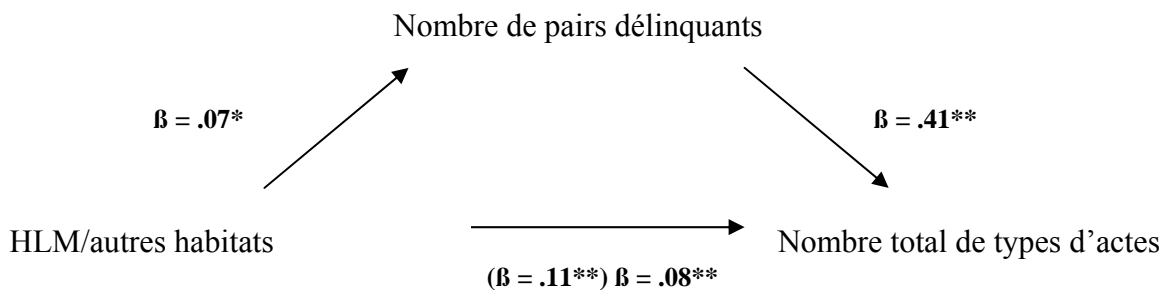
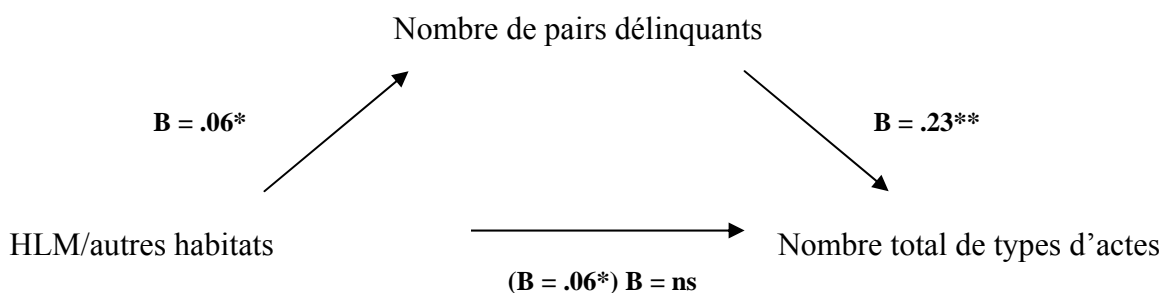


Figure 13. Analyse de médiation totale du type d'habitat, à travers le nombre de pairs délinquants, sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 2003



En résumé, dans les deux enquêtes sur les scolaires nous constatons que le type d'habitation a un petit effet sur la délinquance à travers les relations que les jeunes entretiennent avec des pairs délinquants.

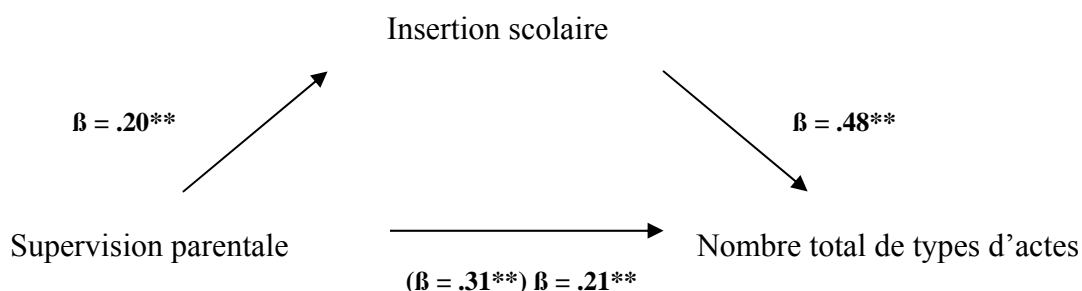
3. LE ROLE DE LA SUPERVISION PARENTALE SUR L'ÉCOLE ET LA PERCEPTION DE LA GRAVITE

En plus des variables de structure familiale, certaines variables de fonctionnement familial peuvent également faire preuve d'un effet à travers des variables tierces, tout comme les valeurs ou les normes des adolescents.

3.1. La supervision parentale et l'école

Concernant les scolaires en 2003 tout d'abord, il existe un effet de la supervision sur l'insertion scolaire ($\beta = .20$, $t(1584) = 8,36$, $p = .0001$). Cet effet nous indique que plus le manque de supervision est important et moins les jeunes sont bien insérés à l'école. Rappelons que la supervision agit fortement sur le nombre total de types d'actes ($\beta = .31$, $t(1584) = 13,21$, $p = .0001$). Ensuite, lorsque nous incluons la supervision parentale et l'insertion scolaire comme prédicteurs de la délinquance dans une régression, nous constatons une médiation partielle puisque l'effet de la supervision demeure significatif ($\beta = .21$, $t(1583) = 10,21$, $p = .0001$) tout comme celui de l'insertion scolaire ($\beta = .48$, $t(1583) = 22,82$, $p = .0001$).

Figure 14. Analyse de médiation partielle de la supervision parentale à travers l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires en 2003



Pour les scolaires en 1999, la supervision agit également sur l'insertion scolaire et dans le même sens ($\beta = .22$, $t(2261) = 10,70$, $p = .0001$). En revanche, la supervision n'agit pas comme un médiateur. Lorsque les deux facteurs sont utilisés comme prédicteurs de la délinquance, la corrélation de la délinquance avec la supervision ne diminue pas en valeur absolue ($\beta = .24$, $t(2260) = 13,93$, $p = .0001$).

Au total, la supervision parentale a un effet direct sur la délinquance. Elle a aussi un effet direct sur l'insertion scolaire. Et, dans une des deux enquêtes, l'analyse de médiation nous apprend que l'effet de la supervision passe en partie à travers l'insertion scolaire (en 2003).

3.2. La supervision parentale et la perception de la gravité

Concernant les scolaires en 2003, nous ne pouvons pas lancer d'analyse de médiation puisque la supervision n'a pas d'effet sur la perception normative des délits ($p > .10$, ns).

Pour les scolaires en 1999, nous observons cette fois un effet de la supervision sur la perception normative ($\beta = .13$), $t(2193) = 13,05$, $p = .0001$). Il nous indique que plus le manque de supervision est important et plus les jeunes ont une perception des délits comme étant « peu graves ». En revanche, nous ne sommes pas dans le cas d'une médiation, même partielle, puisque la supervision reste significativement liée à la délinquance lors de la troisième étape de l'analyse ($\beta = .32$), $t(2193) = 16,30$, $p = .0001$), puisque la valeur absolue du beta n'est pas inférieure mais supérieure à celle obtenue lors de la première étape ($\beta = .13$).

Nous savons donc que la perception des normes est importante pour expliquer la délinquance. Mais, cette perception ne se révèle pas liée à la structure familiale (cf. analyses de régression) et n'est liée que dans une des deux enquêtes à la supervision, de manière modeste qui plus est. Dans aucune des deux enquêtes nous n'avons pu mettre au jour d'effet de la supervision sur la délinquance à travers les normes intériorisées des adolescents. La manière dont les normes des adolescents sont déterminées est mal connue par les enquêtes et les variables que nous avons mobilisées jusqu'alors. Les résultats de ces analyses de médiation nous incitent à comprendre les variables de supervision comme décrivant le contrôle des parents sur l'emploi du temps des enfants et l'intériorisation de ce contrôle par les enfants, mais pas comme des variables nous renseignant sur la transmission de normes.

4. RECAPITULATION

La structure familiale joue un rôle significatif sur la délinquance à travers les variables liées à l'environnement social et scolaire de l'enfant. La taille des effets reste cependant faible. De plus, tous les résultats ne sont pas stables. Néanmoins, les analyses de médiation nous permettent de progresser dans la compréhension qualitative du phénomène de la délinquance et plus particulièrement sur le rôle de la structure familiale et du fonctionnement familial. Nous n'observons pas de lien direct et fort entre la structure familiale et la délinquance, mais certains liens indirects à travers l'insertion scolaire, le nombre de copains délinquants ou encore la supervision parentale qui se révèlent notables.

Nous savons que le cadre parental simplifié n'a pas ou peu d'effet direct sur le nombre de délits commis. La taille de la fratrie n'a de son côté qu'un petit effet direct. Par les analyses de médiation, nous avons cherché à savoir si ces variables pouvaient être liées à des variables importantes par leur pouvoir de prédiction de la délinquance d'une part, et, d'autre part, si leur effet pouvait passer au travers de ces variables. Il s'agit de la perception de la gravité des délits, de l'insertion scolaire et de la fréquentation de pairs délinquants.

En ce qui concerne la structure familiale, il apparaît :

- que la perception de la gravité des délits, l'insertion scolaire ou la fréquentation de pairs délinquants ont une capacité importante de détermination de la délinquance qui ne peut être comprise comme relevant largement d'un effet indirect du cadre parental ;
- que le cadre parental a un petit effet sur la délinquance à travers une variable de fonctionnement familial, la supervision,
- que des petits effets de la taille de la fratrie sur la délinquance existent. L'effet, à travers la supervision parentale, se révèle absent. Reste que la taille de la fratrie a un petit effet sur le nombre de délits commis à travers les désordres autour du logement, la fréquentation de pairs délinquants et l'insertion scolaire.

Il convient de préciser plusieurs points notables. On ne trouve pas de relations entre la forme du cadre parental et les normes dans l'esprit de l'enfant. Ceci pourrait signifier que le cadre parental n'est pas un déterminant de l'apprentissage normatif, ni directement, ni indirectement. Dans aucune des deux enquêtes nous n'avons pu non plus mettre au jour d'effet de la supervision sur la délinquance à travers les normes intériorisées des adolescents. Les valeurs des enfants orientent leur comportement, mais nous avons échoué dans ces études à les rattacher fortement à la socialisation par la famille. On ne saurait exclure que d'autres pratiques familiales non étudiées aient ce type de propriété.

On sait que les variables de fonctionnement familial ont un pouvoir important de prédiction de la délinquance. Le cadre parental a un effet sur la délinquance à travers la supervision parentale. Pour une part, le fonctionnement se révèle donc déterminé par le cadre parental dans lequel évolue l'enfant. La totalité de l'effet du cadre parental sur la délinquance passe à travers la supervision parentale comme le montrent les deux dernières analyses de médiation. Lorsqu'on considère simultanément les deux variables dans des régressions, il n'est donc pas surprenant que le cadre parental qui est une variable décrivant la structure « s'efface » au profit de la supervision qui renvoie au fonctionnement familial.

Par ailleurs, on comprend mieux ce qu'implique la variable de taille de la fratrie. La taille de la fratrie n'explique pas le manque de supervision en fin de journée (l'indice de supervision est constitué de variables qui mesurent surtout cet aspect). Par contre, elle détermine pour une part la « vie dans la rue » durant la journée entre le domicile et l'école. L'adolescent qui évolue dans une grande fratrie est plus souvent dehors, au contact des incivilités et de copains délinquants, ce qui oriente l'adolescent vers des comportements à problème. La taille de la fratrie joue également sur la qualité de l'insertion scolaire et tend à la dégrader, peut-être parce que les adultes ont plus de mal à suivre et soutenir les enfants s'ils sont nombreux et donc consommateurs de plus d'énergie parentale.

La structure familiale affecte donc la délinquance à travers la supervision d'une double manière. Le cadre parental a un effet qui passe à travers la supervision. La taille de la fratrie a un effet qui passe à travers la fréquentation de copains délinquants et l'insertion scolaire. Nous savons que la supervision parentale a un effet direct et fort sur la délinquance. Elle a aussi un effet direct sur l'insertion scolaire. Et, dans une des deux enquêtes, l'analyse de médiation nous apprend que l'effet de la supervision passe en partie à travers l'insertion scolaire (en 2003). La structure familiale a donc un petit effet qui transite par les variables clés (supervision et insertion scolaire) qui permettent de rendre compte de la délinquance.

Enfin, dans les deux enquêtes nous constatons que le type d'habitation (vivre « en cité ») a un petit effet direct sur la délinquance d'une part, et, d'autre part, un effet à travers les relations que les jeunes entretiennent avec des pairs délinquants. Or, cette dernière constitue une des variables les plus importantes pour déterminer l'implication dans la délinquance (avec l'insertion scolaire et la supervision parentale).

Le fonctionnement familial, notamment l'intensité de la supervision parentale, semble toujours mieux expliquer la fréquence d'apparition de délits chez les jeunes dans les modèles de régression que la structure familiale. C'est un des résultats constants obtenus. Il questionne la polarisation des débats publics sur la « forme » familiale (ce que nous avons appelé la structure) au détriment de la « manière » de faire fonctionner la famille. C'est pourtant cette dernière qui a l'influence la plus déterminante sur la délinquance.

C'est pourquoi, dans la partie suivante, nous montrerons comment cette variable interagit lorsqu'on l'intègre dans divers modèles. Nous allons nous attacher à tester des modèles d'interaction entre les facteurs qui sont apparus les plus explicatifs de la délinquance, au cours de la partie 3). Nous allons notamment explorer les relations qu'entretiennent les variables de supervision parentale et de structure parentale avec les variables d'environnement pour tenter de rendre compte de la délinquance des jeunes.

Nous allons nous attacher à tester deux groupes de modèles de régression. Dans un premier temps, nous étudierons le rôle que la variable de structure familiale entretient avec les variables d'environnements : le nombre de copains délinquants, le type d'habitat et les désordres dans le voisinage (modèle 4) ; la PCS (modèle 5) ; l'insertion scolaire (modèle 6) ; les normes sociales (modèle 7). Il est à noter que, tout comme pour la partie 3, nous nous attacherons à étudier les modèles 4, 5, 6 et 7 avec le cadre parental détaillé, puis simplifié mais avec l'ajout de la taille de la fratrie.

Dans un second temps, nous ferons la même analyse mais cette fois en nous attachant au rôle que la supervision parentale entretient avec ces mêmes variables environnementales. Nous attendons que la supervision interagisse avec certains facteurs de l'environnement au regard de son importance dans l'explication de la délinquance identifiée lors de la troisième partie consacrée aux régressions.

Concernant la structure familiale, nous attendons très peu d'effets d'interactions, d'une part, au regard de sa faible contribution à l'explication du phénomène de délinquance des mineurs et, d'autre part, du fait qu'elle semble surtout agir de façon indirecte, comme nous l'ont montré les analyses de médiation (à travers plusieurs facteurs tels que l'insertion scolaire ou encore le nombre de pairs délinquants).

1. ENTRE ENVIRONNEMENT ET FAMILLE : TESTS DE MODELES DE REGRESSION INTEGRANT LES VARIABLES DE STRUCTURE FAMILIALE

1.1. Modèle 8 : les effets du cadre parental (version détaillée), du nombre de copains délinquants, du type d'habitat et des désordres autour du logement

1.1.1. Les scolaires en 1999

Le modèle rend compte de 22,40% de la variance. Nous identifions des effets principaux observés précédemment, celui du nombre de copains délinquants, des désordres autour du logement et de l'opposition entre structure classique et structure recomposée de la famille.

Lorsque nous nous penchons sur les effets d'interaction, nous constatons que l'effet bénéfique d'une structure classique par rapport aux autres cadres parentaux disparaît lorsque le nombre de pairs délinquants s'accroît. Plus le nombre de pairs délinquants est important et plus les enfants de famille classique commettent un nombre total de types d'actes élevé comparativement aux enfants de structure recomposée. En d'autres termes, l'effet du nombre de copains délinquants sur la délinquance est plus fort chez les enfants vivant dans un foyer classique plutôt que recomposé ($\beta = -.06$, $t(2025) = -2,76$, $p = .0058$). L'effet d'entraînement supplémentaire des pairs délinquants intervient également lorsque nous comparons les enfants de familles classiques à ceux des familles monoparentales ($\beta = -.09$, $t(2025) = -3,61$, $p = .0003$).

Les désordres autour du logement modèrent aussi les effets de la structure. Plus les désordres sont nombreux autour du logement et moins l'écart portant sur le nombre total de types d'actes entre les familles classiques et recomposées est marqué ($\beta = -.16$, $t(2025) = -2,29$, $p = .0221$).

Nous constatons que la comparaison entre les familles classiques et la structure « habiter sans ses parents » est modérée par le type d'habitat ($\beta = .07$, $t(2025) = 2,31$, $p = .0209$). Ce résultat montre que la différence entre les enfants vivant dans une structure classique et ceux « qui habitent sans leurs parents » est plus importante lorsque les enfants résident en HLM plutôt que dans tout autre type d'habitat. En d'autres termes, le type d'habitat accentue le contraste observé entre ces deux types de structure familiale.

Enfin, pour les autres interactions, nous retrouvons les effets combinés du nombre de pairs délinquants et des désordres autour du logement ($\beta = .14$, $t(2025) = 2,74$, $p = .0061$), ainsi que celui des désordres et du type d'habitat ($\beta = .10$, $t(2025) = 3,99$, $p = .0001$). Ce dernier calcul souligne que la différence entre les enfants résidant en HLM et les autres s'accroît d'autant plus que les désordres autour du logement sont nombreux.

Tableau 1. Les effets du cadre parental (version détaillée), du nombre de copains délinquants, du type d'habitat et des désordres autour du logement sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires³⁷ (modèle 8)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Comparaison structure classique et structure recomposée	$\beta = .19^*$	ns
Comparaison structure classique et structure monoparentale	ns	ns
Comparaison structure classique et structure « habiter sans ses parents »	ns	ns
Nombre de copains délinquants	$\beta = .36^{**}$	$\beta = .55^{**}$
Désordres autour du logement	$\beta = -.16^{**}$	$\beta = -.19^{**}$
Type d'habitat (HLM versus les autres)	ns	ns
Comparaison structure classique et structure recomposée* Nombre de copains délinquants (interaction)	$\beta = -.06^*$	ns
Comparaison structure classique et structure monoparentale * Nombre de copains délinquants (interaction)	$\beta = -.09^*$	$\beta = -.09^*$
Comparaison structure classique et structure « habiter sans ses parents » * Nombre de copains délinquants (interaction)	ns	$\beta = .08^*$
Comparaison structure classique et structure recomposée* Désordres (interaction)	$\beta = -.16^*$	ns
Comparaison structure classique et structure monoparentale * Désordres (interaction)	ns	ns
Comparaison structure classique et structure « habiter sans ses parents » * Désordres (interaction)	ns	ns
Comparaison structure classique et structure recomposée * Type d'habitat (interaction)	ns	$\beta = -.10^{**}$
Comparaison structure classique et structure monoparentale * Type d'habitat (interaction)	ns	$\beta = -.09^*$
Comparaison structure classique et structure « habiter sans ses parents » * Type d'habitat (interaction)	$\beta = .07^*$	ns
Nombre de copains * Désordres (interaction)	$\beta = .14^*$	$\beta = .33^{**}$
Nombre de copains * Type d'habitat (interaction)	$\beta = .10^{**}$	ns
Désordres * Type d'habitat (interaction)	$\beta = .10^{**}$	ns
Variance expliquée (R²)	22,40%	14,82%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

1.1.2. Les scolaires en 2003

Le modèle explique ici moins de variance que chez les scolaires en 1999 : 14,82%. Nous n'observons pas l'effet principal du cadre parental, mais nous retrouvons les effets principaux des désordres autour du logement et celui des pairs délinquants.

Concernant les interactions, nous retrouvons tout d'abord celle qui concerne l'opposition entre les structures classiques et monoparentales avec les pairs délinquants ($\beta = -.09$, $t(1451) = -2,84$, $p = .0046$), mais aussi l'effet conjoint des désordres et des pairs délinquants ($\beta = .33$, $t(1451) = 5,36$, $p = .0001$).

Par ailleurs, des effets d'interaction qui n'étaient pas significatifs pour l'échantillon scolaire précédent le deviennent : la différence dans le nombre de délits commis est d'autant plus grande que le nombre de copains délinquants est important pour la situation « habiter sans ses parents » par rapport au cadre parental classique ($\beta = .08$, $t(1451) = 2,84$, $p = .0046$).

³⁷ Les interactions de second et de troisième ordres ne sont pas testées.

Enfin, le type d'habitat vient modérer les effets de structure. Nous constatons que la différence entre les enfants de familles classiques et les autres structures est plus forte lorsqu'ils habitent en HLM plutôt que dans des habitats plus favorisés ($\beta = -.10$, $t(1451) = -2,09$, $p = .037$). Cet effet d'habitat et de structure familiale s'observe également lorsque nous comparons les structures classiques aux structures recomposées. En d'autres termes, la différence entre les enfants de familles recomposées et ceux de familles classiques diminue que lorsque l'habitat n'est pas une « cité ».

1.1.3. Conclusion sur le modèle 8

Nous avons mis ensemble les variables décrivant cadre parental et l'environnement plus large dans lesquelles les enfants évoluent. Nous constatons que les variables d'environnement sont prépondérantes au regard de l'explication de la délinquance des mineurs puisque les effets des désordres autour du logement et des pairs délinquants sont les plus marqués (valeur des beta). Le rôle de la variable de type d'habitat est plus difficile à cerner. Nous n'observons aucun effet principal de cette variable. Elle interagit avec la structure familiale et les variables d'environnement, mais les effets significatifs ne sont pas identiques et stables d'un échantillon à l'autre. Dans tous les cas, les calculs nous montrent que le type d'habitat aggrave le comportement délinquant des adolescents : voilà ce que montrent ses interactions avec le cadre parental (en 2003) ou avec les pairs délinquants et les désordres (1999).

De même, le nombre de copains délinquants aggrave la situation délinquante des enfants qui évoluent dans une structure « autre » que « classique ». On vérifie finalement une idée simple : le cadre parental, potentiellement plus fragile lorsqu'il n'est pas composé des deux parents biologiques, est mis à rude épreuve par la présence de désordres, les fréquentations ou le cadre de vie de cité.

1.2. Modèle 8bis : les effets de la structure familiale (cadre parental simplifié), de la taille de la fratrie, du nombre de copains délinquants, du type d'habitat et des désordres autour du logement

Les effets principaux sont inchangés : le nombre de copains délinquants et la fréquence des désordres dans le voisinage restent les variables les plus prédictives de la délinquance. Le modèle 8bis explique un peu moins de variance que le modèle 8 (surtout pour l'enquête de 1999). Ceci est probablement dû au fait que nous avons simplifié la variable de cadre parental, d'une part, et introduit la taille de la fratrie qui n'apporte dans cette configuration guère d'éléments significatifs, d'autre part.

Les interactions nous apprennent que, comme dans le modèle précédent, le nombre de copains délinquants tout comme le fait d'habiter en cité fragilisent plus le cadre parental « autre » que le « classique ». L'influence des pairs délinquants et de la taille de la fratrie se renforcent mutuellement.

Tableau 1bis. Les effets de la structure familiale (cadre parental simplifié), de la taille de la fratrie, du nombre de copains délinquants, du type d'habitat et des désordres autour du logement sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 8bis)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Comparaison structure classique et « autre structure »	ns	ns
Taille de la fratrie	ns	ns
Nombre de copains délinquants	$\beta = .19^{**}$	$\beta = .08^*$
Désordres autour du logement	$\beta = -.26^{**}$	$\beta = -.24^{**}$
Type d'habitat (HLM versus les autres)	ns	ns
Comparaison cadre classique et « autre structure » * Nombre de copains délinquants (interaction)	$\beta = -.08^{**}$	$\beta = -.10^{**}$
Comparaison cadre classique et « autre structure » * Taille de la fratrie (interaction)	ns	ns
Comparaison cadre classique et « autre structure » * Type d'habitat (HLM versus les autres)	ns	$\beta = -.10^*$
Nombre de copains * Type d'habitat (interaction)		ns
Désordres * Type d'habitat (interaction)	$\beta = -.07^*$	ns
Comparaison structure classique et « autre structure » * Désordres (interaction)	ns	ns
Taille de la fratrie * Type d'habitat (interaction)	ns	ns
Désordres * Pairs délinquants (interaction)	$\beta = -.22^{**}$	$\beta = -.16^{**}$
Taille de la fratrie * Désordres (interaction)	ns	ns
Taille de la fratrie * Pairs délinquants (interaction)	$\beta = -.18^{**}$	ns
Variance expliquée (R²)	17.4%	14.5%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

1.3. Modèle 9 : les effets du cadre parental (version détaillée) et de la PCS de référence sur le nombre total de types d'actes

1.3.1. Les scolaires en 1999

Lorsque nous incluons la PCS (la plus élevée s'il y a deux actifs dans le couple) et le cadre parental, le modèle explique seulement 1,3% de la variance. Nous observons tout d'abord les effets principaux suivants : les enfants d'ouvriers/employés commettent plus de délits que les autres jeunes ($\beta = -.09$, $t(2116) = -3,47$, $p = .0005$) et les enfants relevant de la structure « habiter sans ses parents » commettent plus d'actes que les enfants des structures classiques ($\beta = .07$, $t(2116) = 3,37$, $p = .0008$).

Pour les effets d'interaction, nous constatons que les enfants d'ouvriers commettent plus d'actes que les autres enfants dans les familles classiques et que les enfants de PCS supérieure commettent plus de délits lorsqu'ils sont issus de familles monoparentales, plutôt que classiques ($\beta = .05$, $t(2116) = 2,02$, $p = .0436$).

Tableau 2. Les effets du cadre parental (version détaillée) et de la PCS de référence sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 9)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Comparaison entre structure familiale classique et recomposée	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et monoparentale	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et « habiter sans ses parents »	$\beta = .07^{**}$	ns
PCS : opposition entre enfants d'ouvriers/employés et les autres	$\beta = -.09^*$	$\beta = -.12^{**}$
Comparaison entre structure familiale classique et recomposée * PCS (interaction)	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et monoparentale * PCS (interaction)	$\beta = .05^*$	$\beta = .06^*$
Comparaison entre structure familiale classique et « habiter sans ses parents » * PCS (interaction)	ns	$\beta = .05^*$
Variance expliquée (R²)	1,32%	1,46%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

1.3.2. Les scolaires en 2003

Le modèle explique peu de variance (1,46%). Nous ne retrouvons aucun effet principal de la structure (identifié une fois en 1999), mais nous retrouvons l'effet principal de la PCS ($\beta = -.12$, $t(1564) = -3,98$, $p = .0001$). Nous retrouvons une interaction entre la PCS et la comparaison entre structure classique et monoparentale ($\beta = .06$, $t(1564) = 2,07$, $p = .0386$). De plus, nous observons ici une interaction entre la PCS et la variable qui oppose le « cadre classique » et les structures « habiter sans ses parents » ($\beta = .05$, $t(1564) = 2,02$, $p = .0436$). Cette interaction révèle une différence croissante entre les jeunes qui vivent sans leurs parents (qui commettent plus de délits) et ceux qui vivent avec leurs deux parents lorsqu'ils sont issus de la PCS la plus élevée plutôt que de la plus basse.

1.3.3. Conclusion sur le modèle 9

Ce modèle explique peu de variance, moins de 2%. Néanmoins, il en explique plus que le modèle 1 (test de la structure familiale) et que le modèle 5 (test de la PCS) pris séparément.

Ceci est dû aux interactions significatives entre la PCS et les cadres parentaux qui ajoutent un peu plus de variance expliquée. Ces interactions montrent qu'une PCS défavorisée tend à amplifier les écarts entre les niveaux de délinquance entre cadres familiaux.

1.4. Modèle 9bis : les effets de la structure familiale (cadre parental simplifié), de la taille de la fratrie et de la PCS de référence sur le nombre total de types d'actes

Nous retrouvons les effets principaux de la taille de la fratrie et du cadre parental. Pour l'échantillon de 1999, il est à noter que nous perdons avec ce modèle 9bis l'effet principal de la PCS de référence. En revanche, l'interaction entre la PCS et la structure familiale devient significative ($\beta = .04$, $t(2115) = 1,77$, $p = .08$). Elle nous indique que, en milieu ouvrier, la différence dans le nombre total de types d'actes commis est plus importante si l'on oppose les structures « autres » à « classiques ». En revanche, pour les autres catégories socioprofessionnelles, c'est l'inverse. Ce modèle explique sensiblement le même pourcentage de variance que le modèle 9.

Tableau 2bis. Les effets de la structure familiale (cadre parental simplifié), de la taille de la fratrie et de la PCS de référence sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 9bis)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Comparaison entre structure familiale classique et « autre structure »	$\beta = .06^*$	ns
Taille de la fratrie	$\beta = .07^{**}$	$\beta = .07^*$
PCS : opposition entre enfants d'ouvriers/employés et les autres	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et « autre structure » * PCS (interaction)	$\beta = .04^*$	$\beta = .08^{**}$
Taille de la fratrie * PCS (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	1.4%	1.9%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif

Pour 2003, nous n'observons pas l'effet de la structure familiale, mais les autres résultats sont identiques à l'échantillon de 1999. Une fois encore, le pourcentage de variance expliquée est sensiblement le même que celui du modèle 9.

1.5. Modèle 10 : les effets du cadre parental (version détaillée) et de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes

1.5.1. Les scolaires en 1999

Lorsque nous intégrons les dimensions du cadre parental, de l'insertion scolaire nous constatons que ce modèle explique 29,53% de la variance de la délinquance des mineurs.

Néanmoins, aucun effet d'interaction entre les variables n'est à souligner. Nous identifions un effet massif de l'insertion scolaire ($\beta = .54$, $t(2137) = 25,60$, $p = .0001$) ainsi qu'un effet d'opposition, observés auparavant, entre les familles classiques et la structure « habiter sans ses parents » ($\beta = .07$, $t(2137) = 4,10$, $p = .0001$).

Tableau 3. Les effets du cadre parental (version détaillée) et de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 10)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Comparaison entre structure familiale classique et recomposée	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et monoparentale	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et « habiter sans ses parents »	$\beta = .07^{**}$	ns
Insertion scolaire	$\beta = .54^*$	$\beta = .53^{**}$
Comparaison entre structure familiale classique et recomposée * Insertion scolaire (interaction)	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et monoparentale * Insertion scolaire (interaction)	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et « habiter sans ses parents » * Insertion scolaire (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	29,53%	27,98%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

1.5.2. Les scolaires en 2003

Tout comme les scolaires en 1999, nous n'observons aucun effet d'interaction entre l'insertion scolaire et le cadre parental. Seul l'effet principal de l'insertion scolaire est significatif et rend compte, à lui seul, de 27,98% de la variance ($\beta = .53$, $t(1578) = 20,58$, $p = .0001$).

1.5.3. Conclusion sur le modèle 10

L'insertion scolaire ne semble pas agir interagir avec le cadre parental dans l'explication des effets. Il est vrai que nous avons observé, lors de la partie précédente consacrée aux analyses de médiation, que la structure semblait influencer l'insertion scolaire qui, en retour, agissait sur la délinquance (en d'autres termes nous avons souligné un effet indirect de la structure).

1.6. Modèle 10bis : les effets de la structure familiale (cadre parental simplifié et taille de la fratrie), et de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes (modèle 10bis)

Ce modèle 10bis ne nous apporte pas plus d'information que le précédent (modèle 10). Qu'il s'agisse du cadre parental ou de la taille de la fratrie, nous avons pu constater que ces derniers agissaient de manière indirecte sur la délinquance, en passant par l'insertion scolaire et ce, pour les deux échantillons. Ceci pourrait expliquer le manque d'interaction entre la taille de la fratrie et l'insertion scolaire d'une part, et entre le cadre parental et l'insertion scolaire d'autre part.

Tableau 3bis. Les effets de la structure familiale (cadre parental simplifié et taille de la fratrie) et de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 10bis)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Comparaison entre structure familiale classique et « autre structure »	$\beta = .04^*$	ns
Taille de la fratrie »	ns	ns
Insertion scolaire	$\beta = .53^{**}$	$\beta = .52^{**}$
Comparaison entre structure familiale classique « autre structure » * Insertion scolaire (interaction)	ns	ns
Taille de la fratrie * Insertion scolaire (interaction)	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et « autre structure » * Taille de la fratrie (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	29.2%	28.1%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

Au total, il s'avère que l'insertion scolaire est un puissant prédicteur de la délinquance dont on n'isole pas les effets d'interaction avec les variables de structure familiale.

1.7. Modèle 11 : les effets de la structure familiale (cadre parental détaillé) et de la perception de la gravité des délits

1.7.1. Les scolaires en 1999

Lorsque nous nous intéressons aux effets conjoints de la structure familiale et de la perception des normes, nous ne constatons aucun effet d'interaction entre les variables. Nous remarquons des effets principaux de la perception des normes ($\beta = .29$, $t(2074) = 12,23$, $p = .0001$), de l'opposition entre structures classique et recomposée ($\beta = .04$, $t(2074) = 2,15$, $p = .0317$) et entre structures classique et « habiter sans ses parents » ($\beta = .06$, $t(2074) = 3,03$, $p = .0025$). Ce modèle explique presque 10 % de la variance ($R^2 = .0994$).

Tableau 4. Les effets de la structure familiale (cadre parental détaillé) et de la perception de la gravité des délits sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 11)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Comparaison entre structure familiale classique et recomposée	$\beta = .04$	ns
Comparaison entre structure familiale classique et monoparentale	ns	$\beta = .05^*$
Comparaison entre structure familiale classique et « habiter sans ses parents »	$\beta = .06^*$	ns
Perception des normes	$\beta = .29^*$	$\beta = .27^{**}$
Comparaison entre structure familiale classique et recomposée * Perception des normes (interaction)	ns	$\beta = -.07^*$
Comparaison entre structure familiale classique et monoparentale * Perception des normes (interaction)	ns	ns
Comparaison entre structure familiale classique et « habiter sans ses parents » * Perception des normes (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	9,94%	6,02%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

1.7.2. Les scolaires en 2003

Le modèle explique moins de variance que pour l'autre échantillon (6,02%). Nous retrouvons l'effet important de la perception de la gravité des délits ($\beta = .27$, $t(1545) = 9,14$, $p = .0001$). Par ailleurs, la seule comparaison significative entre structures oppose les familles classiques aux monoparentales ($\beta = .05$, $t(1545) = 2,074$, $p = .0383$).

Enfin, contrairement à 1999, nous observons que l'effet qui oppose la structure classique à la structure recomposée est modulé par les normes ($\beta = -.07$, $t(1545) = -2,67$, $p = .0077$). L'effet bénéfique de vivre dans une structure classique décroît à mesure que les jeunes attribuent moins de gravité aux délits.

1.7.3. Conclusion sur le modèle 11 :

La perception des normes semble bien être un facteur explicatif de la délinquance puisqu'il est significatif dans les deux échantillons. Le cadre parental interagit très marginalement avec la perception de la gravité pour expliquer la délinquance.

1.8. Modèle 11bis : les effets du cadre parental (version simplifiée), de la taille de la fratrie et de la perception de la gravité des délits

Concernant 1999 tout d'abord, nous constatons que le pourcentage de variance expliquée est sensiblement identique au modèle précédent (modèle 11). Nous n'observons aucun effet d'interaction nouveau, ce qui peut expliquer ce résultat.

Tableau 4bis. Les effets du cadre parental (version simplifiée), de la taille de la fratrie et de la perception de la gravité des délits sur le nombre total de types d'actes chez les scolaires (modèle 11bis)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Comparaison entre structure familiale classique et « autre structure »	$\beta = .06^{**}$	$\beta = .05^*$
Taille de la fratrie	$\beta = .05^*$	$\beta = .05^*$
Perception des normes	$\beta = .30^{**}$	$\beta = .21^{**}$
Comparaison entre structure familiale classique et « autre structure » * Perception des normes (interaction)	ns	$\beta = -.06^*$
Comparaison entre structure familiale classique et « autre structure » * Taille de la fratrie (interaction)	ns	$\beta = -.08^{**}$
Taille de la fratrie * Perception des normes (interaction)	ns	$\beta = .10^{**}$
Variance expliquée (R²)	10.1%	8.5%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

A l'inverse, nous constatons une légère amélioration du modèle pour l'échantillon de 2003. Nous passons de 6.02% à 8.5% de variance expliquée. Ceci s'explique par l'émergence de divers effets d'interactions. Tout d'abord, nous constatons une interaction entre la taille de la fratrie et la perception des normes ($\beta = .10$, $t(1546) = 4,16$, $p = .0001$). Plus la taille de la fratrie est grande, et plus le nombre d'actes commis est élevé.

Cette différence entre petite et grande fratrie s'accroît à mesure que la perception des normes minimise la gravité des délits. Nous pouvons souligner également une interaction entre la perception des normes et la structure familiale ($\beta = -.06$, $t(1546) = -2,35$, $p = .019$). Les jeunes qui vivent dans une famille classique commettent moins d'actes que les autres, et l'interaction indique que cet effet bénéfique de la structure décline à mesure que la perception des normes pointe une minimisation de la gravité des délits. Autrement dit, plus la perception de la gravité des délits est élevée et plus le nombre total de types d'actes commis est petit dans les familles classiques comparativement aux autres structures.

2. ENTRE ENVIRONNEMENT ET FAMILLE : MODELES DE REGRESSION INTEGRANT LE FONCTIONNEMENT FAMILIAL

Dans cette seconde partie, nous intégrons aux modèles la variable de fonctionnement familial la plus importante : la supervision.

2.1. Modèle 12 : les effets de la supervision parentale, du nombre de copains délinquants, du type d'habitat et des désordres autour du logement

2.1.1. Les scolaires en 1999

Le modèle explique 29,94% de la variance totale de la délinquance. Nous retrouvons les effets principaux du nombre de copains, des désordres autour du logement et celui de la supervision déjà observés précédemment.

Concernant les interactions, nous en constatons une entre les désordres autour du logement et la supervision ($\beta = -.26$, $t(2144) = -3,93$, $p = .0001$). Elle nous informe sur le fait que les familles qui habitent dans des lieux plus touchés par les désordres obtiennent moins d'effet bénéfique sur la délinquance de leurs enfants et que cet effet s'accroît à mesure que le manque de supervision parentale augmente. Nous soulignons, de plus, une interaction entre le type d'habitat et la supervision ($\beta = .12$, $t(2144) = 4,18$, $p = .0001$). Cet effet nous indique que l'effet de la supervision sur la délinquance décline lorsque les jeunes habitent en HLM périphérie par rapport aux autres jeunes. Le fait d'habiter en HLM périphérie limite les « bénéfiques » de la supervision des parents pour contrecarrer la délinquance de leur enfant.

Par ailleurs, nous savons que les jeunes qui habitent en cité (HLM de périphérie) commettent plus de délits que les autres et nous apprenons que cette différence décroît à mesure que les désordres autour du logement augmentent ($\beta = .06$, $t(2144) = 2,32$, $p = .0205$). Autrement dit, l'effet bénéfique du type d'habitat est modulé par les désordres autour du logement. Enfin, un dernier effet nous révèle que plus le manque de supervision parentale et le nombre de copains délinquants sont élevés, plus le nombre total de types d'actes est important ($\beta = -.14$, $t(2144) = -4,46$, $p = .0001$).

Tableau 5. Les effets de la supervision parentale, du nombre de copains délinquants, des désordres autour du logement et du type d'habitat sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 12)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Supervision parentale	$\beta = .61^{**}$	$\beta = .51^{**}$
Nombre de copains délinquants	$\beta = .50^{**}$	$\beta = .37^{**}$
Désordres autour du logement	$\beta = -.14^{**}$	$\beta = -.18^{**}$
Type d'habitat	ns	ns
Supervision * Nombre de copains délinquants (interaction)	$\beta = -.14^{**}$	$\beta = -.11^{**}$
Supervision * Désordres (interactions)	$\beta = -.26^{**}$	$\beta = -.31$
Supervision * Type d'habitat	$\beta = .12^{**}$	ns
Nombre de copains * Désordres (interaction)	ns	$\beta = -.20^{**}$
Nombre de copains * Type d'habitat (interaction)	ns	ns
Désordres * Type d'habitat (interaction)	$\beta = .06^*$	$\beta = .06^{**}$
Variance expliquée (R²)	29,94%	21,33%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

2.1.2. Les scolaires en 2003

Le modèle explique 21,33% de la variance. Les dynamiques de résultats sont sensiblement identiques à ceux de 1999, hormis l'effet d'interaction entre la supervision et le type d'habitat qui ici n'est plus significative et l'interaction entre le nombre de copains et les désordres autour du logement qui le devient ($\beta = -.20$, $t(1459) = -3,46$, $p = .0006$). L'effet négatif du nombre de copains délinquants décroît à mesure que les désordres autour du logement sont moindres.

2.1.3. Conclusion sur le modèle 12

Nous constatons d'une part, que la supervision parentale est un fort prédicteur de la délinquance et, d'autre part, qu'elle interagit avec chacune des variables d'environnement : les désordres autour du logement, les pairs délinquants ou encore le type d'habitat. Cela nous indique que, dans l'explication de la délinquance, le fonctionnement et le contexte familial jouent un rôle, mais que les variables extérieures comme la fréquentation de copains qui commettent des délits ou les désordres dans l'environnement sont également actives et surtout, que le rôle de la supervision est modulé par l'environnement dans lequel évolue le jeune (principalement les pairs délinquants, les désordres et le type d'habitat). La variable de type d'habitat n'a pas d'effet direct lorsque l'on introduit simultanément l'importance des désordres dans le voisinage ainsi que les autres variables d'environnement. Nous avons vu que le type d'habitat fait passer ses effets à travers les autres variables d'environnement.

2.2. Modèle 13 : les effets de la supervision parentale et de la PCS sur le nombre total de types d'actes

2.2.1. Les scolaires en 1999

Ce modèle explique 13,26% de la variance et seule la supervision apparaît significative ($\beta = .36$, $t(2224) = 9,38$, $p = .0001$).

Tableau 6. Les effets de la supervision parentale et de la PCS des parents sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 13)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Supervision parentale	$\beta = .36^{**}$	$\beta = .29^{**}$
PCS : Opposition entre enfants d'ouvriers/employés et les autres enfants	$\beta = -.04$ (tendance)	$\beta = -.10^*$
PCS * supervision parentale (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	13,27%	10,74%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

2.2.2. Les scolaires en 2003

Le même modèle explique un peu moins de variance d'une part ($R^2 = 10,74\%$) et révèle, en plus de la supervision, un petit effet de la catégorie socioprofessionnelle ($\beta = -.10$, $t(1566) = 2,99$, $p = .0028$). Les enfants d'ouvriers et d'employés ont commis plus de délits que les autres (professions intermédiaires et supérieures).

2.2.3. Conclusions sur le modèle 13

Aucune interaction entre la supervision parentale et la PCS des parents n'est observée. Le « succès » dans la limitation de la délinquance par le recours à la supervision n'est donc pas affecté par le niveau socio-économique des familles. L'absence d'interaction entre le niveau socio-économique des familles et la supervision est à rapprocher de l'existence de nombreuses interactions entre la supervision et les variables d'environnement observées au modèle précédent. L'efficacité de la supervision pour limiter la délinquance ne dépend pas du niveau de ressources de la famille directement, mais plutôt indirectement dans la mesure où il détermine une localisation du logement dans un

environnement plus pauvre, dégradé et faisant une place aux copains délinquants. L'environnement du logement semble plus déterminant que le niveau des ressources socio-économiques du ménage.

2.3. Modèle 14 : les effets de la supervision parentale et de l'insertion scolaire

2.3.1. Les scolaires en 1999

Le modèle explique 35,46% de la variance et les deux effets principaux, celui de la supervision et de l'insertion scolaire, sont importants. Par ailleurs, nous observons une interaction significative entre les deux facteurs ($\beta = .11$, $t(2259) = 6,15$, $p = .0001$).

L'interaction nous indique que moins les enfants sont insérés à l'école plus ils commettent de délits. Cette différence est d'autant plus importante que le manque de supervision parentale augmente. L'investissement dans la supervision par les parents n'empêche pas les enfants les moins insérés à l'école de commettre plus de délits. Mais, le manque de supervision accroît l'effet du facteur scolaire.

2.3.2. Les scolaires en 2003

Le modèle est identique aux données de 1999 et explique 34,24% de la variance. Nous retrouvons donc les deux effets principaux ainsi que l'interaction.

2.3.3. Conclusions sur le modèle 14

Nous constatons que la supervision parentale interagit avec l'insertion scolaire pour déterminer le niveau de délinquance et ce pour les deux échantillons.

Tableau 7. Les effets de la supervision parentale et de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 14)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Supervision parentale	$\beta = .24^{**}$	$\beta = .22^{**}$
Insertion scolaire	$\beta = .46^{**}$	$\beta = .46^{**}$
Supervision * Insertion scolaire (interaction)	$\beta = .11^{**}$	$\beta = .14^{**}$
Variance expliquée (R²)	35,46%	34,24%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

2.4. Modèle 15 : les effets de la supervision parentale et de la perception de la gravité des actes

2.4.1. Les scolaires en 1999

Ce modèle explique 20,55% de variance et en plus des deux effets principaux, nous observons également l'interaction ($\beta = .13$, $t(2191) = 6,75$, $p = .0001$). Moins les enfants perçoivent la gravité des délits et plus ils en commettent et ce d'autant plus que le manque de supervision augmente. La supervision module donc l'effet des normes sur la délinquance.

Tableau 8. Les effets de la supervision parentale et de la perception de la gravité des délits sur le nombre total de types d'actes commis par les scolaires (modèle 15)

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Supervision parentale	$\beta = .31^{**}$	$\beta = .31^{**}$
Perception normative	$\beta = .24^{**}$	$\beta = .20^{**}$
Supervision * Perception normative (interaction)	$\beta = .13^{**}$	$\beta = .12^{**}$
Variance expliquée (R²)	20,55%	16,45%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

2.4.2. Les scolaires en 2003

Ce modèle explique 16,45% de variance et reproduit les mêmes résultats que pour les scolaires en 1999.

2.4.3. Conclusion sur le modèle 15

Nous observons les effets directs de la supervision et de la perception de la gravité, mais également une interaction entre la supervision parentale et la perception normative.

3. CONCLUSIONS SUR LES MODELES D'ANALYSE DE REGRESSION

En ce qui concerne la structure familiale, les modèles révèlent peu d'effets d'interaction avec les variables d'environnement identiques d'un échantillon à l'autre. Le fait d'utiliser une variable détaillée ou simplifiée du cadre parental n'introduit pas de différence notable. Deux interactions apparaissent avec le nombre de copains délinquants d'une part, et la PCS d'autre part. Ces deux facteurs augmentent l'écart en matière de délinquance entre les enfants évoluant dans des structures classiques par rapport aux structures parentales. Les interactions nous apprennent que le nombre de copains délinquants tout comme le fait d'habiter en cité fragilisent plus le cadre parental « autre » que le « classique ». De plus, la fréquentation de pairs délinquants semble jouer de façon plus problématique pour les familles classiques que monoparentales. Par ailleurs, et bien qu'il s'agisse d'un cas de figure peu fréquent, nous constatons que les enfants qui vivent dans les familles « autres » commettent plus de délits que ceux des familles classiques mais uniquement lorsque la PCS des parents est élevée.

Tableau 9. Récapitulatif des modèles : part de variance expliquée (R²) pour le nombre total de type d'actes

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Modèle 8 : cadre parental détaillé * pairs délinquants * type d'habitat * désordres	R ² = 22,4%	R ² = 14,8%
Modèle 8bis : cadre parental simplifié * taille fratrie * pairs délinquants * type d'habitat * désordres	R ² = 17,4%	R ² = 14,5%
Modèle 9 : cadre parental détaillé * PCS	R ² = 1,3%	R ² = 1,5%
Modèle 9bis : cadre parental simplifié * taille fratrie * PCS	R ² = 1,4%	R ² = 1,9%
Modèle 10 : cadre parental détaillé * insertion scolaire	R ² = 29,5%	R ² = 28,0%
Modèle 10bis : cadre parental simplifié * taille fratrie * insertion scolaire	R ² = 29,2%	R ² = 28,1%
Modèle 11 : cadre parental détaillé * perception des normes	R ² = 9,9%	R ² = 6,0%
Modèle 11bis : cadre parental simplifié * taille fratrie * perception des normes	R ² = 10,1%	R ² = 8,5%
Modèle 12 : supervision parentale * pairs délinquants * type d'habitat * désordres	R ² = 29,9%	R ² = 21,3%
Modèle 13 : supervision parentale * PCS	R ² = 12,3%	R ² = 10,7%
Modèle 14 : supervision parentale * insertion scolaire	R² = 35,5%	R² = 34,2%
Modèle 15 : supervision parentale * perception des normes	R ² = 20,6%	R ² = 16,5%

Nos calculs soulignent l'importance d'une variable de fonctionnement familial dans l'explication des effets: la supervision parentale. La supervision interagit avec toutes les variables non familiales (hormis la PCS) que nous avons testées : les pairs délinquants, le type d'habitat, les désordres autour du logement, l'insertion scolaire ou encore les normes sociales concernant la gravité des délits. Les modèles incluant les interactions entre variables non familiales et supervision expliquent tous plus de variance du nombre total de types d'actes commis que lorsque les facteurs d'environnement sont rentrés seuls dans l'analyse. La plus importante variable ne décrivant pas le fonctionnement familial est l'insertion scolaire. Mais, les autres variables d'environnement (fréquentations, dégradations, habitat) sont également de poids par leurs effets directs ou leurs interactions avec le fonctionnement familial. L'absence d'interaction entre le niveau socio-économique des familles et la supervision nous renseigne sur un point : l'efficacité de la supervision pour limiter la délinquance ne dépend pas directement mais uniquement indirectement du niveau de ressources de la famille dans la mesure où l'adolescent évolue dans un environnement plus pauvre, dégradé et faisant une place aux copains délinquants qui est adopté en fonction des ressources des ménages.

Dans cette partie nous allons utiliser sélectionner certains modèles en distinguant les filles et les garçons, soit pour vérifier les effets de la structure familiale qui retiennent notre attention pour ce travail, soit parce qu'ils sont les plus explicatifs de la délinquance.

Répéter les analyses séparément pour les filles et les garçons, plutôt que d'intégrer le genre comme variable dans la régression, va permettre de voir les dynamiques pour chaque genre indépendamment. Nous ne cherchons pas à rendre compte du pourcentage de la variance lié au genre, mais à la prédiction de la délinquance à l'intérieur de chaque sexe.

Les modèles retenus sont les suivants. Tout d'abord le modèle 3 qui porte sur le rôle de la structure familiale et du fonctionnement familial, ainsi que sur l'interaction entre eux. Dans un second temps, le modèle 12 qui vérifie les effets de la supervision et des variables d'environnement (désordres ; type d'habitat ; pairs délinquants). Ensuite le modèle 13 qui étudie le rôle de la supervision, de la PCS, ainsi que de l'interaction entre ces variables. Puis le modèle 14 qui se penche sur le rôle de l'insertion scolaire et de la supervision. Enfin, nous terminerons par le modèle 15 qui porte sur le rôle de la supervision et des normes sociales.

1. MODELES 3 ET 3BIS : INTERACTIONS ENTRE LA STRUCTURE FAMILIALE ET LE FONCTIONNEMENT FAMILIAL

1.1. Modèle 3 : les scolaires en 1999

1.1.1. Chez les garçons

Ce modèle rend compte de 17,71% de la variance. Les effets principaux sont les suivants : nous observons un effet important de la supervision ($\beta = .40$, $t(1059) = 10,55$, $p = .0001$), un effet de la mésentente avec les parents ($\beta = .11$, $t(1059) = 3,29$, $p = .001$), et un effet qui indique que les garçons des familles classiques commettent moins de délits que ceux qui habitent sans leurs parents ($\beta = .14$, $t(1059) = 2,30$, $p = .021$). Ce dernier effet est modéré par la supervision ($\beta = -.25$, $t(1059) = -3,91$, $p = .0001$). Les garçons élevés dans des familles classiques commettent moins d'actes que ceux qui habitent sans aucun parent mais cet effet bénéfique diminue à mesure que le manque de supervision augmente. Dans le cas d'un manque grave de supervision les enfants de structure classique ne tirent plus de « bénéfiques » de ce cadre parental comparativement à cet autre cadre.

Tableau 1. Les effets des variables de fonctionnement familial et de cadre parental détaillé sur le nombre total de types d'actes commis par les filles et les garçons en 1999 (modèle 3)

	Garçons	Filles
Structure classique opposé à structure recomposée	ns	ns
Structure classique opposé à structure monoparentale	ns	ns
Structure classique opposé à structure « habiter sans ses parents »	$\beta = .14^{**}$	$\beta = .16^*$
Supervision parentale	$\beta = .40^{**}$	$\beta = .41^{**}$
Entente avec les parents	$\beta = .11^{**}$	$\beta = .22^{**}$
Structure classique opposée à structure recomposée * supervision (interaction)	ns	ns
Structure classique opposé à structure monoparentale * supervision (interaction)	ns	ns
Structure classique opposé à structure « habiter sans ses parents » * supervision (interaction)	$\beta = -.25^{**}$	$\beta = -.34^{**}$
Structure classique opposée à structure recomposée * entente (interaction)	ns	ns
Structure classique opposé à structure monoparentale * entente (interaction)	ns	$\beta = -.10^{**}$
Structure classique opposé à structure « habiter sans ses parents » * entente (interaction)	ns	ns
Supervision * Entente	ns	ns
Variance expliquée (R²)	17,71%	18,00%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

1.1.2. Chez les filles

Le modèle explique 18% de la variance et nous observons, en plus des effets observés pour les garçons, une petite interaction entre la mésentente parentale et la variable qui oppose les structures classiques et monoparentales ($\beta = -.10$, $t(1046) = -2,62$, $p = .0088$). Ce résultat nous indique que la mésentente parentale agit différemment selon le cadre parental chez les filles. La mésentente parentale semble affecter plus les filles qui vivent dans des familles classiques que les filles qui vivent dans des familles monoparentales.

Globalement, l'explication pour les filles et les garçons est identique : les mêmes variables sont à l'œuvre (supervision, entente) et pèsent d'un poids proche. L'entente est un peu plus importante pour les filles que les garçons.

1.2. Modèle 3bis : les scolaires en 1999

Qu'il s'agisse des filles ou des garçons, le pourcentage de variance expliquée est sensiblement identique : d'une part entre les deux sous-groupes (un peu plus de 17% dans les deux groupes) et, d'autre part, ce modèle explique sensiblement le même pourcentage de variance que le modèle 3. Nous constatons, tout comme dans le précédent modèle, une interaction entre la structure familiale et la supervision. Néanmoins, les coefficients (beta) sont plus petits.

Tableau 1bis. Les effets des variables de fonctionnement familial, de cadre parental simplifié et de taille de la fratrie sur le nombre total de types d'actes commis par les garçons et les filles en 1999 (modèle 3bis)

	Garçons	Filles
Structure classique opposée à « autre structure »	ns	ns
Taille de la fratrie	$\beta = .09^*$	$\beta = .09^*$
Supervision parentale	$\beta = .32^{**}$	$\beta = .26^{**}$
Entente avec les parents	$\beta = .12^{**}$	$\beta = .17^{**}$
Structure classique opposée à « autre structure » * supervision (interaction)	$\beta = -.07^*$	$\beta = -.15^{**}$
Structure classique opposé à « autre structure » * entente (interaction)	ns	ns
Supervision parentale * entente (interaction)	$\beta = .06^*$	ns
Supervision * Taille de la fratrie (interaction)	ns	$\beta = .08^*$
Entente * taille de la fratrie (interaction)	ns	ns
Structure classique opposé à « autre structure » * taille de la fratrie (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	17,3%	17,1%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif

Finalement, nous pouvons dire que la même dynamique, en ce qui concerne les effets principaux, est à l'oeuvre pour les filles et les garçons en 1999 : la supervision a l'effet le plus important, l'entente vient ensuite et enfin, plus modestement on trouve la taille de la fratrie. La supervision entretient des interactions avec le cadre parental et l'entente (pour les garçons) ou la taille de la fratrie (pour les filles).

1.3. Modèle 3 : les scolaires en 2003

1.3.1. Les garçons

Ce modèle explique 20,65% de la variance, soit un peu plus que pour les garçons en 1999. Les deux effets associés aux variables de fonctionnement sont actifs : la supervision ($\beta = .53$, $t(769) = 10,57$, $p = .0001$) et dans une moindre mesure l'entente avec les parents ($\beta = .13$, $t(769) = 3,21$, $p = .0014$). Nous retrouvons un effet qui oppose les garçons issus de familles classiques à ceux qui habitent sans leurs parents ($\beta = -.17$, $t(765) = -2,07$, $p = .085$). Néanmoins l'effet est inverse à celui de 1999 ; ici, les garçons évoluant dans des structures classiques commettent plus de délits que ceux qui vivent sans leurs parents.

Aucune interaction entre la structure familiale et la supervision n'est à relever. Concernant les autres interactions, nous constatons que les garçons des familles classiques perdent l'effet bénéfique de cette structure à mesure que la mésentente familiale augmente, et peuvent alors commettre plus de délits que les garçons des familles monoparentales ($\beta = -.08$, $t(769) = -2,24$, $p = .0255$). Enfin, plus la mésentente et le manque de supervision sont élevés et plus le types d'actes commis par les garçons le sera aussi ($\beta = .12$, $t(769) = 2,41$, $p = .0162$).

1.3.2. Les filles

Le modèle explique la même part de variance (18,11%) que chez les filles de 1999. Les filles issues de familles recomposées commettent plus de délits que les filles de structure classique ($\beta = .22$, $t(786) = 5,27$, $p = .0001$). Nous retrouvons les effets de supervision et d'entente parentales qui sont sensiblement identiques, au regard de la valeur de leur beta (respectivement .27 pour la supervision et .24 pour l'entente).

Concernant les interactions, l'effet opposant la structure classique et recomposée est d'autant plus fort que le manque de supervision augmente ($\beta = .23$, $t(786) = 5,08$, $p = .0001$). L'opposition entre les cadres classique et recomposé décroît à mesure que la mésentente augmente ($\beta = -.14$, $t(786) = -3,60$, $p = .0003$). Les filles de familles classiques commettent moins de délits que les filles de milieux recomposés. En revanche, à mesure que la mésentente augmente, l'effet s'inverse.

En résumé, chez les garçons comme chez les filles, on note un effet protecteur de la famille classique sur la délinquance. Mais il ne s'agit pas des mêmes couples de cadres parentaux (la famille recomposée étant plus problématique pour les filles, le fait d'habiter sans ses parents pour les garçons). Un effet plus fort de la supervision est noté pour les garçons et un effet plus important de l'entente avec les parents pour les filles. Chez les filles, l'effet de la supervision est lié au type de famille (ce qui n'est pas le cas chez les garçons), et chez les garçons l'effet de la supervision est modulé par l'entente (ce qui n'est pas le cas chez les filles).

Tableau 2. Les effets des variables de fonctionnement familial et de cadre parental détaillé sur le nombre total de types d'actes commis par les filles et les garçons en 2003 (modèle 3)

	Garçons	Filles
Structure classique opposé à structure recomposée	ns	$\beta = .22^{**}$
Structure classique opposé à structure monoparentale	ns	ns
Structure classique opposé à structure « habiter sans ses parents »	$\beta = -.17^*$	ns
Supervision parentale	$\beta = .53^{**}$	$\beta = .27^{**}$
Entente avec les parents	$\beta = .13^*$	$\beta = .24^{**}$
Structure classique opposée à structure recomposée * supervision (interaction)	ns	$\beta = .23^{**}$
Structure classique opposé à structure monoparentale * supervision (interaction)	ns	ns
Structure classique opposé à structure « habiter sans ses parents » * supervision (interaction)	ns	ns
Structure classique opposée à structure recomposée * entente (interaction)	ns	$\beta = -.14^{**}$
Structure classique opposé à structure monoparentale * entente (interaction)	$\beta = -.08^*$	ns
Structure classique opposé à structure « habiter sans ses parents » * entente (interaction)	ns	ns
Supervision * Entente	$\beta = .12^*$	ns
Variance expliquée (R²)	20,65%	18,11%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

1.4. Modèle 3bis : les scolaires en 2003

Pour cet échantillon, une fois encore, le pourcentage de variance expliquée est plus important chez les garçons ($R^2 = 19,5\%$) que chez les filles ($R^2 = 11,7\%$). La taille de la fratrie, contrairement à 1999, joue uniquement pour les garçons. Nous constatons toujours un effet de la mésentente parentale plus « fort » pour les filles ($\beta = .18$) que pour les garçons ($\beta = .07$). L'interaction entre la structure et la supervision est significative dans les deux populations (et non pas uniquement pour les filles, cf modèle 3).

Tableau 2bis. Les effets des variables de fonctionnement familial, de cadre parental simplifié et de taille de la fratrie sur le nombre total de types d'actes commis par les garçons et les filles en 2003 (modèle 3bis)

	Garçons	Filles
Structure classique opposée à « autre structure »	ns	ns
Taille de la fratrie	$\beta = .13^{**}$	ns
Supervision parentale	$\beta = .32^{**}$	$\beta = .19^{**}$
Entente avec les parents	$\beta = .07^*$	$\beta = .18^{**}$
Structure classique opposée à « autre structure » * supervision (interaction)	$\beta = -.17^{**}$	$\beta = -.07^*$
Structure classique opposé à « autre structure » * entente (interaction)	$\beta = -.09^*$	$\beta = -.06^*$
Supervision parentale * entente (interaction)	ns	$\beta = .09^*$
Supervision * Taille de la fratrie (interaction)	ns	ns
Entente * taille de la fratrie (interaction)	$\beta = .08^*$	ns
Structure classique opposé à « autre structure » * taille de la fratrie (interaction)	$\beta = -.07^*$	$\beta = -.07^*$
Variance expliquée (R²)	19,5%	11,7%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif

1.5. Conclusions sur les modèles 3 et 3bis

Les facteurs de la délinquance sont très semblables pour les filles et les garçons. Le cadre parental, dans sa version détaillée, a un petit effet sur la délinquance. Les familles classiques, lorsqu'elles ont un effet, tendent à « protéger » de la délinquance. Mais l'effet ne se révèle pas stable dans les échantillons que ce soit pour les filles ou les garçons. Il n'apparaît pas lorsque l'on s'intéresse au cadre parental simplifié. La taille de la fratrie ne semble n'avoir d'effet direct que pour les garçons. Il s'agit d'un point important pour réaliser des analyses plus approfondies. La supervision demeure le facteur le plus explicatif et l'entente avec les parents est active, mais dans une moindre mesure.

Il est à noter que l'entente semble plus importante pour les filles. La supervision ou l'entente modulent l'écart entre familles classiques et « autres ».

2. MODELE 12 : LES EFFETS DE LA SUPERVISION PARENTALE, DU NOMBRE DE COPAINS DELINQUANTS, DU TYPE D'HABITAT ET DES DESORDRES AUTOUR DU LOGEMENT

2.1. Les scolaires en 1999 (supervision et environnement)

2.1.1. Les garçons

Le modèle explique 36,12% de la variance pour les garçons. Nous retrouvons les effets principaux des désordres, de la supervision et des pairs délinquants. L'effet du nombre de copains délinquants est plus important chez les garçons dont le manque de supervision est faible ($\beta = .15$, $t(1046) = 2,95$, $p = .0033$). En d'autres termes, l'effet des copains sera d'autant plus marqué que le manque de supervision parentale sera lui aussi marqué. Nous constatons une interaction entre les désordres autour du logement et le nombre de copains dans l'explication de la délinquance : plus les désordres et les copains délinquants sont nombreux, plus le nombre total de types d'actes commis est élevé ($\beta = .13$, $t(1046) = -2,62$, $p = .0334$). Enfin, nous constatons que l'effet négatif du manque de supervision s'accroît à mesure que les désordres autour du logement augmentent ($\beta = .28$, $t(1046) = -4,03$, $p = .0001$).

2.1.2. Les filles

Le modèle explique 26,78% de la variance pour les filles (soit un peu moins que pour les garçons). Nous constatons les mêmes effets que chez les garçons hormis l'interaction entre la supervision et les désordres qui n'est plus significative, tandis que celle entre la supervision et le type d'habitat le devient ($\beta = .19$, $t(1073) = 4,59$, $p = .0001$). Les filles qui habitent en HLM commettent plus de délits que celles qui habitent dans un autre type d'habitat. L'interaction indique que cet effet s'accroît à mesure que le manque de supervision augmente. Enfin, il est à noter que l'interaction entre le nombre de copains et les désordres ne semble pas se confirmer pour les filles. Plus les pairs délinquants sont nombreux et plus le nombre de type d'actes commis est important mais cet effet fluctue en fonction de la fréquence des désordres autour du logement ($\beta = -.24$, $t(1073) = -4,22$, $p = .0005$). En résumé, les variables ayant un effet direct sur la délinquance sont les mêmes pour les filles et les garçons. Le comportement délinquant des filles est plus affecté que celui des garçons par les fréquentations. La délinquance des garçons est plus affectée par les désordres et incivilités présentes dans le voisinage. Le type d'habitat, une fois pris en compte les désordres et les copains délinquants, ne constitue pas une variable dotée d'un effet sur la délinquance, et cela pour les deux sexes.

Tableau 3. Les effets de la supervision parentale, du nombre de copains délinquants, des désordres autour du logement et du type d'habitat sur le nombre total de types d'actes commis par les garçons et les filles en 1999 (modèle 12)

	Garçons	Filles
Supervision parentale	$\beta = .66^{**}$	$\beta = .45^{**}$
Nombre de copains délinquants	$\beta = .31^{**}$	$\beta = .65^{**}$
Désordres autour du logement	$\beta = -.22^{**}$	$\beta = -.10^*$
Type d'habitat	ns	ns
Supervision * Nombre de copains délinquants (interaction)	$\beta = .15^*$	$\beta = -.11^{**}$
Supervision * Désordres (interaction)	$\beta = -.35^{**}$	ns
Supervision * Type d'habitat (interaction)	ns	$\beta = .19^{**}$
Nombre de copains * Désordres (interaction)	$\beta = .14^*$	$\beta = -.24^{**}$
Nombre de copains * Type d'habitat (interaction)	ns	ns
Désordres * Type d'habitat (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	36,12%	26,78%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

2.2. Les scolaires en 2003 (supervision et environnement)

2.2.1. Les garçons

Le modèle explique un peu moins de variance (27,60%) que chez les garçons en 1999. Les effets observés concernent les mêmes variables et les mêmes interactions.

2.2.2. Les filles

Le modèle explique moins de variance chez les filles : 8,86%, soit trois fois moins que pour l'échantillon de 1999. Dans cet échantillon, l'effet du nombre de copains ayant eu affaire à la police n'est pas significatif (tandis qu'il reste stable chez les garçons).

Tableau 4. Les effets de la supervision parentale, du nombre de copains délinquants, des désordres autour du logement et du type d'habitat sur le nombre total de types d'actes commis par les garçons et les filles en 2003 (modèle 12)

	Garçons	Filles
Supervision parentale	$\beta = .48^{**}$	$\beta = .45^{**}$
Nombre de copains délinquants	$\beta = .31^{**}$	ns
Désordres autour du logement	$\beta = -.23^{**}$	$\beta = -.15^{**}$
Type d'habitat	ns	ns
Supervision * Nombre de copains délinquants (interaction)	$\beta = .13^*$	ns
Supervision * Désordres (interaction)	$\beta = -.28^{**}$	ns
Supervision * Type d'habitat (interaction)	ns	ns
Nombre de copains * Désordres (interaction)	$\beta = .15^*$	ns
Nombre de copains * Type d'habitat (interaction)	ns	ns
Désordres * Type d'habitat (interaction)	ns	ns
Variance expliquée (R²)	27,60%	8,86%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif

2.3. Conclusions sur le modèle 12 (supervision et environnement)

Les variables principales pour rendre compte de la délinquance sont les mêmes pour les deux genres. Le pourcentage de variance expliquée par les variables est toujours plus limité pour les filles que pour les garçons.

Pour les garçons, les résultats observés sont similaires en 1999 et 2003 et ce pour les effets principaux mais aussi pour les interactions. L'environnement et la supervision sont des facteurs importants de la délinquance. La supervision demeure la plus explicative, ensuite viennent le nombre de pairs délinquants et l'interaction entre la supervision et les désordres.

Concernant les filles, les résultats sont plus dissemblables selon les échantillons. La supervision et les désordres dans l'environnement sont cependant toujours des variables associées à la délinquance des filles.

3. MODELE 13: LES EFFETS DE LA SUPERVISION PARENTALE ET DE LA PCS DE REFERENCE SUR LE NOMBRE TOTAL DE TYPES D'ACTES

3.1. Les scolaires en 1999 (supervision parentale et PCS)

3.1.1. Les garçons

Le modèle explique 15,79% de la variance et nous constatons ici les effets principaux des deux variables et leur interaction ($\beta = -.08$, $t(1113) = -3,32$, $p = .0009$). Les garçons d'ouvriers/employés commettent plus de délits que les autres et ce, d'autant plus que le manque de supervision augmente.

3.1.2. Les filles

Le modèle explique seulement 8,83% de la variance et seule la supervision est significative. Il semble que les filles ne soient pas sensibles aux effets de la PCS des parents dans l'expression de leur délinquance.

Tableau 5. Les effets de la supervision parentale et de la PCS des parents sur le nombre total de types d'actes chez les filles et les garçons en 1999 (modèle 13)

	Garçons	Filles
Supervision parentale	$\beta = .39^{**}$	$\beta = .29^{**}$
PCS : Opposition entre enfants d'ouvriers/employés et les autres enfants	$\beta = -.08^*$	ns
PCS * supervision parentale (interaction)	$\beta = -.09^*$	ns
Variance expliquée (R²)	15,79%	8,83%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

En résumé, la délinquance des garçons est plus sensible que celle des filles à la supervision, mais également au milieu socio-économique et à l'interaction de ces deux variables.

3.2. Les scolaires en 2003 (supervision parentale et PCS)

3.2.1. Les garçons

Le modèle explique ici 12% de la variance, soit un peu moins que pour 1999. Contrairement à 1999, nous perdons l'interaction entre la PCS et la supervision pour ne conserver que les deux effets principaux.

3.2.2. Les filles

Le modèle explique 6,76%, un peu moins que pour 1999. De plus, nous observons ici une interaction entre la PCS et la supervision que nous n'avions pas en 1999 ($\beta = .08$, $t(793) = 2,44$, $p = .0149$). Cet effet nous indique que les filles dont la PCS des parents est élevée commettent d'autant plus d'actes (par rapport aux filles d'ouvriers/employés) que le manque de supervision augmente. Elles sont « plus sensibles » à la supervision.

Tableau 6. Les effets de la supervision parentale et de la PCS des parents sur le nombre total de types d'actes chez les filles et les garçons en 2003 (modèle 13)

	Garçons	Filles
Supervision parentale	$\beta = .34^{**}$	$\beta = .24^{**}$
PCS : Opposition entre enfants d'ouvriers/employés et les autres enfants	$\beta = -.08^*$	ns
PCS * supervision parentale (interaction)	ns	$\beta = .08^*$
Variance expliquée (R²)	12,01%	6,76%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

3.3. Conclusion du modèle 13 (supervision parentale et PCS)

Pour les garçons comme pour les filles, la supervision est le facteur le plus explicatif. La PCS des parents des garçons est systématiquement associée à leur délinquance, mais avec un poids plus limité. Enfin, l'interaction entre les deux facteurs est significative pour l'échantillon de 1999 seulement.

Pour les filles, la PCS ne semble pas être un facteur explicatif de la délinquance (aucun effet de la PCS n'est observé pour les filles de 1999 et 2003). La supervision l'est, mais dans une moindre mesure que pour les garçons. La part de variance expliquée par le modèle général semble donc provenir essentiellement des garçons.

4. MODELE 14 : LES EFFETS DE LA SUPERVISION PARENTALE ET DE L'INSERTION SCOLAIRE

4.1. Les scolaires en 1999 (supervision et école)

4.1.1. Les garçons

Nous observons les deux effets principaux, ainsi que l'interaction ($\beta = .10$, $t(1135) = 3,81$, $p = .0001$). Elle indique que moins les garçons sont bien à l'école, plus ils commettent d'actes et que cette différence (entre ceux qui sont bien et mal insérés à l'école) s'accroît à mesure que le manque de supervision augmente. Le modèle explique 33,17% de la variance.

4.1.2. Les filles

Le modèle explique 29,81% et les dynamiques observées sont les mêmes que pour les garçons.

Tableau 7. Les effets de la supervision parentale et de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes commis par les garçons et les filles en 1999 (modèle 14)

	Garçons	Filles
Supervision parentale	$\beta = .25^{**}$	$\beta = .22^{**}$
Insertion scolaire	$\beta = .42^{**}$	$\beta = .46^{**}$
Supervision * Insertion scolaire (interaction)	$\beta = .10^{**}$	$\beta = .06^{**}$
Variance expliquée (R²)	33,17%	29,81%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

4.2. Les scolaires en 2003 (supervision et école)

4.2.1. Les garçons

Le modèle explique 32,80% de variance et les résultats sont identiques à ceux de 1999 : nous retrouvons les deux effets principaux et l'interaction

4.2.2. Les filles

Le modèle explique 27,20% et les résultats sont identiques à ceux de 1999.

Tableau 8. Les effets de la supervision parentale et de l'insertion scolaire sur le nombre total de types d'actes commis par les garçons et les filles en 2003 (modèle 14)

	Garçons	Filles
Supervision parentale	$\beta = .21^{**}$	$\beta = .22^{**}$
Insertion scolaire	$\beta = .43^{**}$	$\beta = .46^{**}$
Supervision * Insertion scolaire (interaction)	$\beta = .12^{**}$	$\beta = .11^{**}$
Variance expliquée (R²)	32,80%	27,20%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif

4.3. Conclusion du modèle 14 (supervision et école)

Pour les garçons comme pour les filles, les effets observés sont similaires dans les deux échantillons. L'insertion scolaire est plus explicative que la supervision, mais les deux variables ont un effet direct important et, de plus, interagissent.

En prenant en compte l'insertion scolaire en plus de la supervision dans l'explication de la délinquance des jeunes, la part de variance expliquée est proche pour les filles et les garçons. C'est un résultat qui tranche avec les précédents modèles qui arrivaient moins bien à rendre compte de la délinquance des filles. Le facteur scolaire apparaît donc d'autant plus important à incorporer aux analyses.

5. MODELE 15 : LES EFFETS DE LA SUPERVISION PARENTALE ET DE LA PERCEPTION DE LA GRAVITE DES ACTES

5.1. Les scolaires en 1999 (supervision et normes)

5.1.1. Les garçons

Le modèle explique 25% de la délinquance chez les garçons. Nous constatons les deux effets principaux mais également l'interaction qui nous indique que moins les garçons perçoivent la gravité des délits et plus ils en commettent et que cette différence augmente d'autant plus que le manque de supervision est important ($\beta = .13$, $t(1094) = 4,87$, $p = .0001$).

5.1.2. Les filles

Le modèle explique 12,30% de variance mais nous n'observons pas l'effet d'interaction. La supervision semble donc évoluer en relation avec les normes uniquement pour les garçons.

Tableau 9. Les effets de la supervision parentale et de la perception de la gravité des délits sur le nombre total de types d'actes commis par les garçons et les filles en 1999 (modèle 15)

	Garçons	Filles
Supervision parentale	$\beta = .31^{**}$	$\beta = .28^{**}$
Perception normative	$\beta = .27^{**}$	$\beta = .19^{**}$
Supervision * Perception normative (interaction)	$\beta = .13^{**}$	ns
Variance expliquée (R²)	25,11%	12,30%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

5.2. Les scolaires en 2003 (supervision et normes)

5.2.1. Les garçons

Le modèle explique 19,78% et nous observons les mêmes résultats que chez les garçons en 1999, à savoir : les deux effets principaux (la supervision et la perception de la gravité des délits) et l'interaction.

5.2.2. Les filles

Le modèle explique un peu moins de variance que pour les filles en 1999 (7,98%), mais nous observons les mêmes résultats, à savoir les deux effets principaux seulement.

Tableau 10. Les effets de la supervision parentale et de la perception de la gravité des délits sur le nombre total de types d'actes commis par les garçons et les filles en 2003 (modèle 15)

	Garçons	Filles
Supervision parentale	$\beta = .32^{**}$	$\beta = .25^{**}$
Perception normative	$\beta = .22^{**}$	$\beta = .13^{**}$
Supervision * Perception normative (interaction)	$\beta = .13^{**}$	ns
Variance expliquée (R²)	19,78%	7,98%

Notes : * est significatif au seuil $p = .05$; ** significatif au seuil $p = .001$; ns = non significatif.

5.3. Conclusion sur le modèle 15

Concernant les garçons, nous observons les mêmes résultats pour 1999 et 2003. La supervision est l'indicateur le plus explicatif de leur délinquance. Viennent ensuite la perception des normes, puis l'interaction entre ces deux variables (qui se renforcent mutuellement).

Pour les filles, les mêmes facteurs sont actifs : la supervision tout comme la perception des normes. Néanmoins cette dernière est moins déterminante de leur délinquance. De plus, l'interaction entre les deux facteurs n'est pas significative. Chez les filles, la perception de la gravité des délits ne semble donc pas modulée par la supervision dans l'explication de leur délinquance.

6. RECAPITULATIF DES MODELES POUR LES FILLES ET LES GARÇONS DANS DEUX ENQUETES EN MILIEU SCOLAIRE

Dans l'ensemble, pour les filles comme pour les garçons, la délinquance est le plus expliquée par l'insertion scolaire et la supervision parentale. Les différences entre filles et garçons portent surtout sur l'effet de la variable de milieu socio-économique (qui n'est pas lié à la délinquance chez les filles) mais aussi sur l'importance des effets statistiques des variables. La variance expliquée est souvent plus faible chez les filles.

Nous remarquons que la délinquance des garçons est plus corrélée que celle des filles avec des variables aussi différentes que la PCS, la supervision, la présence de désordres dans le voisinage, ou encore la perception de la gravité.

Nous notons cependant deux exceptions : l'insertion scolaire et l'entente avec les parents qui sont un peu plus importantes pour les filles que pour les garçons. La fréquentation de pairs délinquants est un cas à part : elle oriente nettement le comportement des filles, mais dans une seule des deux enquêtes ; tandis qu'elle oriente celui des garçons moins intensément, mais dans les deux enquêtes.

La structure familiale ne pèse qu'un poids limité en comparaison des autres variables introduites dans les régressions pour expliquer le nombre de délits commis. On n'observe qu'un petit effet direct, à savoir un effet protecteur de la famille biologique par rapport aux autres formes possibles. Cet effet est variable suivant les enquêtes et suivant que nous observons les filles ou les garçons.

Il existe, de plus, des effets d'interaction entre la structure familiale et la supervision, ou l'entente avec les parents. Le poids statistique de ces interactions est plus marqué pour les filles.

Tableau 11. Récapitulatif des modèles : part de variance expliquée (R²) pour le nombre total de type d'actes commis par les filles et les garçons séparément

	Echantillon 99		Echantillon 03	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Modèle 3 : cadre parental détaillé * fratrie * fonctionnement familial	R ² = 18,00%	R ² = 17,71%	R ² = 18,11%	R ² = 20,65%
Modèle 3bis : cadre parental simplifié * fratrie * fonctionnement familial	R ² = 17,1%	R ² = 17,3%	R ² = 11,7%	R ² = 19,5%
Modèle 12 supervision parentale *+ pairs délinquants * type d'habitat * désordres	R ² = 26,78%	R ² = 36,12%	R ² = 8,86%	R ² = 27,10%
Modèle 13 : supervision parentale * PCS	R ² = 8,83%	R ² = 15,79%	R ² = 6,76%	R ² = 12,01%
Modèle 14 : supervision parentale * insertion scolaire	R ² = 29,81%	R ² = 33,17%	R ² = 27,20%	R ² = 32,80%
Modèle 15 : supervision parentale * perception des normes	R ² = 12,30%	R ² = 25,11%	R ² = 7,98%	R ² = 19,78%

Le tableau précédent récapitule la part de variance expliquée par les différents modèles. Pour les filles tout d'abord, nous constatons que le modèle le plus explicatif concernant la délinquance inclut la supervision et l'insertion scolaire. Le modèle explorant le rôle de l'environnement et de la supervision est également d'importance.

Pour les garçons, selon l'échantillon considéré, il s'agit soit du modèle impliquant l'insertion scolaire et la supervision en 1999, et de celui portant sur l'environnement et la supervision en 2003. La délinquance des garçons semble plus affectée par le contexte extérieur à la famille dans lequel ils se développent. Or, les garçons contribuent à la délinquance de manière nettement plus conséquente que les filles.

CONCLUSION : LA FAMILLE : UN CADRE SOCIAL QUI NE PERMET PAS D'EXPLIQUER LA DELINQUANCE A LUI SEUL

Cette recherche tente d'estimer, sur une base quantitative, les influences de la socialisation par la famille par rapport aux autres cadres (principalement : l'école, le quartier, les pairs fréquentés) au regard de la délinquance. Elle s'était donnée comme autre objectif de savoir si la position socio-économique des ménages (les familles aisées ou défavorisées) avait un effet sur la délinquance des enfants, qu'il s'agisse d'un effet direct ou en interaction avec les dimensions familiales.

L'analyse porte sur deux échantillons représentatifs des adolescents scolarisés de grandes villes françaises et un échantillon de jeunes judiciairisés. Le fait de disposer de plusieurs échantillons est un atout. Mais cela soulève également des difficultés car il arrive que certains effets statistiques observés ne soient pas systématiques et donc observables dans tous les échantillons. Lorsque nous possédons une seule enquête, nous tendons implicitement à généraliser à partir d'une seule base d'observation. Généraliser à partir de deux bases ou plus est donc moins confortable, car cela met en lumière des dissonances ou des contradictions.

La comparaison des échantillons scolaires et judiciairisés nous montre que les enfants placés par la justice dans des centres fermés ou foyers ont des traits marqués par rapport aux échantillons représentatifs des 13-19 ans analysés. Ils appartiennent plus souvent au bas de l'échelle sociale (presque aucun n'a un parent appartenant aux professions intermédiaires ou cadres), ont des parents qui résident plus souvent dans un habitat défavorisé, et sont plus souvent issus de familles dissociées, ont une taille de fratrie plus large, sont plus souvent en retard à l'école (et se perçoivent comme « mauvais »), ont une perception de la gravité plus tolérante aux délits. Ils ont effectivement commis beaucoup plus de délits. Les dimensions économiques, scolaires, familiales se combinent pour déterminer le profil de ces jeunes délinquants réitérant.

L'examen des échantillons de jeunes scolarisés nous permet de rechercher les prédicteurs de la délinquance chez des adolescents qui ne sont pas sous main de justice (soit qu'ils n'ont pas commis assez de délits, ou de délits assez graves, soit qu'ils n'ont pas été identifiés par les autorités, soit pour une autre raison).

Nous n'avons pas cherché à maximiser la part de variance expliquée. Ceci aurait été possible en entrant dans les régressions plus de variables liées à la commission de délits (par exemple la perception des autorités pénales ou encore la consommation d'alcool). Nous avons voulu nous focaliser, d'une part, sur la contribution de la famille par rapport à des variables qui forment son environnement ou des lieux de socialisation essentiels pour les jeunes (parfois concurrents, comme la fréquentation de copains délinquants), et, d'autre part, sur les relations entre la famille et ces variables.

On rend généralement mieux compte de la délinquance des garçons que de celle des filles et ce, avec des variables aussi différentes que la PCS, la supervision, la présence de désordres dans le voisinage, la perception de la gravité. Il existe cependant deux exceptions : l'insertion scolaire et l'entente avec les parents semblent plus importantes pour les filles que pour les garçons.

Concernant les variables familiales (structure domestique, taille de la fratrie, entente, supervision), la démarche a consisté, d'une part, à isoler celles qui avaient une importance dans le débat public (l'organisation de la famille et les dissociations qui la frappent, la « responsabilisation » nécessaire, renvoyant par exemple à une supervision trop « laxiste »). Elle a, d'autre part, consisté à repérer les variables qui manifestaient des liaisons statistiques avec la délinquance (mesurée par le nombre total de types de délits commis par les jeunes) les plus intenses. De telle sorte que le lecteur peut trouver des « réponses » aux questions qu'il se pose ou que pose l'esprit du temps sur le rôle de la famille.

Cette première étape nous a amenés à mettre de côté des variables comme la position dans l'ordre de naissance dont nous avons montré que les effets ne sont qu'apparents (Bègue, Roché, 2005), ou encore le fait de fuguer du domicile parental. La fugue constitue un élément spécifique qui ne peut être dérivé de la structure familiale, ou même de l'entente avec les parents, ou de la supervision, et nécessiterait des investigations spécifiques. Le fait d'avoir des frères ou sœurs ayant eu maille à partir avec la police en tant qu'auteurs de délits est faiblement (mais significativement) lié avec la délinquance du jeune interrogé, mais uniquement pour une des deux enquêtes. Ceci nous a incliné à ne pas la conserver dans les analyses ultérieures.

D'autres variables, également dotées d'un faible pouvoir de prédiction de la délinquance, ont été conservées étant donné l'intensité et la forme du débat public. Nous pensons notamment à l'organisation de l'unité domestique ou la structure familiale qui décrit la composition du foyer et la taille de la fratrie. Les deux parents sont-ils en vie, les deux adultes qui l'élèvent vivent-ils ensemble ou sont-ils séparés, un seul adulte (presque toujours la mère) s'occupe-t-il de l'enfant ? Nous les avons également conservées dans les analyses de régression parce qu'il était possible que ces variables agissent « à travers d'autres » ou interagissent avec d'autres. Bref, il se pouvait que leur pouvoir explicatif ne fut pas à première vue visible, en tant qu'effet principal, tout en étant bien réel – en tant qu'effet conjoint ou indirect.

Dans l'explication de la délinquance des jeunes, les caractéristiques socio-économiques des familles et de l'environnement physique (PCS, type de quartier) sont souvent invoquées, tout comme le rôle des incivilités ou des désordres dans le voisinage (dont l'influence a été popularisée par la théorie de la vitre brisée). Les fréquentations délinquantes (le plus souvent des copains du quartier ou de l'école du quartier) font partie de cet environnement de l'enfant dans lequel il évolue et sur lequel la famille n'a qu'une prise limitée. PCS des parents et taux d'activité du ménage, type de quartier ont un effet modeste, mais significatif. Les désordres ont pour leur part un effet moyen mais significatif ($R^2 = .25$ à $.27$) sur la délinquance des adolescents.

Nous avons enfin retenu les « valeurs morales » des enfants, saisies ici par leurs perceptions de la gravité des délits, et aussi leur insertion scolaire. Cette dernière rassemble leur autoévaluation de leur relation à l'école et des éléments plus factuels portant sur leur scolarité (comme le redoublement ou les sanctions reçues). Ces dimensions sont bien corrélées (pour la perception de la gravité) ou très bien corrélées (pour l'insertion scolaire) à la délinquance.

Le tableau récapitulatif ci-après présente les principaux enseignements issus des parties 3, 5 et 6 ayant utilisé la régression comme outil d'analyse.

Ces différents modèles nous permettent d'identifier les facteurs les plus susceptibles de rendre compte de la délinquance chez les jeunes scolarisés (mesurée par le nombre total de types d'actes commis ces deux dernières années).

Il apparaît que la structure familiale ne rend pas bien compte de la délinquance. La prise en compte de la structure seule constitue un des modèles les moins prédictifs. Cette variable ne contribue que très modestement (cf modèle 1 pour 1999 : 1,3% et 2,1% pour 2003) à l'explication des délits commis lorsqu'on inclut structure et fonctionnement familial ensemble dans un modèle. De plus, le type de cadre parental qui favorise la délinquance n'est pas stable, puisque c'est parfois le contraste entre famille biologique et famille recomposée ou encore entre famille biologique et le fait d'habiter sans ses parents qui est significatif (des effets différents en 1999 et en 2003 et pour les filles et les garçons). Cela dit, la famille biologique ou classique n'est jamais associée à une surdélinquance, au contraire des autres formes domestiques.

La prise en compte des variables de fonctionnement familial, à savoir la supervision parentale et l'entente avec les parents, dévoile un effet important pour expliquer le nombre total de types d'actes commis. La supervision est plus importante que l'entente, quels que soient l'échantillon ou le sous-groupe (légèrement pour les filles, beaucoup pour les garçons). Cette dimension liée au fonctionnement est bien plus prédictive de la délinquance que la structure avec 11 à 14% de variance, soit 5 à 10 fois plus de variance expliquée suivant l'enquête (cf. tableau page suivante).

Nous avons conservé la structure familiale dans les analyses en incluant d'autres aspects afin de rechercher d'éventuels effets d'interaction entre la structure familiale et :

- le fonctionnement familial (modèle 3),
- l'environnement dans lequel la famille et l'adolescent évoluent (modèle 8),
- la PCS (modèle 9),
- l'insertion scolaire (modèle 10)
- la perception de la gravité des actes (modèle 11).

**Tableau récapitulatif de tous les modèles : part de variance expliquée (R²)
du nombre total de types d'actes commis**

	Scolarisés 1999	Scolarisés 2003
Modèle 1 : cadre parental détaillé * parents en vie * fratrie	R ² = 1,3%	R ² = 2,1%
Modèle 1bis : cadre parental simplifié * parents en vie * fratrie	R ² = 1,0%	R ² = 1,7%
Modèle 2 : fonctionnement familial	R ² = 14,0%	R ² = 11,0%
Modèle 3 : cadre parental détaillé * fratrie * fonctionnement familial	R ² = 17,1%	R ² = 18,3%
Modèle 3bis : cadre parental simplifié * fratrie * fonctionnement familial	R ² = 16,1%	R ² = 15,3%
Modèle 4 : environnement social (copains ; désordres ; type d'habitat)	R ² = 22,0%	R ² = 12,7%
Modèle 5 : PCS	R ² = 0,4%	R ² = 0,8%
Modèle 6 : insertion scolaire	R ² = 29,7%	R ² = 27,8%
Modèle 7 : normes sociales	R ² = 9,1%	R ² = 5,6%
Modèle 8 : cadre parental détaillé * pairs délinquants * type d'habitat * désordres	R ² = 22,4%	R ² = 14,8%
Modèle 8bis : cadre parental simplifié * taille fratrie * pairs délinquants * type d'habitat * désordres	R ² = 17,4%	R ² = 14,5%
Modèle 9 : cadre parental détaillé * PCS	R ² = 1,3%	R ² = 1,5%
Modèle 9bis : cadre parental simplifié * taille fratrie * PCS	R ² = 1,4%	R ² = 1,9%
Modèle 10 : cadre parental détaillé * insertion scolaire	R ² = 29,5%	R ² = 28,0%
Modèle 10bis : cadre parental simplifié * taille fratrie * insertion scolaire	R ² = 29,2%	R ² = 28,1%
Modèle 11 : cadre parental détaillé * perception des normes	R ² = 9,9%	R ² = 6,0%
Modèle 11bis : cadre parental simplifié * taille fratrie * perception des normes	R ² = 10,1%	R ² = 8,5%
Modèle 12 : supervision parentale * pairs délinquants * type d'habitat * désordres	R ² = 29,9%	R ² = 21,3%
Modèle 13 : supervision parentale * PCS	R ² = 12,3%	R ² = 10,7%
Modèle 14 : supervision parentale * insertion scolaire	R² = 35,5%	R² = 34,2%
Modèle 15 : supervision parentale * perception des normes	R ² = 20,6%	R ² = 16,5%

La combinaison de la structure familiale avec le fonctionnement familial fait progresser la part de variance au-delà de la variance expliquée apportée par le fonctionnement familial seul. En effet, des interactions existent entre la structure et le fonctionnement familial. Elles ne sont pas toutes constantes au travers des enquêtes. Les effets les plus nets et stables portent sur la supervision, dont la faiblesse augmente particulièrement la délinquance de ceux qui habitent hors d'une famille classique (cf. partie 3).

La structure familiale ne résume pas à elle seule le cadre dans lequel évolue l'adolescent. La famille est un environnement pour l'enfant, mais lorsqu'il est adolescent, l'environnement extérieur à la famille prend de plus en plus de place pour lui. La famille a donc un environnement plus large qui est en bonne partie déterminé par le niveau de ressources du foyer. Il en découle le type de quartier de résidence, plus ou moins marqué par des désordres autour du logement : ceci forme le milieu extérieur où l'adolescent recrute ses fréquentations, lesquelles orientent son comportement. Nous savons que les variables d'environnement sont plus déterminantes que celles ayant trait à la structure familiale ou même du fonctionnement familial (en comparant la part de variance expliquée par les modèles 3 et 4). Nous sommes allés chercher plus loin en décrivant les interactions entre la structure familiale et son environnement pour expliquer la délinquance.

Lorsque nous cherchons à savoir s'il existe une interaction entre le cadre parental et le niveau socio-économique du foyer (la PCS), nous n'obtenons guère de résultats probants. La part de variance expliquée (voir modèle 9) n'est pas meilleure si l'on considère le cadre parental uniquement ou si l'on ajoute la PCS. Le fait d'avoir des parents avec un statut faible (ouvriers ou employés) augmente néanmoins statistiquement la délinquance pour les familles monoparentales dans les deux échantillons (et pour ceux qui habitent sans leurs parents dans un seul).

Lorsqu'on cherche si l'environnement physique et social de la famille (habitat HLM de périphérie, désordres dans le voisinage, copains délinquants) est lié au fonctionnement de la famille, nous constatons plusieurs interactions. Mais elles sont, une fois encore, quelque peu instables d'une enquête à l'autre. Il apparaît cependant que la fréquentation de copains délinquants affecte particulièrement la délinquance des jeunes qui sont dans une famille autre que biologique. Le type d'habitat présente le même effet que les copains délinquants (voir modèle 8 de la partie 5). Ces interactions n'apportent cependant que peu de variance expliquée supplémentaire par rapport à la prise en compte des seules variables de l'environnement des familles (modèle 4). Le progrès est réel, mais limité.

La structure familiale pourrait interagir avec l'acquisition des normes chez l'enfant ou son insertion scolaire. Pour ce qui est de la perception de la gravité des délits, aucune interaction stable avec la structure domestique n'est établie. Il en va de même avec l'insertion scolaire.

Au total, la structure familiale ne se présente pas comme une variable déterminante pour expliquer la propension à la délinquance, ni par ses effets directs, ni par ses interactions avec d'autres variables. La principale interaction, modeste au demeurant, porte sur l'influence d'une faible supervision dans une structure familiale qui n'est pas formée des deux parents biologiques.

La prise en compte du fonctionnement familial apparaît comme une piste plus féconde pour rendre compte de la délinquance en coupe synchronique.

Nous avons examiné les interactions entre la supervision parentale et :

- le niveau socio-économique des familles (PCS),
- l'environnement du logement,
- la perception de la gravité,
- l'insertion scolaire.

La prise en compte du niveau socio-économique des familles dans la régression avec la supervision parentale ne dévoile aucune interaction. Autrement dit, le fait que des familles soient défavorisées n'est pas un facteur de risque de délinquance qui est accentué par la faiblesse de la supervision. Le facteur de supervision et le facteur socio-économique sont tous les deux significatifs (ou proches des seuils pour la PCS), la supervision ayant toujours un effet plus puissant.

L'environnement social plus large de l'adolescent affecte de différentes manières le comportement délinquant. Le nombre de copains délinquants, les désordres autour du logement se révèlent significatifs (mais pas le type d'habitat qui n'a pas d'effet direct mais uniquement un effet d'interaction, une fois ces deux variables contrôlées), tout comme la supervision. Les interactions sont ici nombreuses, et plusieurs sont stables dans les deux échantillons. Aussi bien les désordres dans le voisinage que la fréquentation de pairs délinquants renforcent la délinquance lorsque la supervision décline. Le type d'habitat, dans l'étude de 1999, a le même effet sur la supervision. Au total, ce modèle explique entre 21,3 et 29,9 % de la variance, suivant les enquêtes.

Dans la partie 4, nous avons réalisé des analyses de médiation dans le but de savoir si le type d'habitat, dont on sait qu'il « disparaît » dans les régressions au profit du nombre de copains délinquants alors qu'il est significativement corrélé à la délinquance, ne constitue pas une variable explicative dont la variable médiatrice serait le nombre de pairs délinquants. La section 2 de la partie 4 montre qu'en effet, tel est bien le cas : une « médiation partielle » a lieu avec les données de 1999 et une médiation totale en 2003. Le type d'habitat délivre son effet sur la délinquance largement à travers la fréquentation des pairs délinquants.

La perception de la gravité des délits oriente le comportement délinquant. Les adolescents agissent en fonction de leurs valeurs, et s'ils réproouvent ou s'émeuvent d'un comportement, ils tendent d'éviter de l'avoir. La structure familiale n'est pas liée aux perceptions de la gravité des délits. En revanche, la supervision parentale interagit de manière limitée mais significative avec la perception normative. L'augmentation de la supervision développe une aversion pour les délits (une forte perception de leur gravité) limitant alors la délinquance, mais uniquement pour les garçons.

Enfin, le modèle le plus prédictif de la délinquance consiste en une combinaison de la supervision et de l'insertion scolaire avec 34 à 35 % de variance expliquée. Il s'agit essentiellement de l'addition de deux dimensions, la supervision d'une part, l'insertion scolaire d'autre part. Ces deux variables ont chacune un poids propre, suggérant que l'insertion scolaire ne peut être réduite à la supervision parentale et réciproquement. Les parents qui supervisent les enfants peuvent limiter leur absentéisme scolaire, mais ne peuvent empêcher certains de ne pas travailler ou de se désintéresser des enseignements dispensés à l'école. N'ayant ni les compétences, ni les moyens de les acheter sur le marché, il se peut par exemple qu'ils ne puissent suivre et soutenir la scolarité de leur enfant, bien qu'ils leur imposent des règles de vie (ce que nous appelons la supervision). Il existe une interaction significative et constante dans les deux études entre la supervision et l'insertion scolaire. Une moins bonne supervision amplifie la délinquance chez les enfants qui sont mal insérés à l'école.

Au total, il nous faut souligner l'importance des variables extra familiales, comme l'insertion scolaire, le nombre de copains délinquants, la perception des normes, ou encore les désordres autour du logement qui rendent compte d'une part très importante de la variance. Toutes ces variables ont des effets propres et non réductibles à « la famille ». Elles sont d'autant plus importantes que certaines interactions ont pu être soulignées entre la famille et l'environnement social ou physique dans lequel la famille évolue. Les garçons y sont particulièrement sensibles. Il est absolument nécessaire de tenir compte de l'environnement physique et social des jeunes pour l'explication de leur délinquance qui ne peut voir ses facteurs limités à ceux impliquant directement la famille dans sa structure, ou même ses fonctionnements élémentaires (supervision, qualité de la relation) bien que ces derniers soient essentiels.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agnew, R. (1985) Social Control Theory and Delinquency: a Longitudinal Test, *Criminology*, 23-1: 47-61.
- Akers, Ronald L. (1998). *Social Learning and Social Structure: A General Theory of Crime and Deviance*. Boston: Northeastern University Press.
- Baron, R. M., & Kenny, D. A. (1986). The moderator-mediator variable distinction in social psychological research: Conceptual, strategic, and statistical considerations. *Journal of Personality and Social Psychology*, 51, 1173–1182.
- Bègue, L. (2000) *Attachements sociaux, croyances conventionnelles et délinquance, rapport de recherche pour l'IHESI*, Grenoble, Université Pierre Mendès France.
- Bègue, L., & Roché, S. (2005) Birth Order and Youth Delinquent Behavior: Testing the Differential Parental Control Hypothesis in a French Representative Sample, *Psychology, Crime and Law* : 11-1 : 73-85.
- Burgess, R., & Akers, R. (1968) Differential Association – Reinforcement Theory of Criminal Behavior, *Social Problems* 14 : 128-47.
- Clark, J.P. & Tift, L.L. (1966). Polygraph and interview validation of self-reported deviant behavior. *American Sociological Review*, 31, 516-523.
- Cochran, J.K., Wood, P.B., Sellers, C.S., Wilkerson, W. & Chamlin, M.B. (1998). Academic dishonesty and low self-control: An empirical test of a general theory of crime. *Deviant Behavior*, 19, 3, 227-255.
- Cote, S.; Tremblay, R. E; & Vitaro, F. (2003) Le développement de l'agression physique au cours de l'enfance : différences entre les sexes et facteurs de risque familiaux = Developing physical aggression during childhood: Family risk factors and gender differences, *Sociologie et sociétés* 35-1 : 204-220.
- Dentler, R.A. & Monroe, L.J. (1961). Social correlates of early adolescent theft. *American Sociological Review*, 26, 733-743.
- Dugdale, R. L. (1877). *The Jukes: A study in crime, pauperism, and heredity*. New York: Putnam.
- Elliott, D.S, Agetpn, S.S., Huizinga, D., Knowles, B.A., & Canter, R.J. (1983). *The prevalence and incidence of delinquent behavior. 1976-1980*. Boulder : Behavioral Research Institute.
- Erickson, M.L. & Empey, L.T. (1965). Class position, peers and delinquency. *Sociology and Social Research*, 49, 268-282.
- Gold, M. (1966). Undetected delinquent behavior. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 3, 27-46.
- Healy, W. (1915). *The Individual Delinquent*. Montclair, NJ: Patterson Smith, 1969.
- Hindelang, M., Hirschi, T. & Weis, J. (1981). *Measuring delinquency*. Beverly Hills: Sage.
- Hirschi, T. (1969) *Causes of Delinquency*, Berkeley, University of California Press.
- Judd, C. M., & Kenny, D. A. (1981). Process analysis: Estimating mediation in treatment evaluation. *Evaluation Review*, 5, 602–619.
- Judd, C. M., & MacClelland, G. H. (1989). *Data analysis : A model-comparison approach*. San Diego : Hartcourt Brace Jovanovich.
- Judd, C. M., Smith, E. R., & Kidder, L. H. (1991). *Research Methods in Social Relations (6th Edition)*. United States of America: Hart Court Brace Jovanovich College.
- Klein, M. W. (1989) *Cross-National Research in Self-Reported Crime and Delinquency*, Dordrecht (Pays-Bas), Kluwer.
- Moffitt, T. E. (1993) Adolescent-limited and life-course-persistent antisocial behavior : A developmental taxonomy, *Psychological Review*, vol. 100, no4, p. 674-701.
- Nagin, D. S. (1999) Analyzing developmental trajectories : A semi-parametric, group-based approach, *Psychological Methods*, vol. 4, p. 139-157.

- Nye, F. (1957) *Family Relationships and Delinquent Behavior*, New York, Wiley (1997).
- Palmer, E.J. & Hollin, C.R. (1997). The influence of perceptions of own parenting on sociomoral reasoning, attributions for criminal behaviour, and self-reported delinquency. *Personality and Individual Difference*, 23, 2, 193-197.
- Robinson, M. & Zaitzow, B.H. (1999). Criminologists : are we what we study ? A national self-report study of crime experts. *The criminologist*, 24, 2, 1-4.
- Tarde, G. (1912). *Penal Philosophy*. Boston: Little Brown.